Rencontres Européennes Culture & Handicap

Juin 2006 – Paris

www.rech2006.com

Rencontres Européennes Culture & Handicap
Juin 2006 – Paris

Cinq événements :
Colloque Européen Culture & Handicap (programme et actes - 7 juin 2006)
Village Culture
Festival « Inside out »
Concours Autonomic'Art
Tous Acteurs des Rencontres Européennes Culture & Handicap

“… Les Etats feront en sorte que les personnes handicapées soient intégrées dans les activités culturelles et puissent y participer en tout égalité.”

Résolution de l’ONU 48/96 du 20 décembre 1993

“Le Conseil de l’Union Européenne … invite les Etats membres et la Commission… les moyens permettant d’intégrer les personnes handicapées dans les secteurs artistique et culturel et de soutenir l’égalité des chances des personnes handicapées dans la production et la promotion de leurs oeuvres.”

Résolution du Conseil du 6 mai 2003

La Finlande présidera l'Union Européenne dès juillet 2006

Riitta Kaivosoja
Directrice Générale
Département Culture, Sport, Jeunesse
Ministère de l'Education et de la Culture
Finlande

Les expériences partagées de l'art et de la culture sont importantes pour tous. L'occasion d'acquérir de telles expériences ne devrait pas dépendre du domicile d'une personne, de sa situation économique ou de caractéristiques personnelles.

L'art et la culture sont accessibles à tous quand chacun peut bénéficier des services appropriés selon ses choix, quand des dispositifs permettent à chacun d'apprécier l'art et la culture, de développer ses capacités et connaissances ou de participer soi-même à des actions et services culturels.

Il est regrettable que l'accès à la culture n'est pas encore une réalité parce que les acteurs de la culture n'ont pas la connaissance nécessaire sur des réponses pratiques. L'accès est facilité ou gêné par beaucoup de décisions prises par les acteurs culturels dans le cadre de leurs missions.

Dans une société idéale, chaque acteur de la culture est conscient des chemins qui peuvent contribuer à l'accessibilité dans le cadre de leur fonction. Les organismes culturels et artistiques ont développé des pratiques pour s'assurer que l'offre et les services culturels conviennent à chacun. Aucun acteur, ni l'usager ni l'employé n'est exclus des services pour la simple raison que personne ne peut envisager qu'il puisse en être autrement.

Cet idéal ne doit pas être un rêve lointain. L'amélioration de l'accessibilité n'est pas toujours onéreuse et ne prend pas toujours beaucoup de temps.

L'accessibilité est améliorée par étapes. Nous devons commencer par identifier et éliminer les obstacles concrets pour favoriser l'accès aux services culturels et la pleine participation. Ensuite, nous devons coopérer activement avec différents publics et groupes d'intérêt afin de faire connaître aux usagers les améliorations apportées aux services. Ainsi, les organismes et services culturels contribuent à un élan d'importance primordiale : ils pratiquent l'inclusion, dans leur propre travail créant une société où chacun peut participer.

Aux noms des membres du Comité de pilotage des Rencontres Européennes Culture et Handicap – Adès Organisation, Argos, Cinésourds, Cemaforre, Eucrea France, Eucrea International, Horizon 2000, Passe Muraille, Ministère de la Culture et de la Communication - nous remercions les nombreux Acteurs des Rencontres Européennes Culture et Handicap 2006 qui se sont impliqués pour promouvoir l'Egalité des chances pour l'accès à la culture, tout particulièrement :

Wallis Goelen, Commission Européenne - Valérie Vanbesien, Forum Européen des Personnes Handicapées - Patrick Gohet, Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées et Soraya Kompany, chef de cabinet, France - Benoît Paumier, Délégué au Développement et aux Affaires Internationales, Ministère de la Culture, France - Hamou Bouakkaz, conseiller technique auprès de Bertrand Delanoe, maire de Paris, France - Riitta Kaivosoja, Directrice générale du Département Culture, Sport, Jeunesse, Ministère de l'Education et de la Culture, Finlande - Marcus Weisen, Conseiller technique Santé et Handicap, Département Musées, Bibliothèques et Conservation, Royaume-Uni - Silvie Fish, National Disability Art Forum, Royaume-Uni - Peter Radtke, Directeur général de ABM, membre du Conseil national Consultatif d'éthique d'Allemagne - Luc Boulangé, Geneviève Joubert, Creahm, Réseau International d'Art Différencié, Belgique - Jordi Balta, Interarts, Espagne

Gérard Paillet
Commissaire
Adès Organisation
/ Salon Autonomic

André Fertier
Président
Eucrea International

Rencontres Européennes Culture & Handicap de Paris

Un rendez-vous exceptionnel pour des échanges, des découvertes, une ouverture sur de nouveaux horizons.

Un carrefour unique pour les personnes handicapées en quête d'activités culturelles toujours plus accessibles et pour tout acteur, engagé dans la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à la culture.

Cinq événements :

- la réunion de travail avec la délégation européenne,
- le Village Culture avec plus de 70 exposants dont une quinzaine d'établissements culturels nationaux et de nombreux pôles ressources,
- le Concours Autonomic'Art,
- le Festival Inside Out avec une multitude de spectacles, expositions, films, animations, débats
- et un Colloque Européen Culture et Handicap, le 7 juin à 14h00 !

Connaître et faire connaître la culture accessible à tous …

Tous acteurs des Rencontres 2006

Les événements

Séance de travail de la délégation européenne Page 8

Colloque Européen Culture et Handicap Page 11

Village Culture Page 81

Festival Inside / Out Page 89

Festival In Page 90

Festival Out Page 101

Concours Autonomic'Art Page 97

Tous acteurs des Rencontres Européennes Culture & Handicap Page 107

Annexe Page 111

Séance de travail de la délégation européenne

7 juin 2006 – Matinée – Liste des participants et ordre du jour

9h30-10h30 - Visite officielle du village Culture
10h30-13h30 - Réunion de travail

Wallis Goelen, Chef de l'Unité Intégration des Personnes Handicapées de la Commission Européenne
Valérie Vanbesien, chargée de la culture au Forum Européen des Personnes Handicapées
André Fertier, Président de l'ONG Eucrea International

France
Soraya Kompany Chef de Cabinet à la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées
Benoît Paumier, Délégué au Développement et aux Affaires Internationales, Ministère de la Culture et de la Communication
Hamou Bouakkaz, Conseiller technique auprès de Bertrand Delanöe, maire de Paris
Marie-Christine Tournié, Cefedem Ile-de-France
Gilles Roland Manuel, Médecin pédopsychiatre, Membre fondateur du Futur Composé
Laure Carol Roynaud /Rémy Hugault (APF) représentant du Groupe Culture du Comité d'Entente
Pascal Parsat (Regard'en France cie) Secrétaire général de Eucrea France
Dominique Carliez, Directeur de Cemaforre
Christine Bon, sociologue

Finlande : Riitta Kaivosoja, Directrice Générale du Département Culture, Sport et Jeunesse au Ministère de l'Education et de la Culture - Mervi Tiensuu-Nyland, Conseillère technique personnes âgées, Ministère de l'Education et Culture - Sari Saloovara, Chef de projet Culture For All, Art Museum Development Department KEHYS, Finnish National Gallery - Marjatta Levanto, directrice de l'Institut Finlandais

Belgique : Geneviève Joubert, Creahm Belgique, Luc Boulangé, Réseau international d'art différencié

Royaume-Uni : Marcus Weisen, Conseiller technique Santé et Handicap, Département Musées, Bibliothèques et Conservation - Silvie Fish de National Art Disability Forum

Espagne : Jordi Balta, Interarts

Allemagne : Peter Radtke, Directeur général de ABM, membre du Conseil national Consultatif d'éthique d'Allemagne

Stéphanie Sauthon, animatrice de radio et modératrice
Clotilde Moynot, interprète

L'affirmation d'un modèle culturel européen respectueux des diversités culturelles et des valeurs de non discrimination et d'égalité des chances implique des rencontres pour l'impulsion d'une dynamique européenne concertée et structurée.

Cette séance de travail à l'occasion des Rencontres Européennes Culture et Handicap s'inscrit dans cette perspective.

L'accès des personnes handicapées à la culture commence, enfin, depuis quelques années à être pris en compte progressivement dans les politiques des établissements culturels, des institutions d'accueil, des collectivités territoriales, des Etats et de l'Union Européenne.

Avec 2007, déclarée Année Européenne de l'Egalité des Chances et année du 10è anniversaire du Mouvement européen des personnes handicapées,

Avec 2006 et 2008, années des présidences Finlandaise et Française de l'Union Européenne, deux Etats engagés au niveau politique pour l'accès des personnes handicapées à la culture, et dans cette période de bilan de la Résolution Européenne du 6 mai 2003 sur l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles, l'Europe bénéficie d'un contexte très favorable pour mettre en place une telle dynamique.

A l'ordre du jour de la séance de travail pourront être abordés les points suivants :

- création d'un comité européen, Inter-Etats regroupant des représentants de l'Union Européenne, du Forum Européen des Personnes Handicapées, des ministères concernés d'Etats membres de l'UE, des représentants d'organismes de personnes handicapées (ONG et associations nationales), des experts et des organismes spécialisés dans l'accessibilité culturelle en direction des personnes en situation de handicap (publics ou privés),
- préparation d'une conférence intergouvernementale sur le thème de l'accès des personnes handicapées à la culture,
- suivi du bilan prévu dans la Résolution européenne du 6 mai 2003 qui permettra notamment de faire le point sur les bonnes pratiques et les obstacles,
- travaux pour l'élaboration de standards européens pour l'accessibilité culturelle, notamment pour le contrôle de l'application des nouveaux règlements des Fonds Structurels européens qui vont comporter dès 2006 des exigences en termes d'accessibilité et de non discrimination,
- réflexion sur la promotion d'un programme européen de soutien au développement de pôles ressources pour l'accessibilité des pratiques culturelles et artistiques et l'accès aux médias,
- introduction du thème culture et handicap dans les agendas des futurs Conseils des ministres de l'Union Européenne Education, Jeunesse et Culture
- préparation d'actions pour 2007, déclarée Année Européenne de l'Egalité des Chances et année du 10è anniversaire du Mouvement européen des personnes handicapées

© Photo Cemaforre – de gauche à droite : Madame Laure Carol Roynaud, Madame Marie-Christine Tournié, Monsieur Jordi Balta, Monsieur Marcus Weisen, Madame Riitta Kaivosoja, Madame Clotilde Moynot, Madame Mervi Tiennsu-Nyland

© Photo Cemaforre – de droite à gauche : Madame Wallis Goelen, Madame Marjatta Levanto, Monsieur André Fertier, Madame Geneviève Joubert

Colloque Européen Culture et Handicap

proposé par
Eucrea International, Eucrea France & Cemaforre

Le 6 mai 2003, le Conseil des ministres Education, Jeunesse, Culture de l'Union Européenne a adopté une Résolution concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles. Celle-ci comporte le souhait de voir réaliser un bilan des actions et mesures engagées jusqu'à fin 2005. Dans ce contexte, le **Colloque Européen Culture et Handicap** du 7 juin 2006 a réuni des représentants de la Finlande, du Royaume-Uni, d'Espagne, de la France … qui ont exposé au public leurs actions et les dispositifs dans le domaine "Culture et Handicap".

Cet échange était placé dans le cadre des *Rencontres Européennes Culture et Handicap* qui ont rassemblé les professionnels, les particuliers et/ou les structures oeuvrant pour la création artistique de personnes en situation de handicap ainsi que pour leur intégration dans les structures culturelles en Europe.

Colloque Européen Culture et Handicap

Programme

Modérateur Stéphanie Sauthon, animatrice de radio

1. Ouverture du colloque page 17

André Fertier, président de l'ONG Eucrea International, membre du Forum Européen des Personnes Handicapées, responsable du comité de pilotage du colloque

Wallis Goelen, Chef de l'Unité Intégration des personnes handicapées de la Commission Européenne

Soraya Kompany, Chef de Cabinet, représentant Patrick Gohet, Délégué interministériel aux personnes handicapées, Membre du groupe des experts hautement qualifiés auprès de la Commission Européenne

2. Implication des instances européennes dans l'accès des personnes handicapées à la culture page 27

Valérie Vanbesien, chargée de mission Culture au Forum Européen des Personnes Handicapées : Droit, principes, valeurs, programmes, grandes lignes d'actions

3. Programmes nationaux "Culture handicap" d'Etats membres de l'Union Européenne page 33

Benoît Paumier, Délégué à la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI), Ministère de la Culture, France : Programme d'actions culture handicap et nouvelles données législatives (loi du 11 février 2005)

Riitta Kaivosoja, Directrice générale du Département Culture, Sport, Jeunesse du ministère de l'Education et de la Culture, Finlande : Vision, programme d'actions, publication du guide Art et Culture pour tous

4. Des collectivités territoriales engagées dans une planification page 41

Hamou Bouakkaz, Conseiller technique au cabinet du Maire de Paris
Méthodologie et actions pour une politique culturelle inclusive

Jordi Balta, Interarts, ville de Barcelone, Espagne
Intégration des personnes handicapées dans les politiques culturelles des villes

5. Mobilisation des établissements culturels page 47

Marcus Weisen, Conseiller technique santé et handicap au sein de Museums, Libraries and Archives Council, Royaume-Uni

Accès à la culture pour tous : politique et actions

Jean-François Hébert, président de la Cité des Sciences et de l'Industrie, France

Exposé des travaux de la mission handicap de la Commission Nationale Culture Handicap regroupant des établissements culturels nationaux

6. Pôles ressources culture et handicap et dynamiques d'échanges artistiques au niveau européen page 55

Geneviève Joubert & Luc Boulangé, Creahm Belgique et Réseau européen d'art différencié

7. Actions de sensibilisation et de formation page 59

Marie-Christine Tournié, Cefedem Ile-de-France

Instauration d'un programme de formation "savoir accueillir un élève en situation de handicap dans une classe d'enseignement musical" dans le cadre du diplôme d'état de professeur de musique

8. Expériences culturelles portées par des institutions de santé et d'accueil de personnes handicapées page 63

Gilles Roland Manuel, pédopsychiatre, fondateur du Futur Composé, France

9. Accès des personnes handicapées aux médias page 67

Peter Radtke, Président Directeur Général de ABM, membre du Conseil national consultatif d'éthique d'Allemagne

10. Rôle et actions du mouvement des personnes handicapées page 71

Laure-Carole Roynaud (administrateur national APF) pour le groupe culture du Comité d'Entente, France

Synthèse et clôture page 75

Actes du Colloque Européen

Culture et Handicap du 7 juin 2006

Les textes ci-après ont été retranscrits à partir des enregistrements audio et sous-titrage ; un style oral a été volontairement retenu pour préserver la qualité des interventions et des échanges. Les actes sont disponibles en version française et anglaise.

Ouverture

du Colloque Européen Culture et Handicap

André Fertier, président de l'ONG Eucrea International

- Merci à tous de vous être joint aujourd'hui à cette rencontre qui a lieu pour la première fois de par son ampleur politique. Les Rencontres Européennes Culture Handicap marquent en ce sens une étape importante.

Notre journée a démarré ce matin, pour la délégation européenne, par une réunion de travail au niveau politique avec la responsable de l'Unité Intégration des Personnes Handicapées, à la Commission européenne, Madame Wallis Goelen. Elle n'a pas pu, malheureusement, rester avec nous cet après-midi et elle vous prie de l'en excuser. Néanmoins, elle nous a confié pour diffusion le texte qui est joint.

Je vous remercie tous, qui vous impliquez dans ce combat pour l'égalité des chances dans l'accès à la culture.

Je suis aussi heureux de voir, à travers le Village Culture, au sein de ce Salon Autonomic Paris 2006, tous ces stands d'établissements culturels, de pôles ressources culture-handicap, à quel point il y a une montée en puissance, progressive, depuis 5 - 6 ans de la prise en considération et du respect des citoyens que sont les personnes handicapées, pour ce qui concerne l'accès à la culture, comme le sport, le tourisme s'y sont introduits.

La culture : c'est ce qui différencie les êtres humains des objets et des animaux ; c'est, fondamentalement, cet être de culture que nous sommes. C'est ce qui caractérise l'humanité.

L'accès à l'expression artistique et au patrimoine culturel, c'est vraiment aussi important que de boire ou de manger. C'est une dimension trop souvent négligée. Nous sommes heureux aujourd'hui de voir que, concernant les personnes en situation de handicap, il y a enfin un retard qui est progressivement rattrapé et même si le chemin à parcourir reste encore très long.

Pour parcourir ce chemin, je pense qu'il est nécessaire de le faire ensemble, c'est-à-dire avec vous. Et parmi vous, il y a des responsables de collectivités territoriales, du ministère, de l'Union Européenne, des associations, des familles représentant les personnes handicapées, des pôles de ressources culture-handicap. Il est essentiel d'avoir des temps de rencontres et d'échange pour avancer ensemble, pour créer des liens. Je vous remercie de votre participation active.

Je voudrais dire que par-delà le respect des diversités culturelles aux niveaux des régions, des États membres de l'Union Européenne, il est important d'affirmer haut et fort, sans aucune concession, le message commun, la valeur commune qui est une valeur européenne, celle de la non-discrimination, de l'égalité des chances, et c'est ce qui nous réunit aujourd'hui. Je vous remercie.

Je vais laisser la parole aux autres intervenants et tout particulièrement à Soraya Kompany que je remercie. Je sais que Patrick Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées, agit beaucoup depuis des années pour que le thème de l'accès à la culture ne soit pas oublié dans les politiques développées en France.

Conférence Européenne Culture et Handicap, 7 juin 2006, Hall 4, Porte de Versailles - Paris

Discours Wallis Goelen

Je vous remercie Monsieur le Président,
Je tiens d'abord à vous remercier ainsi que votre organisation pour la mise en place de cette conférence qui j'en suis sûr, portera ses fruits. De telles conférences permettent effectivement à la Commission Européenne de recueillir les préoccupations et les problèmes de ses parties prenantes en impliquant tout d'abord les organisations représentant les personnes présentant un handicap. Un tel dialogue est hautement nécessaire pour se rapprocher des citoyens européens et intégrer leurs vécus et opinions dans les politiques de la Commission. A cet égard, la culture joue un rôle particulièrement important dans la mesure où elle représente l'ensemble des valeurs européennes.

Je vous prierai de m'excuser car je ne pourrai pas assister à la conférence toute la journée et écouter tous les discours et débats qui sont d'un grand intérêt. Je suis appelée à remplacer le Commissaire Spidla à une conférence sur le handicap et le vieillissement qui commence aujourd'hui à Graz en République Tchèque.

J'aimerais vous expliquer brièvement :

1) pourquoi **la Commission Européenne considère la culture comme un élément important dans le processus d'intégration des personnes handicapées dans une société ouverte.**

2) De plus, j'aimerais vous exposer **ce que la Commission peut faire ou ne pas faire dans le domaine de la culture et du handicap,** en vous parlant notamment des compétences de la Commission.

3) Enfin, j'aimerais vous décrire dans ses grandes lignes **les activités récentes et à venir de la Commission concernant ce domaine.**

1. Le développement d'une stratégie générale du handicap à un niveau européen est un phénomène relativement récent. La première communication liée au handicap a été publiée il y a 10 ans et elle a été conçue pour être un cadre de référence pour de futurs échanges d'information entre Etats membres.

La communication cadre de 2003 relative « à l'égalité des chances pour les personnes handicapées » est pour sa part vouée à être une plateforme pour définir des buts communs et identifier de meilleures pratiques. Cette communication n'est pas particulièrement centrée sur la culture. En revanche, le concept de « mainstreaming » est au cœur de cette communication, la culture étant l'un des nombreux domaines concernés. Cependant, cette communication présente déjà assez bien en quoi la culture est un élément fondamental dans le processus de la promotion des droits des personnes handicapées. **La culture est en tout état de cause considérée par la Commission comme une partie indissociable du concept émergent du modèle citoyen du handicap.** Dans le cadre de ce concept, les personnes handicapées devraient avoir les mêmes droits en termes de choix individuels dans la vie quotidienne de la même façon que les personnes ne présentant aucun handicap.

Le modèle citoyen du handicap a été un peu plus travaillé lors de l'élaboration de la Charte Européenne des Droits Fondamentaux déclarant : « L'Union Européenne reconnaît le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures destinées à assurer leur indépendance, leur intégration sociale et occupationnelle et leur participation à la vie dans le tissu social ». En bref, la culture était considérée et l'est toujours par la Commission comme un facteur important contribuant fortement à une indépendance plus étendue des personnes handicapées et leur intégration dans le tissu social. **C'est un droit pour les personnes handicapées d'avoir un accès à chances égales à la culture.** De plus, l'implication et la contribution des personnes handicapées au processus de création culturelle sont un enrichissement pour l'art, la littérature et la culture en général. Il s'agit d'une situation où tout le monde est gagnant.

Comme vous le savez certainement, **l'étape la plus importante dans le domaine de la culture et du handicap a été la Résolution du Conseil du 6 Mai 2003 sur l'accessibilité des infrastructures et activités culturelles pour les personnes handicapées.** L'impulsion générale d'un tel développement venait de l'Année Européenne pour les Personnes Handicapées 2003. La Résolution du Conseil a appelé les Etats-membres à (entre autres) :

• examiner les manières d'intégrer les personnes handicapées dans les secteurs artistiques et culturels et encourager l'égalité des chances dans la production et la promotion de leur travail ;

• promouvoir le secteur culturel, contribuer à promouvoir une image positive des personnes handicapées ;

• maintenir les efforts pour éliminer les barrières existantes et examiner d'autres manières et moyens plus appropriés pour faciliter et améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture comme :

évaluer et améliorer l'accès physique, sans porter préjudice aux régulations des Etats membres concernant la protection des monuments historiques, des lieux comme les sites archéologiques, les musées, les monuments et les lieux d'activité culturelle, il faut aussi assurer l'accès physique aux immeubles qui seront construits à l'avenir,

fournir des informations par le biais des nouvelles technologies de l'information,

améliorer l'accès aux activités culturelles à travers par exemple des performances sous-titrées, l'utilisation du facile-à-lire ou du langage des signes, des catalogues en Braille, l'utilisation de contrastes de lumières lors d'exposition ;

• améliorer l'échange d'information et d'expériences sur ces questions à un niveau européen, en impliquant, de manière opportune, les organisations et réseaux européens qui bénéficient d'une expérience pertinente dans ce domaine.

La Commission Européenne a établi un suivi pour cet engagement en introduisant un Plan d'Action Européen du Handicap contenant les actions concrètes soutenant de manière continuelle les objectifs globaux de la Résolution.
Dans la deuxième mise à jour du Plan d'Action pour le Handicap de décembre 2005, la Commission a notamment ciblé l'élimination des barrières et l'amélioration de l'accès aux produits et aux services, y compris culturels.

L'accessibilité des biens et des services a en effet été identifiée comme l'une des quatre priorités. Au sein de cette priorité, la Commission est également en train d'entreprendre des actions **pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication et développer des contenus numériques ayant le potentiel d'augmenter l'implication des personnes handicapées dans la vie culturelle du reste de la société. Les questions liant handicap et média, et spécialement celle de la représentation des personnes handicapées dans les médias ont été étudiées à l'occasion d'un projet pilote particulier.** Le but à long terme du projet est d'établir un réseau à échelle européenne « Média et Handicap » qui pourrait ensuite fournir une expertise en termes de médias et communication aux organisations de personnes handicapées et aux professionnels des médias.

Alors que ceci est un développement très positif, il convient de rester réaliste dans nos attentes. Le mandat de la Commission Européenne pour traiter des questions du handicap est loin d'être aussi influent que beaucoup le pense. Toutes les activités de la Commission sont normativement fondées sur une base légale. Les actions de la Commission existent dans le but de soutenir l'implémentation d'un droit communautaire dans les Etats-membres. A cet égard, la législation communautaire contraignante concernant uniquement les personnes handicapées est extrêmement réduite. Elle se concentre principalement sur les domaines de l'emploi et des transports. On doit aussi garder en tête la Résolution du Conseil citée plus haut, bien qu'elle soit très utile, elle ne relève pas du droit communautaire qui est contraignant pour les Etats membres. C'est pourquoi l'engagement pour évaluer le progrès des actions prévues par la Résolution ne peut seulement être fait que par les Etats membres eux-mêmes.

A travers le Plan d'Action pour le Handicap Européen et en mettant en valeur des bons exemples d'intégration de personnes handicapées dans la vie culturelle du reste de la société, la Commission peut toutefois inspirer les Etats membres. **Les résultats accomplis dans le domaine du handicap au cours des dernières années montrent clairement qu'une approche coordonnée par la Commission et les Etats membres peut réellement provoquer des changements.** C'est pourquoi la Commission, dans le cadre de sa dernière communication « sur la situation des personnes handicapées dans l'Union élargie » a inclut une vue d'ensemble des bonnes pratiques dans les politiques du handicap des différents états-membres. La Méthode Ouverte de Coordination qui est utilisée en tant que plateforme de dialogue et d'échange d'information dans le domaine de l'emploi, l'inclusion sociale, les services de retraites, soins et santé consolide progressivement l'échange d'information.

Il va sans dire que l'approche globale de la Commission de la culture et du handicap est influencée par certains développements sur la scène internationale. La Commission Européenne suit de très près les activités du Conseil de l'Europe ainsi que celles des Nations Unies. Le **Conseil de l'Europe** a récemment publié (avril 2006) une Recommandation pour le Plan d'Action pour la promotion des droits et de la participation complète des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe entre 2006 – 2015. Il est notoire que la participation à la vie culturelle a été incluse dans la Recommandation comme l'une des lignes d'actions clés. La Commission approuve la conclusion : « pour être complètement intégrées à la société, les personnes handicapées devraient pouvoir aussi participer à la vie culturelle de cette société. A cet égard, l'accès à l'information et à la communication en est une condition sine qua non ».

Ainsi, la Commission soutient complètement l'adoption par les Nations Unies d'une proposition pour une **Convention internationale pour les droits des personnes handicapées.** Son article 21 particulièrement fournit une base légale pour des mesures « assurant que les personnes handicapées puissent exercer leur droit de liberté d'expression et d'opinion, dont la liberté de rechercher, recevoir et communiquer des informations et des idées sur un pied d'égalité avec les autres et à travers la langue des signes, le Braille, une communication alternative et tous les autres moyens accessibles ». Comme vous le savez peut-être, la Commission Européenne est impliquée par tous les moyens dans les négociations actuelles de la Convention.

Finalement, je vous donnerais un aperçu des initiatives communautaires récentes et à venir ayant pour but d'améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture et leur intégration à la vie culturelle.

Lors de la dernière période budgétaire (2000 – 2006), la Commission a sponsorisé des projets nationaux et transnationaux dans le domaine « culture et handicap » à travers un nombre de programmes communautaires principalement gérés par la DG « Emploi, Affaires Sociales, Egalité des Chances », la DG « Education et Culture » et la DG « Recherche et Développement ».

J'imagine que vous connaissez déjà les instruments financiers les plus importants de l'UE – **le Fonds Social Européen (qui est une part du Fonds Structurel), l'initiative Equal, le programme eLearning, le programme Léonard de Vinci, le programme Grundtvig.** Ces programmes ont principalement sponsorisés des initiatives dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, et l'emploi. De plus, la Commission continue toujours de financer **l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education à Besoins Spécifiques.**

Le financement des projets culturels pour les personnes handicapées a été principalement mené à travers le **programme Culture 2000[1].** De plus, le Parlement Européen a affecté des fonds à la Commission pour le financement d'un certain nombre de projets pilotes sur le Handicap pour la période 2005-2007. **Parmi les projets sponsorisés, particulièrement le projet intitulé « ONG du handicap**

[1] Pour plus d'informations, se référer à : EU-Dance (Culture 2000), des jeunes personnes handicapées, danseurs professionnels et techniciens créent des chorégraphies tous ensemble, Connect Project (Leonardo da Vinci) promotion de l'innovation et de l'amélioration des systèmes et des pratiques de la formation professionnelle dans le domaine de la réhabilitation, grâce à un instrument de l'évaluation de la qualité, concentré sur les relations entre professionnels et famille, E-Learning pour personnes malvoyantes (programme E-Learning) – Promotion de l'alphabétisation numérique des aveugles et des malvoyants dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie.

et médias travaillent en partenariat » et « Réseau Européen pour le Tourisme Accessible » sont d'un intérêt remarquable.

La Commission continuera à financer des projets de qualité ayant pour but d'améliorer l'intégration des personnes handicapées dans les différents aspects et champs de la société, dont la culture. Un nouveau programme, se concentrant sur le handicap, l'anti-discrimination, l'inclusion sociale, l'égalité des genres, sera établi sous le nom de PROGRESS. Les programmes d'éducation seront fusionnés en un seul programme tout en gardant l'accent sur l'éducation bien sûr.

Concernant le développement de politiques, la Commission continuera à favoriser le progrès à travers son Plan d'Action sur le Handicap européen désormais institué, le dialogue avec les Etats membres au sein du Groupe de Haut Niveau sur le Handicap et une discussion avec les principales ONG du handicap. L'année prochaine, pour l'Année Européenne pour l'Egalité des Chances 2007, la Commission publiera un Plan d'Action Européen mis à jour, une évaluation intermédiaire de l'évolution du Plan d'Action sera également lancée. Nous croyons en de telles initiatives, à un niveau international, qui aideront à mettre en valeur l'agenda du handicap ainsi qu'à une implication authentique des personnes handicapées dans le domaine culturel.

Merci beaucoup pour votre attention.

Soraya Kompany, Chef de cabinet à la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées

- Effectivement Patrick Gohet aurait vraiment aimé être parmi vous aujourd'hui, mais une obligation de dernière minute l'a retenu. Il m'a demandé de vous dire un mot de sa part. Un mot surtout sur la nouvelle Loi sur le handicap. La réforme du droit des personnes handicapées est l'un des trois grands chantiers du quinquennat du Président de la République, et cette réforme s'est concrétisée avec la promulgation, il y a un peu plus d'un an, le 11 février 2005, par la loi qui s'appelle : la Loi pour l'Egalité des droits des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées. L'enjeu de cette loi est vraiment d'envergure. Cette loi a pour ambition d'améliorer la vie de quelque 5 millions de personnes handicapées en France.

Elle a pour ambition de faire du handicap, qui est une réalité de la vie, une réalité pleinement reconnue par la société.

L'amélioration de la vie des personnes handicapées passe bien évidemment par l'accès à la vie de la société.

Il s'agit de permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, que ce soit un handicap physique, sensoriel, mental, psychique ou cognitif, d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale de la cité, c'est-à-dire d'accéder à l'éducation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, aux vacances, tout ce qui constitue notre vie quotidienne.

Pour cela, il faut rendre accessible la cité, les bâtiments, les transports, les espaces publics, tout ce qui constitue, en fait, notre cité, et la cité dans le sens large du terme et pas uniquement les villes mais aussi l'espace rural et les villages.

En fait, la loi prévoit que les lieux publics et les services soient accessibles dans un délai maximum de 10 ans. Et cette loi renforce la dimension physique de l'accessibilité mais elle va plus loin que la dimension physique, elle introduit également la dimension intellectuelle dans l'accessibilité.

La politique de handicap porte sur tous les aspects de la vie de nos concitoyens, c'est la raison pour laquelle elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie publique, sociale, économique, culturelle, dans notre pays.

Cette loi du 11 février 2005, cette nouvelle loi, apporte des avancées considérables, notamment en ce qui concerne la question de la compensation et des réponses personnalisées à chaque personne handicapée. La notion de compensation, pour la première fois, la loi lui donne un contenu juridique, et cette compensation rassemble l'ensemble des mesures individuelles qui permettent de réduire, voire d'éliminer les conséquences de la déficience.

Cette compensation prend des formes différentes, cela peut être des aides techniques, des aides humaines, des aides animalières, cela peut aussi être des aménagements de domicile, de véhicule... Le principe qui inspire ce droit nouveau est celui de la prise en charge des besoins de la personne handicapée.

Et c'est surtout sur la base du projet de vie de la personne que les prestations de compensation sont accordées. La notion de projet de vie dans cette loi est particulièrement importante et tout tourne autour de ce projet de vie.

C'est ce projet de vie, et cette prestation de compensation qui vient apporter des réponses à ce projet de vie, qui doit permettre de prendre en charge les surcoûts induits par le handicap pour que la personne puisse participer à la vie dans la société.

L'accès à la culture, pour revenir au sujet et au thème de votre colloque d'aujourd'hui, l'accès à la culture, donc - et à la pratique culturelle - ce sont des aspects majeurs de cette participation de la vie, de la société et cela fait partie effectivement de la prise en charge par la compensation.

Et c'est en cela que cette nouvelle loi contribue à la prise en compte de la culture dans toute sa dimension.

La loi prévoit l'accessibilité des lieux publics, de tous les équipements culturels dans un délai de moins de 10 ans, qui vont être rendus accessibles.

Nous avons en fait pour cela besoin de faire évoluer l'état d'esprit de nos concitoyens et de changer les mentalités parce que la question de l'accessibilité, comme on l'a vu ce matin dans une réunion préalable, la question de l'accessibilité est particulièrement importante pour permettre que les personnes puissent à la fois pratiquer la culture et avoir accès à la culture.

La loi ne suffit pas, ce n'est pas uniquement la loi qui peut apporter des réponses, il faut qu'un travail parallèle à cette loi permette d'aller plus loin et de faire en sorte que toute la population, toutes les personnes, tous les professionnels qui interviennent sur ces questions soient sensibilisés et formés à la question de l'accessibilité. Et à l'accessibilité sous toutes ces formes.

En ce sens la loi a également prévu la formation. Nous sommes en train de travailler sur la question de la formation, formation des professionnels, au niveau initial, de tous les intervenants dans le cadre bâti, notamment en ce qui concerne la formation des architectes, et de tous ceux qui, à un titre ou un autre, participent à la conception, à la réalisation, à l'aménagement des bâtiments et de leurs équipements.

Je vais terminer en disant que l'accès à la culture et aux pratiques culturelles n'est pas une affaire de bénévolat. Avec cette nouvelle loi, l'État s'est fortement engagé dans la prise en compte de l'aspect culturel. Et tous ces établissements, les établissements qui dépendent de l'État mais aussi des collectivités territoriales, chacun dans leurs domaines de compétences, s'engagent maintenant et vont de plus en plus s'investir sur cette question de l'accès à la culture.

Implication des instances européennes dans l'accès des personnes handicapées à la culture

Valérie Vanbesien, chargée culture au Forum Européen des Personnes Handicapées/European Disability Forum

- Bonjour à tous. Je tiens à remercier Eucrea pour avoir invité le Forum Européen des Personnes Handicapées à ces rencontres Culture et Handicap et les féliciter pour cette initiative qui arrive à point nommé. Je vais rappeler le contexte européen au niveau de la culture et du handicap.

En 2003, le Conseil Européen, le Conseil des Ministres éducation jeunesse et culture – c'est une formation qui rassemble les gouvernements de tous les États membres – a adopté une Résolution concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et aux activités culturelles et cette résolution comportait un engagement pour 2005 à rassembler toutes les initiatives faites dans les États membres et à adopter des mesures appropriées. C'est le moment d'agir. Et le Forum Européen des Personnes Handicapées entend bien faire pression au niveau européen pour que des initiatives concrètes soient prises pour favoriser l'accessibilité aux infrastructures et à toutes les activités culturelles. Je vais rappeler ce qu'est le Forum Européen des Personnes Handicapées. Ce n'est pas une institution européenne comme vous l'avez dit, mais une ONG européenne qui rassemble le mouvement des personnes handicapées. Nous avons deux types de membres : des organisations nationales qui regroupent toutes les organisations à tous les niveaux de personnes handicapées et des ONG européennes pour chaque type de handicap.

C'est important de rappeler ce qu'on essaie de développer au niveau européen, parce que ce n'est pas toujours clair, l'importance de la culture dans la vie de chacun en particulier et dans la société. Vous ici, vous en êtes peut-être tous conscients, mais c'est quelque chose, au niveau des politiques européennes, qu'il faut rappeler, et rappeler aussi à quel point cela s'articule avec d'autres politiques, les politiques d'inclusion sociale, les politiques d'éducation.

C'est ce que nous essayons de développer au niveau européen. Accéder à la culture musicale, picturale, architecturale, au spectacle vivant, c'est s'enrichir sur un plan personnel et c'est faire l'expérience de ce qui nous rapproche tous et pas toujours mettre l'accent sur les différences, sur la diversité mais sur ce qui rapproche, et ça, c'est important.

La participation active à une activité culturelle permet de structurer la personnalité, la façon de sentir le monde et de communiquer et, c'est parfois une des difficultés majeures dans des sociétés où beaucoup de personnes handicapées vivent exclues de la société, dans des institutions, dans des écoles séparées, tout ce qui fait qu'au bout du compte, cette expression de la diversité et l'offre culturelle ne font parfois que renforcer les exclusions au lieu de tenir un rôle de lien social qui pourrait exister.

On développe au niveau européen un discours en termes de droits, de droit à l'accès, de droit à la participation et c'est très important. On part sur les droits et après sur la façon d'utiliser ces droits. On a une base dans le traité européen, le traité d'Amsterdam - l'article 13 - qui interdit la discrimination et c'est l'outil que l'on essaie d'utiliser dans la culture. La déclaration de Madrid de 2003 qui est la déclaration fédératrice du mouvement des personnes handicapées, elle a été faite à l'occasion de l'année européenne des personnes handicapées.

On met aussi l'accent sur les droits culturels, la nécessité de rendre les lieux culturels accessibles à tous, ce qui signifie une accessibilité physique mais il ne faut pas oublier la diversité du handicap. Les personnes handicapées, c'est un groupe très hétérogène, il y a toutes sortes d'actions à développer pour que tout soit dans la mesure du possible accessible à tous et qu'il y ait une diversité d'expériences mais peut-être un patrimoine culturel commun.

Au niveau européen, il faut rappeler que la compétence en matière culturelle reste du ressort des États membres. C'est là que les lois nationales sont très importantes. Mais il existe quand même des instruments à utiliser pour promouvoir l'accessibilité et, peut-être, quelques instruments financiers aussi pour des projets. Je vais vous donner quelques exemples concrets du travail que nous faisons au niveau européen.

Il y a une grande campagne qu'on mène en ce moment pour les fonds structurels. Les fonds structurels, c'est tout l'argent qui est dépensé au niveau européen. Pour donner un exemple concret, le fonds de développement régional a, jusqu'à maintenant, souvent servi à financer des bâtiments qui n'étaient pas accessibles, il s'agit bien de nouveaux bâtiments, dans les nouveaux États membres ou dans certaines régions. Alors qu'il est prouvé que pour un nouveau bâtiment, il n'est pas plus cher de le construire accessible que pas accessible. C'est peut-être cher d'adapter un bâtiment non accessible, mais surtout, quand un traité européen interdit la discrimination sur la base du handicap, il n'est pas normal que de l'argent européen soit dépensé à financer un bâtiment non accessible.

Le prochain règlement 2007 - 2013 est discuté au niveau de l'union européenne actuellement, et le Forum Européen fait une campagne pour que dans le règlement qui définit les conditions d'accès à ces financements, l'accessibilité soit un critère. Et qu'il n'y ait pas moyen que cela se passe autrement.

Un autre exemple : on travaille aussi sur le programme média de la Commission Européenne, pour un des objectifs principaux qui est l'accès à l'héritage audiovisuel européen.

Nous essayons ici de faire passer le fait que ce qui est appelé l'héritage audiovisuel européen soit toujours accessible dans tous les formats, en format accessible à tous. C'est un peu le cas pour tous les programmes européens, on essaie toujours que dès qu'il y a des campagnes d'information, elles soient toujours accessibles dans tous les formats. Ce n'est pas toujours facile. Nous travaillons dans plusieurs domaines comme ceux-là.

Il y a en ce moment une convention des Nations Unies qui sera normalement finalisée en août prochain, qui est spécifique aux personnes handicapées et qui comportera un paragraphe spécifique pour la culture. Une convention des Nations Unies, cela paraît assez éloigné, mais il faut voir que pour certaines régions du monde, les droits qui seront dans cette résolution ne vont pas forcément de soi, loin de là, et quand cette convention sera ratifiée et signée par tous les États membres, ce sera à nous de les utiliser au niveau de tous les États comme un instrument en disant aux gouvernements : vous avez signé cette convention et il est maintenant temps d'appliquer ce que vous avez signé dans le texte.

Nous essayons de faire le mainstreaming, c'est-à-dire le fait que toutes les politiques européennes, dans le domaine des transports, de la culture, tous les domaines de la culture, puisqu'ils peuvent tous avoir potentiellement une influence sur la vie des personnes handicapées, il faudrait que chaque politique, si petite soit-elle, prenne en compte les impacts possibles que cela peut avoir sur la vie des personnes handicapées.

Le Forum participe à un projet qui rassemble plusieurs collectivités locales et qui encourage au niveau local les décideurs politiques, dans toutes leurs décisions, à consulter systématiquement les organisations représentatives de personnes handicapées. C'est juste dix municipalités dans l'Union Européenne, mais il y a eu vraiment des résultats assez impressionnants. On voit que, dès que tous les acteurs peuvent s'impliquer, tout est mieux fait, les politiques sont plus satisfaisantes. On voit que cela fait vraiment sens d'impliquer tout le monde en amont. Parce que c'est rarement de la mauvaise volonté qui fait que les politiques sont mal faites, parfois il y a de bonnes intentions mais au bout du compte, de mauvais résultats. Il faut impliquer les organisations représentatives dès le début.

En fait, pour revenir à la grosse campagne, cela rejoint l'idée de mainstreaming. Il existe une législation européenne qui interdit la discrimination dans le domaine de l'emploi, c'est vrai dans plusieurs domaines mais en particulier pour les personnes handicapées. Et en fait, il y a un peu un vide juridique au niveau européen, dans certains pays, du fait que la discrimination dans le domaine de l'emploi est interdite, il y a une législation, mais pas dans le domaine de l'éducation ou de l'accès aux services. C'est un peu absurde qu'on ne puisse pas discriminer à l'emploi mais que le transport pour aller à cet emploi puisse ne pas être accessible. Ou dans des pays où les personnes handicapées n'ont pas du tout accès à l'éducation, cela arrive dans beaucoup de pays européens, qu'ils soient censés ensuite avoir accès à l'emploi normal... Ce n'est pas logique.

En fait, la plus grosse campagne du Forum Européen ce serait une directive européenne qui interdirait la discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines dans lesquelles l'union européenne a des compétences, ce qui inclurait le transport, la formation, l'accès aux services…

Echanges avec la salle

Stéphanie Sauthon

- Si vous avez des remarques à faire, c'est le moment où jamais. Valérie repart à Bruxelles tout à l'heure. Elle n'est pas chargée que du dossier de la culture, elle est aussi chargée du dossier de l'emploi, entre autres. Mais on va en rester à la culture pour ce qui nous concerne. Avez-vous des remarques à faire ou des questions à poser à nos différents intervenants ?

Intervenante (salle) - Bonjour Madame, j'ai une question à vous poser. Vous avez parlé de l'intervention des collectivités locales en ce qui concerne des projets un petit peu plus précis. J'aimerais savoir avec quel type de pays vous avez commencé à travailler ? c'est pour avoir une vision d'ensemble sur le type de pays avec lesquels vous travaillez.

Valérie Vanbesien

- Il y a la Lettonie, la Slovénie, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, mais je ne peux pas tous vous les citer, je pourrais vous envoyer une liste…

Il y a des critères pour les pays européens. Il faut toujours qu'il y ait des pays qui soient dans les nouveaux pays et dans les anciens. Il faut toujours qu'il y en ait au moins 10 dans les anciens et 4 dans les nouveaux pays. Il y a toujours un échantillon représentatif.

Intervenante (salle) - Il serait intéressant d'approfondir le sujet pour voir quels sont exactement les résultats aujourd'hui et ce qu'ils peuvent aussi apporter au plan national sur le territoire français.

Valérie Vanbesien

- Vous pouvez trouver nos coordonnées sur le site du Forum Européen des Personnes Handicapées et n'hésitez pas à nous envoyer un e-mail, on vous enverra toutes les informations.

André Fertier

- Concernant la politique des villes, je souligne que la France bénéficie d'un Réseau des Villes sur la question loisirs, culture et handicap. À l'automne prochain, ce réseau des villes se réunira sur la politique culturelle en direction des personnes handicapées.

Programmes nationaux "Culture handicap" d'Etats membres de l'Union Européenne

Benoît Paumier, délégué à la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI), Ministère de la culture en France

- Je voudrais remercier André Fertier d'Eucrea International d'avoir fait ce colloque parce que la dimension européenne n'est pas toujours celle à laquelle on pense spontanément lorsqu'on parle des questions de handicap. Elle est pourtant tout à fait essentielle à nos yeux. Elle permet de se comparer et d'échanger les bonnes expériences. Je pense, en la matière, que la France a aussi beaucoup à apprendre de ce que font ses voisins, je pense notamment à l'expérience finlandaise telle qu'elle va vous être évoquée tout à l'heure, parce que, comme cela a été rappelé, l'Union Européenne a commencé à s'investir dans ces questions. Quant à nous, dans le cadre de notre action, nous travaillons avec le programme Equal pour des actions de formation, et nous avons aussi la perspective de la présidence française de l'Union Européenne qui aura lieu en 2008. On souhaiterait que la dimension de la prise en compte du handicap dans l'accès à la culture, que cette Présidence puisse marquer un moment important dans ce chemin. Cette dimension européenne est pour nous tout à fait importante.

Deuxième remarque préliminaire que je voudrais faire… J'ajoute qu'il était question des fonds structurels, que toutes les politiques transversales de l'Union sont, à mon avis, concernées par ces questions.

Deuxième remarque, donc : on a parlé des fondements de l'action, de notre action. Il a été question de la loi du 11 février qui porte sur l'Egalité, il a été question des traités européens qui parlent du principe de non discrimination, mais au-delà de ces questions tout à fait essentielles, ce qui fait aussi le fondement d'une action d'un Ministère de la Culture en ce qui concerne le handicap, c'est aussi le fait que les personnes handicapées sont aussi les acteurs du renouvellement des langages, des expressions créatrices et qu'elles sont en position de contribuer à la diversité de l'offre culturelle, et par là même, à la vitalité et au rayonnement de notre culture. L'une de nos priorités, c'est la question de la diversité culturelle, et les politiques sur le handicap sont aussi parties prenantes des politiques de diversités culturelles.

Je voudrais insister sur un point qui me semble plus particulier qui est la question de la formation parce que la formation des professionnels c'est ce qui permet les évolutions à long terme, c'est ce qui est le plus structurel. Qui dit formation, dit formation initiale des architectes, et dit aussi formation continue.

Sur la question de la formation initiale, il y a une avancée, et c'est un domaine sur lequel, je crois, la France peut se féliciter, c'est le fait que dans la mise en place du système LMD (Licence Mastère Doctorat), la France sera l'un des rares pays à avoir institué, dans les programmes, dans toutes les écoles d'architecture qui relèvent du ministère, un module obligatoire de formation pour la prise en compte des réponses au handicap dans les constructions architecturales. C'est un point qui est tout à fait majeur et qui est l'une des conséquences de cette loi de février 2005.

La formation initiale ne suffit pas, il y a aussi la formation continue. L'application de la loi implique pour notre ministère aussi une évaluation du niveau d'accessibilité des 600 établissements qui reçoivent du public et une programmation de travaux ainsi que la mise en place de mesures de substitution en cas de dérogation pour les contraintes qui sont relatives à la préservation du patrimoine.

C'est bien sûr un programme qui est très important, on ne peut progresser que pas à pas. Notre premier souci est déjà de faire cette évaluation et de faire ce recensement de manière à pouvoir ensuite programmer.

J'ajouterais aussi un point important sur la question de la formation, c'est le décret qui est relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Il a prévu que les chefs des services départementaux de l'architecture et du patrimoine soient formés et ensuite qu'ils puissent assister ou être représentés avec voix consultative au sein de ces commissions de manière à ce qu'en amont on puisse être le plus près possible, qu'on puisse concilier les impératifs liés à l'accessibilité et ceux liés à la protection du patrimoine. C'est pour nous un thème tout à fait sensible.

J'ajouterais encore, un point sur la formation, qui est l'organisation de séminaires de formations pour tous les professionnels. Nous avons déjà fait 5 séminaires inter-région, pour les professionnels du cadre bâti avec le soutien du programme européen Equal, Les Temps pour Vivre Ensemble, qui nous accompagne dans cette démarche qui est bien l'illustration de la prise en compte de cette dimension européenne. Il s'agit vraiment pour nous de créer chez les professionnels une culture de l'accessibilité.

Dernier point : j'ajouterais que cette formation implique aussi la formation d'outils techniques qui soient susceptibles d'aider et de servir de support à ces formations. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre en place – il a été soumis à concertation avec les associations représentatives de personnes handicapées – un guide pédagogique culture et handicap qui sera à l'usage de tous les professionnels, des structures culturelles et qui est le fruit d'une action concertée entre le ministère de la culture et de la communication, des établissements publics dont je salue le chef de file, Jean-François Hébert, président de la Cité des Sciences et de l'Industrie qui vient de nous rejoindre et le Comité d'Entente de la commission nationale culture et handicap, de manière à ce que chacun puisse bénéficier de ces données.

J'aurais voulu vous parler de l'accessibilité physique des monuments et aussi d'accès aux pratiques, faute de temps, je m'arrête là.

Riitta Kaivosoja, directrice générale du département Culture, Sport, Jeunesse au ministère de l'éducation et de la culture de Finlande

- Merci. Bonjour à tous. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir organisé ce colloque. Merci également de votre invitation. Merci au nom de la Finlande et également merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous. Je vais donc vous parler des mesures prises par la Finlande dans ce domaine. Étant donné mon temps de parole, je vais me contenter d'un certain nombre de grandes tendances et à la fin de cette présentation, j'aimerais donner la parole à Sari Salovaara qui vous parlera des services Culture pour tous.

Mesdames et Messieurs, au cours des dernières années l'accessibilité des arts et de la culture est devenue une priorité essentielle dans la politique culturelle de la Finlande. Les droits culturels des personnes handicapées ainsi que des groupes minoritaires ainsi que le principe assez égalitaire à la culture sont inclus dans les programmes du gouvernement.

Le travail a été effectué en plusieurs étapes lorsqu'en 2001 le comité «Culture pour tous» s'est efforcé de dresser une liste des opportunités de participation aux groupes qui ont des besoins spécifiques dans le domaine de la culture. Cette étape supplémentaire a eu lieu en automne 2004, lorsque le comité handicaps et culture, nommé par le ministère de la culture et l'éducation pour les années 2003-2004, a publié sa proposition en vue d'un programme d'action. On pourrait en faire un guide sur l'accessibilité et à cette étape, on est passé de la théorie à la pratique. Des directives pratiques ainsi que des outils ont été contenu dans un document unique afin d'aider les institutions artistiques et culturelles à rendre leurs services plus accessibles.

L'année précédente, en 2003, le ministère, en collaboration avec les musées nationaux finlandais avait lancé un projet afin de développer un travail de conseil en matière d'accès culturels. Le résultat en a été le service «Culture pour tous» qui offre un certain nombre de conseils aux fournisseurs et aux établissements de services culturels.

Nous allons vous en parler un peu plus loin lors de l'intervention de ma collègue, Sari. Nous avons publié, en mars dernier, le programme d'accès aux arts et à la culture pour tous, et grâce à ce programme d'action, nous avons voulu réaffirmer notre engagement en faveur d'un thème et d'un domaine particulièrement important. Ce programme contient des mesures qui seront prises par le ministère en matière de politique culturelle, sportive et de la jeunesse, ainsi que par l'administration.

Et nous avons l'intention également de mettre tous les moyens nécessaires et les ressources utiles pour en assurer le fonctionnement. Le programme liste un certain nombre de mesures qui seront mises en pratique d'ici 2010. Certaines mesures pourront être mises en pratique grâce à la réattribution des budgets tandis que d'autres requièrent une augmentation du budget de notre ministère. Nous avons estimé que ce programme exigera un financement supplémentaire de 1,7 millions d'euros d'ici à 2010.

Bien évidemment, il s'agit là d'une estimation à ce stade, mais cette estimation est réaliste et tout à fait faisable. Nous avons déjà obtenu un financement supplémentaire pour cette année. Le programme bibliothèque pour les non-voyants a reçu un budget supplémentaire de 200 millions d'euros de l'État afin d'accélérer la traduction sonore des ouvrages. Le ministère a également accordé des ressources et des moyens supplémentaires aux organisations des personnes handicapées pour leurs activités culturelles et leurs projets d'accessibilité. Est également prévue la numérisation du patrimoine culturel pour le service culture pour tous.

Le programme « accès pour tous » a relativement bien commencé. À d'autres égards, le ministère a accordé une grande importance à l'accessibilité des services en collaboration avec les institutions culturelles ainsi qu'avec le Conseil des arts de la Finlande. Nous espérons que toutes les institutions culturelles feront un recensement de l'accessibilité, qu'elles mettront en place un plan d'action et qu'elles nommeront une personne responsable de l'accessibilité. Certaines institutions culturelles, telles que la National Gallery et le Conseil National des Antiquités, ont également pris des mesures dans cette direction. De plus cette année, il y aura une nouvelle nomination pour les Conseils des arts de la Finlande pour la période 2007-2009. Dans ce contexte, nous accorderons une importance à l'expertise et aux compétences en matière d'accessibilité. Notre intention est d'accorder un budget en 2007 à ce Conseil des Arts pour des projets de coopération entre les cultures majoritaires et les cultures des groupes minoritaires. Aussi pour ceux qui aident les artistes handicapées.

Cette année, le Ministère de l'Education et de la Culture a mis l'accent sur la culture associée à la langue des signes, et en mars, nous avons lancé une étude en collaboration avec l'association des personnes sourdes finlandaises afin de trouver un moyen opérationnel pour une bibliothèque de la langue des signes et pour souligner le rôle de cette langue dans la culture. Nous soutenons également le théâtre en langue des signes afin de lui permettre de produire un certain nombre de spectacles dans la capitale, mais également ailleurs dans le pays.

Toutes ces mesures sont essentielles mais nous devrons nous rappeler que l'accessibilité des arts et de la culture ne peut être améliorée que par l'action de notre ministère. Faire des progrès dans ce domaine implique que les institutions artistiques et culturelles ainsi que les administrations régionales et locales étudient leur propre pratique du point de vue de l'accessibilité. J'estime que les mesures prises en Finlande au cours des dernières années n'auraient pas été possibles sans un changement de mentalité et sans une coopération intersectorielle. Du point de vue du ministère, il était également essentiel de voir que l'initiative venait du terrain. Un groupe de personnes engagées et actives, des artistes handicapés, des membres d'organisations de personnes handicapées ainsi que des acteurs culturels ont travaillé d'arrache-pied afin de faire en sorte que l'accessibilité soit visible aux yeux du public et aux yeux des décideurs. C'est grâce à leurs efforts que le comité « Culture pour tous » à été mis sur pied en 2001.

Il est également possible que le changement de mentalité soit dû en partie au fait qu'un certain nombre d'artistes handicapés a pu connaître une certaine percée au cours des dernières années. Des performances théâtrales et de danse ont été produites par des personnes handicapées et leur organisation.

Les médias se sont intéressés à ces activités et on faisait de la publicité très positive à ces artistes handicapés. Nous devrons cependant nous rappeler que malgré tous ces progrès, en Finlande, nous n'en sommes qu'au début d'un long voyage. Il est difficile, et cela prend du temps.

Je vais conclure...

Les modes de pensée et les méthodes de travail bien établis prennent du temps à changer. Et ce n'est pas toujours facile de traduire des objectifs ou des déclarations en une réalité pratique. Je suis convaincue qu'en prenant des petites mesures, nous parvenons à de meilleurs résultats et que, d'ici 5 à 10 ans, nous serons beaucoup plus près de notre idéal par lequel toutes les personnes auront la même possibilité de pratiquer et d'avoir accès aux arts et à la culture et d'exprimer leur créativité.

Sari Salovaara, chef de projet « Culture pour tous » à l'Art Museum Development Department Kehys

- Quelques mots sur ce qui existe en Finlande concernant le programme « Culture pour tous » et qui est en fait mené par la National Gallery. Nous collaborons avec le ministère comme le disait Riitta Kaivosoja, nous travaillons avec les institutions culturelles. Il s'agit bien sûr de professionnels dans le domaine de la culture, c'est là le principal avantage. Ce sont des gens qui connaissent bien le domaine, et c'est facile pour nous d'entrer en contact avec ces collègues.

Voici quelques photos de musées qui font partie de National Gallery de Finlande. Nous avons également ici à l'écran le site web : CultureforAll.info. Nous donnons un certain nombre de services de conseils et de soutiens aux fournisseurs et aux établissements de services culturels. Ce sont des conseils d'experts, nous fournissons également une formation, nous menons des enquêtes et un recensement de ce qui existe.

Ce service est coordonné par la National Gallery et financé par le Ministère de l'Éducation et de la Culture.

Echanges avec la salle

Stéphanie Sauthon

- Avez-vous des questions sur ce qui vient d'être exposé et sur la vision des programmes d'action de la France comme de la Finlande, comme de l'intégralité de la communauté européenne, puisque la Finlande va diriger la communauté européenne d'ici juillet de cette année et que la France la dirigera en 2008… Une question ?

Intervenant (salle) - Je voudrais demander à Monsieur Paumier si les développements des pratiques artistiques dont il parlait seraient l'objet de développement de budgets spécifiques, et s'ils seraient gérés et déconcentrés sur les DRAC. Et s'il y a des mesures d'évaluation de ces dispositifs qui ont été prévues. Concernant les fonds sociaux européens qui sont donc en phase de réflexion sur la période 2007-2013, y aura-t-il des changements particuliers concernant les programmes arts et handicaps ? Est-ce que les dossiers de subventions continueront à être 3 à 4 fois plus lourds que les dossiers nationaux.

Benoît Paumier

- Sur l'accès aux pratiques artistiques, il faut distinguer d'une part les activités, l'accès aux professionnels, et d'autre part, les pratiques amateurs. S'agissant des professionnels, c'est une action qui est développée dans le cadre des établissements qui relèvent du ministère de la culture, école d'architecture, école des beaux-arts. La semaine dernière s'est tenue une commission nationale culture handicap à laquelle j'ai fait allusion et au cours de laquelle il y a eu une présentation de ce qui se faisait à l'École Nationale des Beaux-arts de Marseille. Des mesures spécifiques ont été construites et des principes d'accueil, des modalités d'accueil, de manière à ce que le maximum de personnes, y compris des personnes en situation de handicap, puissent participer à ces modules et de manière tout à fait dynamique et constructive. Il y a cette volonté de ne pas limiter l'accès aux pratiques amateurs mais également aux pratiques professionnelles.

En ce qui concerne les pratiques amateurs, c'était surtout sur ce point que portait votre question, vous avez cité l'échelon régional et l'échelon national.

Le principe de base et le principe du jumelage c'est-à-dire du jumelage entre une institution en charge de personnes en situation de handicap et une institution culturelle, aussi bien dans le domaine du spectacle vivant, du théâtre, que de la musique ou dans le domaine également des arts plastiques, il y a une convention à ce stade qui a été signée entre le ministre Philippe Bas et le Ministre de la Culture puisque l'un et l'autre sont en fait les autorités de tutelle. C'est une convention cadre, ce n'est pas une convention qui a des effets, qui indique quelque chose de ponctuel mais c'est une convention cadre, de manière à ce qu'il puisse y avoir ces processus de conventionnement en région. Ces processus de conventionnement n'ont pas attendu cette convention nationale puisqu'il en existe déjà dans les régions Picardie, Normandie et Pays de Loire, et pour répondre de manière précise à votre question sur le financement, lorsque ces conventions sont signées en région il y a un apport des directions régionales des affaires culturelles et un apport des structures relevant du ministère des affaires sociales.

Dernier point : le ministère est engagé aussi dans un processus de conventionnement, la convention d'objectif et de moyens, ou encore convention de performance, et sur lequel nous faisons, nous accordons une attention particulière à ce que cette prise en compte puisse effectivement figurer dans ces conventions d'objectifs et de moyens avec les institutions culturelles.

Valérie Vanbesien

- Au sujet des procédures de demandes de financements, j'ai bien peur que cela ne change pas, qu'elles restent les mêmes malheureusement. En revanche, la partie culture et handicap, c'était un projet ou une ligne budgétaire dont vous parliez ?

Il y a des changements mais c'est très complexe. On en aurait pour la journée. A mon avis, ce serait plutôt dans le cas du programme culture qu'il pourrait y avoir des actions spécifiques ou que vous pourriez déposer des projets de financement. Mais il y a aussi, dans le nouveau programme fonds social, Progress, qui sera un peu simplifié, des possibilités de financement toutefois les objectifs ont été réduits dans un but de simplification. Après, c'est une question d'interprétation, cela peut ouvrir des portes, cela peut aussi en fermer.

Stéphanie Sauthon

- Une question par rapport à la Finlande?

Intervenante (salle) - Étant moi-même administratrice d'un monument historique en France, je voudrais savoir si en Finlande il y a des moteurs, il y a des sites ou des établissements ou des musées qui sont pilotes de la politique de la « Culture pour tous » ?

Riitta Kaivosoja

- Nous travaillons en collaboration avec la National Gallery, avec les musées, avec un certain nombre d'institutions culturelles. Et ce sont là nos principaux partenaires.

Des collectivités territoriales engagées dans une planification

Hamou Bouakkaz, conseiller technique au cabinet du Maire de Paris

- Bonjour à tous. Je n'ai rien préparé pour la raison tout simplement que ce thème est transversal dans la transversalité.

Comme je suis le conseiller du meilleur maire du monde qui administre la plus belle ville du monde, on s'attend probablement à ce qu'on vous parle de choses exemplaires. Et bien je vais vous parler peu de ce qui marche bien, je vais parler plus de tous ces interstices par lesquels l'enfer pavé de bonnes intentions vient contrarier les politiques les plus astucieuses.

Ce qui marche bien d'abord, c'est la volonté politique. La volonté politique d'une mairie qui dès qu'elle est arrivée a mis la culture au centre de ses priorités, et a mis les personnes handicapées au centre de ces priorités. Je fais exprès de dire cela de cette façon, parce que même quand on est deux fois au centre des priorités, on passe quelquefois à la trappe.

Dès septembre 2001, le Conseil de Paris a délibéré qu'il fallait créer les conditions d'un accès égal des personnes handicapées aux bâtiments et aux contenus culturels.

Alors, une fois que ce vote a eu lieu, comment faire ? C'est très compliqué ! D'abord les handicapés, on ne connaît pas. On connaît la culture mais on ne connaît pas l'accessibilité. Et les contenus, on les connaît, mais la façon dont une personne handicapée appréhende les contenus, on ne connaît pas.

Pour ma part, je me suis adressé à des gens compétents : Cemaforre, et on leur a commandé un audit sur nos bâtiments, sur nos contenus. Ils ont interrogé, en 2002, plus de 100 établissements : des bibliothèques, des théâtres, des conservatoires. Et ils ont dit juste assez de choses pour que, quand même, s'enclenche une dynamique de mise en mouvement de tous les partenaires de la culture dans notre ville, à savoir la direction des affaires culturelles, les responsables d'établissements, les associations des personnes handicapées, les services qui s'occupent des personnes handicapées, quand elles feront autres choses que de se cultiver, et les usagers. Cela s'appelle l'Instance Paris Culture Handicap qui s'est réunie dès 2003 - je fais observer que c'était bien avant la loi de février 2005… On a fait travailler cette instance pendant 2 ans pour dégager des priorités parce que la question c'est : qu'est-ce que ça veut dire quand vous avez des gens qui ont été bridés de culture pendant des années ? Il y a une sorte d'énorme élan, d'énormes espoirs, d'énormes aspirations et on reçoit énormément de demandes et de dossiers de gens qui veulent que cela change. Je vais aborder des choses qui fâchent mais brièvement. Dans quelle mesure, quand on est handicapé et qu'on monte sur une scène, on fait forcément du théâtre ? Quelle est l'exigence de qualité ? Comment hiérarchise-t-on les projets ? Comment est-ce qu'on les priorise ? Ce sont des questions qui nous sont posées au quotidien et nous avons essayé de demander à cette instance de dégager des priorités. Elle a continué à travailler et, en 2005, nous avons rénové notre schéma médico-social des personnes handicapées et nous avons voulu le rendre conforme à l'agenda 22 et qui est la déclinaison des 22 règles d'égalisation des chances votées par l'ONU en 94. Et parmi ces règles il y a le droit à la culture. Cette commission qui, opportunément, est plus ou moins prévue par la loi, va vivre à Paris et va continuer à décliner des dispositifs.

Je ne vais en citer qu'un, c'est le dispositif CASCAD (Cellule d'Assistance et de Services Culturels à domicile) qui consiste à aller porter la culture au plus près des personnes handicapées qui sont les plus éloignées de cette culture. Parce qu'on avait un problème au départ, on s'est dit qu'on allait rendre la culture accessible. Mais si la voirie ne l'est pas et qu'on n'a pas de véhicules pour transporter les gens vers la culture accessible, cela ne sert à rien ! On a même fait une offre pour permettre aux personnes handicapées d'aller à des offres culturelles et on les emmenait dans des endroits, par exemple, au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris rénové, deux ans fermé, j'étais plein d'espoir, on arrive et : il n'est pas accessible ! C'est pour cela que c'est compliqué les priorités chez nous. C'est anecdotique, c'est de l'humour, mais le type en fauteuil roulant qui voulait voir son exposition ne trouve pas ça drôle. Et moi non plus.

Nous avons développé ce dispositif CASCAD pour aller porter la culture à domicile en mettant en réseau toute l'offre culturelle d'un arrondissement à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer vers la culture. Cela pose énormément de problèmes, mais quel est le niveau d'accessibilité de la culture pour une personne handicapée mentale et pour une personne handicapée physique ? On n'est qu'au début, c'est un petit bilan de cette expérience qui commence à avoir un peu de bouteille.

Et je ne peux pas terminer sans citer l'apport extrêmement important de toutes les associations qui créent de la culture à Paris de manière inclusive bien avant nous et pour lesquelles j'espère que nous avons donné un petit coup de main. Je pense en particulier à « Regard'en France Compagnie » qui a créé la première école de théâtre mixte en France, valides-handicapés. Je pense à tous nos amis du « Futur Composé » qui créent des conditions d'un festival qui fait monter les autistes dans l'échelle des valeurs de notre société... Je pourrais en citer plein d'autres… l'International Visual Theatre, théâtre qui va produire une oeuvre théâtrale en langue des signes et qui permet de servir une aspiration de nos amis sourds qui pratiquent cette langue à la reconnaissance de leur apport à la culture de notre ville.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Jordi Balta, Interarts, Espagne

- Bonjour à tous. Merci beaucoup pour l'invitation d'Eucrea et l'opportunité de partager cet après-midi avec vous. Je vais faire mon intervention en anglais. Je parle ici de collectivités territoriales même si je ne travaille pas en réalité pour une collectivité territoriale mais pour une organisation qui se charge de conseiller les politiques dans leur politique culturelle justement, Interarts. Je vais me concentrer sur cette notion de mainstreaming, d'intégration du handicap, à certaines politiques internes qui est utilisée par les instances européennes et par d'autres instances nationales à savoir que tous devraient intégrer la dimension handicap à leur politique. Ce qui inclut bien sûr, la culture.

Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas des spécialistes du handicap, cette notion d'intégration permet de mieux comprendre comment on peut adapter cette perspective à la politique culturelle. Je vais me concentrer en particulier sur les collectivités territoriales parce que dans un certain nombre de pays européens les collectivités territoriales représentent une grande part du financement culturel des États. Des mesures importantes y ont été prises à l'échelle des collectivités territoriales dans un grand nombre de pays. Il est évident que les mesures et l'inclusion du handicap sont de la responsabilité des différents échelons du gouvernement, mais je parlerai avant tout de collectivités locales.

Ma présentation est très brève et elle se fonde sur un nombre d'observations à partir des mesures prises en Europe. Il existe aujourd'hui des pratiques intéressantes mais les approches sont différentes selon les pays ; il n'y a peut-être pas suffisamment d'échanges d'expériences. C'est là d'ailleurs, à mon sens, l'un des problèmes. Nous avons des politiques à 3 niveaux avec des éléments généraux, des éléments qui sont d'ordre général et je passerai ensuite aux détails. N'hésitez pas à me poser des questions ensuite.

Première étape. Tout d'abord, la normalisation, ou les directives qui peuvent être prises pour l'application des politiques culturelles.

J'aimerais faire référence à un certain nombre de documents qui ne parlent pas uniquement de handicap mais de droits de l'homme, qui parlent aussi de culture et de handicap. Je ne vais pas dresser une liste exhaustive. Il y a l'agenda 21 pour la culture, document qui a été signé à Barcelone en 2004 et qui a été adopté par une trentaine de collectivités territoriales de par le monde. Et l'objectif est de promouvoir la politique culturelle à l'échelle locale. Il y a 2 paragraphes qui parlent de handicap, de non-discrimination d'abord, et ensuite on garantit aux personnes handicapées l'accès aux biens et aux services culturels, et également la participation à la pratique culturelle et artistique. On peut aussi citer les règles des Nations Unies ainsi que la charte de l'Union Européenne, la charte des droits fondamentaux.

Deuxième niveau, les mesures qui sont prises par les collectivités territoriales afin d'intégrer le handicap à leur politique et également à l'élaboration des politiques.

Je vais donc citer un certain nombre de mesures : tout d'abord l'intégration du handicap aux stratégies culturelles locales.

On peut avoir des plans sur le handicap, des plans d'action mais lorsque les stratégies culturelles sont élaborées par les collectivités territoriales, cela affecte un certain nombre d'autres dimensions y compris le handicap. Il faut donc trouver des liens entre ces politiques et l'inclusion sociale. L'accès aux personnes âgées également, et aux seniors.

Ensuite la coordination interministérielle. La coordination entre les services culturels et d'autres services tels que l'éducation, sans oublier la coordination et la coopération entre différents échelons de gouvernement et l'administration. Ensuite le travail des collectivités territoriales et qui promeut les changements au sein des pouvoirs publics... Ce travail est essentiel. Il peut être fait grâce à la formation, grâce à la sensibilisation. Et ces organisations culturelles qui sont financées par l'État, par les pouvoirs publics doivent également tenir compte de la dimension handicap.

Nous avons déjà parlé de la formation, mais j'aimerais citer ici la formation des professionnels, les architectes notamment. Et toutes ces formations ont également un impact sur les régions et sur les collectivités territoriales. Ensuite des activités en matière de sensibilisation et d'information, comme s'efforcer de promouvoir l'expression culturelle des personnes handicapées. On peut promouvoir des manifestations, des festivals...

Et on a aussi un certain nombre d'exemples de grandes personnalités, de personnalités éminentes qui peuvent aider à cette promotion.

Un troisième niveau de mesures qui sont liées à la participation des personnes handicapées, il peut s'agir de consultation, de participation à l'élaboration des politiques et des décisions, implication des organisations concernées, mesures de mise en accessibilité, mesures de soutien à la créativité, ce qui peut se faire par le biais d'implication des organisations, par le biais de formations, et par le biais de financements spécifiques pour les arts et la culture, de la scène des personnes handicapées.

Ensuite le soutien à l'emploi des personnes handicapées dans le secteur culturel, ce qui peut se faire grâce à des programmes larges qui incluent des groupes ethniques ou des minorités ethniques. Il existe des obstacles à l'application de ces politiques et de ces mesures, comme manque de sensibilisation, manque de financement, manque de priorité et manque de compétence également.

Et pour terminer, j'aimerais faire un certain nombre de propositions. J'aimerais que nous en discutions plus tard si nous en avons le temps. D'abord, l'importance d'établir des partenariats aussi bien locaux qu'internationaux, en utilisant aussi bien les spécialistes du handicap que les non spécialistes, les personnes qui travaillent dans le domaine culturel mais qui n'ont pas de compétences en matière de handicap, ensuite on peut également faire en sorte de créer des réseaux tels que ceux qui sont cités ici, les Rencontres... Ensuite l'utilisation d'instruments d'évaluation, tels que le manuel d'Eucrea, etc., des recherches, et enfin la définition de directives ou de grands principes sur l'intégration de la dimension handicap dans les politiques culturelles locales.

Mobilisation des établissements culturels

Marcus Weisen, conseiller technique santé et handicap au sein des Museums, Libraries and Archives, au Royaume Uni

- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vais d'abord endosser le nez rouge du clown. Vous voyez, parce que les clowns parlent un langage universel et cela me permet de m'adresser à vous en français. Mais aussi parce qu'ils disent la vérité. Je vais faire une première citation d'un grand clown, qui était aussi un dissident, qui est devenu Président de la République tchécoslovaque. Il s'appelle Vaclav Havel. Et moi je l'aime autant que Thierry Henry qui habite à côté de chez moi, à Londres. En relation avec l'accès à la culture pour personnes handicapées, il disait en 67, en s'adressant à son président, qu'il avait vu en prison : qu'est-ce que nous avons fait pour élever les hommes et les femmes à leur plus haut degré de dignité humaine et culturelle ? Un petit prélude.

Les bonnes pratiques internationales. En France et en Finlande, il se passe des choses fabuleuses. En Serbie, en Autriche ou en Norvège il y a des réseaux handicaps et cultures, c'est merveilleux. Projets de qualité partout mais ce dont nous manquons partout dans tous les pays européens, c'est une infrastructure digne de ce nom qui assure choix, possibilités, possibilité de croissance au niveau de l'accessibilité. Nous en sommes au début. Je vais prendre l'Angleterre comme exemple pour réfléchir sur les conditions d'une véritable accessibilité à long terme, et aussi faire quelques recommandations. Pourquoi la Grande-Bretagne ? J'ai connu ce pays depuis une vingtaine d'années et c'est le pays où il se passe le plus de choses au monde. Mais entendons-nous bien, ce ne sont pas les meilleures choses, c'est le plus de choses.

L'offre accessible en Grande-Bretagne. Il y a des programmes télévisés, radio, handicap. Il y a un très grand pourcentage de programmes en langue des signes, plusieurs centaines d'heures par mois de programmes décrits à la télévision pour les personnes malvoyantes, plus 200 cinémas qui ont de l'audiovision et de la langue des signes en option. Il y a de la langue des signes très régulièrement dans les théâtres et il y a aussi une scène qui est très vivante... Musées, bibliothèques et archives ; juste un exemple : d'ici là fin de l'année, la moitié des services des bibliothèques en Grande-Bretagne, en travaillant avec les médecins généralistes, vont offrir des programmes qui s'appellent prescriptions de livres pour les personnes avec des handicaps, avec problèmes psychiques modérés, genre dépressions modérées. L'idée est que cette approche préventive coûte très peu cher, c'est pour cela que les anglais la font. Le coût d'un livre est de 65 centimes d'euros, c'est ça qui fait réagir notre gouvernement. Il y a aussi plein de projets individuels. De quelque pays que vous veniez, il y a des choses qui se passent à une échelle plutôt large et dans beaucoup de domaines. Pourquoi ?

En premier lieu, c'est parce que nous avons une loi anti-discrimination depuis 11 ans qui, pour la première fois, établit un droit d'accès aux services pour les personnes handicapées. C'est fondamental. Cette loi fait une sorte de compromis entre des obligations proactives des pourvoyeurs des services et une certaine flexibilité pragmatique pour laquelle les Anglais sont connus.

Il y a aussi, depuis 2001, l'inclusion sociale, et l'égalité des chances fait partie des politiques officielles des politiques culturelles britanniques.

C'est absolument important. Finalement, l'accessibilité pour personnes handicapées est devenu un critère essentiel de financement des arts et de la culture et c'est aussi un critère absolument essentiel, sinon les mentalités vont bouger très lentement.

Je pourrais vous donner beaucoup d'autres exemples, mais la mise en réseau est très grande, il y a des réseaux de professionnels, des groupes de pression. Il y a aussi des métiers de la culture très ouverts comme les pédagogues de musées, les gestionnaires et les gérants de théâtres et il y a des conseils que différentes associations culturelles et le troisième secteur offrent.

Ma thèse est la suivante. Ça fait 15 ou 20 ans que je la défends. Pour que nous ayons un changement à long terme et significatif, il faut que toutes ces conditions viennent ensemble. À chaque pays de les interpréter, mais sans que cela ne se passe, nous ne pouvons jamais nous targuer de prendre au sérieux, véritablement les droits d'accessibilité culturelle des personnes handicapées. Cela peut être des moyens modestes parce qu'il y a des pays qui ne sont pas riches, ça peut aussi être des moyens moins modestes.

Je vous ai montré la Grande-Bretagne comme un Eldorado, mais nous sommes bourrés de problèmes aussi. Il y a des problèmes absolument significatifs et des barrières au niveau de l'accessibilité à la médiation culturelle, à l'information et à plein de choses. Nous sommes tous dans la même barque à ce niveau. Mais l'expérience britannique m'a permis de réfléchir sur ces conditions et des infrastructures qui sont sur le point de se mettre en route.

Je travaille dans un lieu où on est payé par le ministère de la culture pour réaliser ses propres objectifs. Nous entreprenons beaucoup de recherches et c'est fondamental sur l'accessibilité des personnes handicapées, dans le secteur culturel aussi. Nous n'en sommes qu'au début et nous devons faire beaucoup d'avance. Nous avons des prix d'accessibilité, histoire de créer un peu de joie dans le système aussi. Mais avant tout, nous promouvons cette idée de changements culturels, c'est-à-dire que les organisations culturelles doivent devenir des acteurs de changements culturels, changer leurs politiques d'approches, changer leurs visions et s'engager pour la démocratie culturelle ; nous en faisons de plus en plus un critère de financement et un critère de norme de qualité que les institutions culturelles doivent avoir.

Ce qu'il nous faut rendre accessible ? Il ne s'agit pas de rendre accessible des lieux mais les expériences auxquelles ces lieux nous autorisent d'avoir.

Comment faire ? Au niveau de l'Union Européenne, il faut absolument que nous fassions quelque chose pour activer pour réaliser cette Résolution du Conseil de l'Europe de 2003 sur l'accessibilité des personnes handicapées. Il y a déjà 2 ans qu'elle est là, et il y a 2 ans que nous n'avons rien fait collectivement. Alors faisons quelque chose même si cela met 2 ans jusqu'à ce qu'on voie les premiers résultats.

Pour nos pays, il faudrait mettre en place ces différents critères dont j'ai parlé, en premier lieu, établir un droit d'accessibilité au service, ce qui est fondamental, et le financement culturel. Il n'y a pas de miracle, il nous faut faire du travail très solide pour l'accessibilité.

Jean-François Hébert, Président de la Cité des Sciences et de l'Industrie, en France

- Je vais vous rendre compte d'une expérience un petit peu originale qui se déroule dans notre pays et qui mobilise des grandes institutions nationales. C'est une expérience originale parce que la mission qui m'a été confiée, et à travers moi, à une vingtaine d'établissements, et beaucoup plus maintenant parce que beaucoup de monde espère se joindre, ce n'est pas de faire des textes, des grandes chartes, ni des déclarations, même si elles sont utiles mais l'orientation n'était pas du tout celle-là. C'était de dire : trouvez-moi, mettez en oeuvre le plus rapidement possible des mesures concrètes qui vont améliorer la vie des personnes handicapées dans les espaces culturels. Ce n'était pas : améliorez tout d'un coup. Il s'agissait de dire : engagez-vous dans une action concrète. C'était une approche pragmatique.
Nous travaillons évidemment avec les directions du Ministère de la Culture qui sont en charge de ces questions, et Benoît Paumier est responsable de cette politique. Mais l'idée n'était pas de tout piloter de la rue de Valois, du Ministère de la Culture, mais de dire aux gens sur le terrain : faites des choses vous-mêmes. Cette démarche est assez originale parce qu'en France, on a beaucoup plus l'habitude de faire des directives, des textes et pas forcément de se soucier de l'application. Alors, là qu'est-ce qu'on a fait ?
Nous avons créé des comités de pilotage. Il y a 20 institutions : Cité des Sciences, Monum, Louvre, BPI etc. Tous ces établissements se sont réunis. Nous avons 150 personnes qui travaillent sur ces questions depuis 3 ans. Nous avons commencé en 2003. Nous avons choisi des sujets que nous avions envie de traiter et c'est pour cela que c'est un peu aléatoire, c'étaient des sujets qui nous paraissaient les plus prioritaires. Je vais énumérer les thèmes sur lesquels nous avons travaillé. Nous avons travaillé sur une meilleure prise en compte des personnes mal voyantes, de l'utilisation des pictogrammes, des dispositifs d'alarme et d'information en temps réel pour les visiteurs sourds et malentendants, l'accessibilité des sites Internet pour les personnes handicapées, la sensibilisation des personnels des établissements culturels à ces questions, l'accessibilité des bâtiments existant, l'emploi des personnes handicapées dans les espaces culturels, la tarification, l'accueil des visiteurs handicapés mentaux, l'apport des nouvelles technologies pour les visiteurs déficients sensoriels, et enfin la promotion des offres culturelles auprès des personnes handicapées.
Nous avons choisi ces 11 thèmes et nous avons essayé d'avoir des résultats concrets. Il est intéressant parce que nous avons connu des avancées significatives. Je ne dis pas comme d'autres, que tout est le plus beau dans le meilleur du monde. L'important est d'être dans le mouvement qui réalise des avancées concrètes.
Par exemple, pour les personnes qui sont sourdes ou malentendantes, il n'y a pas dans tous les lieux publics des dispositifs de sortie. Si on est une personne sourde ou malentendante, on n'entendra pas les signaux d'alarme. Nous, on accueille à la Cité des Sciences des personnes qui sont toutes sourdes avec un animateur qui est sourd également. On s'est aperçu des risques que ces personnes encourent, évidemment. On a mis au point, dans ces groupes de travail, le même dispositif de sortie mais qui clignote… tout simplement.
Figurez-vous que ce dispositif-là n'existe pas encore aujourd'hui et c'est ce groupe qui en a fait la maquette, ce n'est pas grandiose, c'est tout simple et il fallait simplement y penser. Il faut penser à nos visiteurs, aux différents types de handicaps et trouver des solutions.
Je vais donner encore quelques exemples, c'est le concret qui est important.
Quand vous ouvrez un Pariscope, un Figaroscope ou un Officiel des Spectacles, vous ou quelqu'un qui vous aide à préparer une visite, vous ne savez pas, alors que beaucoup d'établissements culturels essaient de rendre leurs manifestations accessibles, quand on fait une pièce de théâtre qui est accompagnée, quand on a des dispositifs particulièrement adaptés à tel ou tel type de handicap, il faut

que cela se sache. Et dans les différents périodiques, on ne trouve pas l'indication que c'est spécialement conçu pour. Ça, c'est lamentable. Nous sommes en train de travailler avec tous ces périodiques, en disant que nous allons vous signaler chaque semaine ce qui est particulièrement accessible. C'est un élément très concret.
Autre élément très concret : on a rassemblé l'ensemble des offres des établissements culturels. Nous avons rassemblé toutes ces données pour qu'elles soient envoyées à toutes les associations qui les répercuteront ensuite auprès des personnes dont elles s'occupent.

Il y a tout un ensemble de mesures, que ce soit sur l'accueil des personnes handicapées mentales, l'emploi des personnes handicapées, la tarification, la promotion et la communication qui sont maintenant entrées dans le concret.
C'est simplement cela que je voulais vous dire. Nous essayons modestement, je dis souvent aux gens qui travaillent avec moi : ce sont des choses relativement petites mais en même temps c'est très ambitieux parce qu'on veut les multiplier et on veut les inscrire dans la durée et on veut qu'elles soient partagées avec le plus grand nombre. Nous essayons de travailler en plus grande concertation avec les associations de personnes handicapées. Nous sommes des acteurs de terrain, nous travaillons de mieux en mieux avec les associations de personnes handicapées. D'autre part, nous essayons d'approfondir les dossiers qu'on a décidé de traiter, c'est-à-dire pas de faire une petite mesurette et ensuite passer à autre chose. Un exemple sur les personnes handicapées mentales : former et trouver des personnels. On n'est pas formé à accueillir des handicapés mentaux dans les espaces publics. Il faut former les gens, c'est un travail de longue haleine.
On veut aussi accueillir de nouveaux établissements. Aujourd'hui à Paris on est 20, on a le bonheur de voir que de nouveaux établissements frappent à la porte et disent : on aimerait bien travailler avec vous. Cloisonner les structures, c'est complètement absurde.
Il faut évidemment un musée pour les personnes handicapées et peu importe qu'il appartienne à l'État ou à la ville. Il faut qu'il soit accessible. On essaie de travailler avec davantage d'établissements. On est devenu une grosse structure, je préside des comités de 40 personnes. Je vous disais que 150 personnes travaillent en permanence. On se demande si on ne va pas demander des subventions.
On n'en est pas tout à fait là mais je voudrais vous rendre sensibles au fait que dans ces grandes maisons, avec le souci de diffuser ces résultats, on essaie d'avoir des résultats concrets et rapidement obtenus pour que les personnes handicapées en bénéficient le plus vite possible.

Echanges avec la salle

Stéphanie Sauthon

- Avez-vous des questions ?

Intervenante (salle) - Suite au vote de la loi du 11 février 2005, une réflexion a-t-elle été menée pour permettre aux normes Apat d'accéder à la culture de la personne handicapée. Je pensais à l'intervention dans l'éducation scolaire avec l'élaboration d'un programme spécifique consciencieusement original permettant la compréhension des handicapés. Cette compréhension pourrait peut-être influencer au sens de la responsabilité précocément les jeunes enfants.

Jean-François Hébert

- On peut dire que c'est une très bonne piste. Plus on s'adresse aux jeunes et plus on forme des citoyens responsables capables et ouverts. Il est évident qu'il faut s'adresser d'abord au système éducatif et aux enfants et les former à la compréhension de l'autre, on est tous déterminés à cela.

Stéphanie Sauthon

- D'autres questions sur les offres culturelles, sur les subventions et s'il y a accessibilité?

Hamou Bouakkaz

- Les enfants ne votant pas, on ne peut pas les mettre en priorité ! Je plaisante évidemment…

Marcus Weisen

- Les Nations Unies demandent qu'on inclue les enfants dans les prises de décision.

Intervenant (salle) - Je voudrais juste poser une question, parce que bien sûr que les enfants sont prioritaires pour la culture. Je viens d'un groupe hospitalier, je suis référent culturel dans un très grand hôpital universitaire, celui du Havre, on peut se poser la question pour les personnes âgées qui sont dans les lieux hospitaliers et qui n'ont plus du tout accès à la culture parce que, financièrement, il est très difficile d'amener la culture au sein des groupes hospitaliers, même s'il y a le programme culture-hôpital.Et on peut se poser de vraies questions, c'est-à-dire que ces personnes votent encore peut-être par délégation ou pas. Mais elles sont citoyennes. Et elles n'ont plus du tout accès à ce mode de rencontre avec la culture.

Marcus Weisen

- C'est une question tellement pertinente et elle nous rend sensible au fait que nous avons à peine commencé à avoir une maîtrise convenable de l'accessibilité des personnes handicapées aux lieux publics mais avec le changement démographique, ce sont des défis auxquels nous devrons faire face dans les années à venir de plus en plus, et c'est justement pour cela que cette mission sociale de la culture doit être de plus en plus accentuée au niveau formel.

André Fertier

- Je voudrais rebondir sur cette intervention qui me touche particulièrement. Je voudrais dire que j'ai l'intention de saisir, comme je l'ai fait, il y a un an, et cela a été efficace, le Conseil National Consultatif d'Éthique en France sur cette question. Pourquoi ? Parce qu'il y a de nombreux services de gériatrie, de services de longs séjours où vivent des personnes âgées où non seulement elles sont considérées comme des habitants de nulle part, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas accès aux budgets culturels ni de l'État, ni des régions, ni des départements, ni des villes… Ces personnes restent couchées dans le lit, non pas de par la maladie qu'elles ont, mais simplement parce que la prise en charge qui est organisée, est organisée pour les laver, pour leur donner à manger, et ensuite il n'y a personne, pas de personnel suffisant pour les activités, et pour que ces personnes aient une vie digne, soient assises dans un fauteuil devant un clavier de piano ou devant un tableau pour peindre et on les laisse couchées souvent toute la journée alors que c'est contraire non seulement aux droits de l'homme mais à leur santé. C'est tout à fait scandaleux. J'insiste là-dessus, qu'en 2006, dans un pays de l'Union Européenne, et ce n'est pas qu'en France que cela se passe, que des personnes, dont l'état de santé n'exige absolument pas de rester couchées, le restent.

J'insiste sur le fait que même les familles sont trompées. C'est finalement dans un hôpital… et il est normal d'être couché dans un hôpital… ?!

C'est tout à fait inacceptable et l'action culturelle, les politiques culturelles, ce n'est pas un problème de financement ni de manque d'argent, c'est un problème de discrimination au regard du domicile où habitent ces personnes. Il faut que cela cesse. Merci pour votre intervention concernant les personnes âgées.

Intervenante (salle) - Je voudrais vous demander M. Bouakkaz quelques compléments d'informations par rapport au programme CASCAD que vous avez évoqué, cette mise en réseau. Si vous pouviez nous éclairer ?

Hamou Bouakkaz

- Ce programme CASCAD, André Fertier pourra peut-être vous en parler encore mieux que moi, à ce stade, c'est pour cela que la remarque sur les personnes âgées, j'espère qu'on va pouvoir trouver dans ce cadre le moyen de la mettre, de la faire vivre…

Ce programme consiste à mettre en réseau tous les médiateurs culturels, tous les équipements culturels d'un arrondissement, pour leur permettre de diversifier suffisamment l'offre de culture pour qu'elle touche ceux qui peuvent y accéder.

Exemple : qu'une personne aveugle qui va à sa bibliothèque de quartier puisse trouver des audiolivres sous toutes les formes, et qu'elle touche aussi tous ceux qui sont dans une situation de vie qui ne leur permet plus d'aller à la bibliothèque, soit parce qu'elle n'est pas accessible, soit parce qu'ils ne peuvent tout simplement plus bouger. C'est un dispositif que nous expérimentons dans le 20ème arrondissement et sur lequel un bilan sera à faire à la fin de l'année 2006.

À ce stade, je ne peux guère vous en dire plus, sinon qu'il a permis de tester positivement l'envie de faire d'un certain nombre d'acteurs qui, a priori ne se sentaient pas a priori appelé par ces questions de culture et de handicap puisque c'est pris très en amont et très sérieusement par tous les responsables de la mairie d'arrondissement, à commencer par le maire, et que du coup, cela permet d'impliquer beaucoup de cadres intermédiaires de la fonction publique territoriale décentralisée à l'arrondissement, et que cela permet, par le fil de la culture qu'on tire toutes les questions qui sont liées à ce monde où on se trouve dans un leurre d'une plus grande diffusion de l'information et l'impression d'avoir un village où tout le monde est relié et où, au fond, nous ne sommes qu'un archipel d'îles désertes dans une mer de solitude.

Par ce projet là, non seulement on va améliorer objectivement l'adéquation entre l'offre de culture et les personnes handicapées habitants dans l'arrondissement, mais je pense qu'on ouvre une boîte de Pandore dont on ne sait pas où elle va nous mener, parce que cette façon de faire intéresse tous les gens qui sont désocialisés, toutes les personnes âgées, les hôpitaux effectivement, et je crois qu'elle révélera au fond l'état réel de notre modèle universel français, à Paris et je crois qu'on a encore beaucoup de travail.

Pôles ressources culture et handicap et dynamiques d'échanges artistiques au niveau européen

Geneviève Joubert

- On va parler un peu plus de création dans le handicap. Le Creahm Créativité et handicap mental, c'est un pôle de ressources spécialisées. Pour parler du Creahm, on va revenir dix ans en arrière. Il y a 10 ans que Pascal Duquesne obtenait en complicité avec Daniel Auteuil un prix d'interprétation masculine au festival d'automne. Ce prix, c'est la première reconnaissance du handicap mental par le monde du cinéma et du monde culturel. Et 26 ans en arrière, on a vu la création de l'association Creahm par Luc Boulangé ici présent, et par les parents de personnes handicapées et des éducateurs.

L'objectif, la spécificité et l'originalité du projet sont à cette époque clairement définis. Et l'accessibilité à l'art et à la culture passera par la création d'environnements spécifiques pour travailler et créer dans des conditions optimales. La deuxième chose, c'est l'engagement d'artistes professionnels pour mener les ateliers d'arts plastiques qui sont la peinture, le dessin, la gravure, la sculpture, textile et bien sûr les arts de la scène, la danse et la musique. Le troisième objectif est celui de création, et le quatrième est l'intégration des productions réalisées dans le courant artistique culturel contemporain avec l'intégration des auteurs de ces oeuvres qu'ils soient peintres, danseurs, comédiens ou magiciens par le biais de l'art et de la culture.

La création d'un centre de jour en 1995 ajoutera un autre, celui de permettre à la personne handicapée mentale d'être actrice de son intégration.

En 2006, ce projet est toujours novateur, il est reconnu par le gouvernement en Belgique. C'est là que je voudrais que vous notiez l'importance de la reconnaissance par les institutions locales provinciales et nationales pour tous ces types de projets.

Quels sont les outils pour créer ces pôles artistiques ? Bien entendu, des ateliers spécifiques, un musée qui s'appelle le Mad qui recèle plus de mille œuvres remarquables d'artistes du monde entier, une galerie d'exposition temporaire, un centre de documentation sur l'art et le handicap mental. Nous avons ensuite une salle de spectacle accessible aux institutions et à tous, bien sûr accessible aux personnes porteurs d'un handicap physique, et une programmation spécifique pour les institutions. Dans tous les projets, nous avons noté l'importance du brassage des publics, de la visibilité des projets et de la médiatisation.

Nous avons quand même 3 types de projets qui sont développés, des projets spécifiques et individuels, personnels par des artistes qui ont un talent qui mérite d'être développé comme celui que vous voyez d'un artiste assez extraordinaire qui s'appelle Pascal Tasini. On a des projets spécifiques, comme la fanfare « À Bout de Souffle » qui est composée d'une quinzaine de musiciens trisomiques. Nous avons aussi des projets collectifs qui incluent personnes handicapées et non handicapées.

Pour ce qui est globalement du Creahm, je voudrais parler de la naissance d'Eucrea en 86 qui a été une formidable ouverture sur l'Europe des douze, à l'époque, et qui a donné de belles opportunités de rencontres avec des associations britanniques, danoises, allemandes et d'autres pays dont la pratique et les idées et les productions étaient tout à fait remarquables. Ces projets qui ont pu se réaliser avec des subventions européennes ont permis d'ouvrir la porte a plus d'audace et de hardiesse dans la création.

Je vais maintenant passer au Réseau d'Art Différencié qui a été créé en l'an 2000 qui rassemble des ateliers qui travaillent dans le même champ du handicap et de la créativité afin de multiplier les contacts, favoriser les échanges, distribuer l'information et acquérir de nouvelles compétences. Et ainsi rendre plus spécifique la spécificité de cet art, désormais de plus en plus reconnu. C'est un art qu'on appelle aussi l'Outsider Art chez les anglo-saxons. Il y a une trentaine d'associations qui viennent de 14 pays que ce soit la Belgique, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Écosse, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suède, la Pologne qui composent ces réseaux. C'est un réseau totalement informel. Une charte a défini sa spécificité. C'est un réseau d'ateliers essentiellement plutôt que d'institutions. Il y a un site Internet art-differencie.com où vous pourrez avoir toute la liste de ces ateliers.

Ce réseau n'organise pas de projet, il ne veut pas concurrencer ses propres membres. Il agit comme un pôle de ressources où chacun vient y puiser ce qu'il recherche. Il y a une grande diversité culturelle dans ce réseau de par la diversité et la richesse des membres. On parle de richesses internes puisque la plupart n'ont pas les moyens financiers, ne serait-ce que pour se déplacer et aller visiter les autres membres.

Des projets secrets entre les membres et régulièrement des rencontres se font. Il n'y a pas de reconnaissance officielle ni de subvention. Le projet est porté par le Creahm et par l'ensemble des membres. Nous voulons éviter l'institutionnalisation pour éviter d'être fournisseur de service uniquement, et nous entretenons l'interaction avec nos membres et un questionnement permanent car nous sommes très conscients de la fragilité de nos projets respectifs. Je vais passer la parole à Luc Boulangé.

Luc Boulangé

- Je pousserais un coup de gueule, mais pour amortir mon propos, je voudrais dire que beaucoup de choses se sont réalisées depuis une trentaine d'années. Mais on ne voit pas beaucoup les choses évoluer. Il y a toujours un côté un peu trop misérabiliste lorsqu'on présente les stands des associations. Je pense qu'il y a vraiment un effort à faire. Il y a un côté triste et peu respectueux souvent, qui apparaît. Pourquoi un coup de gueule ? Parce qu'il y a 6 - 7 ans, je suis arrivé dans le sud de la France et on a lancé une nouvelle association, Creahm Provence, qui proposait des ateliers de peinture et musique et pendant 6 années on a fonctionné avec plus d'une centaine de personnes handicapées. Et pour des problèmes de dysfonctionnements au niveau des institutions, des pouvoirs, de la frilosité des services de l'État, du Conseil Général et de la région qui pleurent tous après des projets innovants et la sacro-sainte intégration, mais à partir du moment où on leur dit qu'on a un projet innovant, ils nous répondent qu'ils ne savent pas où le mettre. Nous avons dû liquider l'association, il y a à peine plus d'un an et j'en suis très triste. Il y a peut-être un espoir mais j'ose à peine encore en parler. Suite à cela nous avons créé, c'est ce qui est important, un collectif qui s'appelle le Tuyau. Pourquoi le Tuyau ? Parce qu'on nous dit toujours : t'inquiète pas, c'est dans les tuyaux. Les tuyaux sont tellement longs qu'on n'en voit pas la fin et pour finir on meurt étouffés dedans.

La particularité de ce collectif, ce n'est pas un collectif constitué avec des personnes handicapées mais un collectif de personnes qui ont eu la chance de rencontrer des personnes handicapées parce que pour le plaisir tout simplement, ce sont des ateliers, c'était aussi un lieu où on pouvait boire un coup, manger, il y a des spectacles, et ce sont des personnes non concernées par le handicap qui ont créé ce collectif pour demander que des activités pour les personnes handicapées puissent encore exister.

C'est vraiment retourner un peu les choses, c'est-à-dire nous artistes, amis, etc., nous avons rencontré des artistes handicapés, grâce à eux, on s'est aussi rencontré entre nous, il y a eu des échanges. On a donc perdu quelque chose. C'est aussi complètement un autre regard sur les personnes non handicapées qui perdent aussi quelque chose à partir du moment où la personne handicapée n'est plus présente et ne peut plus s'exprimer. Amusez-vous à aller sur ce blog et faites vos commentaires, cela s'appelle letuyau.canalblog.com

Deuxième coup de gueule. Vive les projets européens ! On dépose avec notre petite association Creahm Provence un projet dans le cadre d'un appel à projets, actions conjointes, on obtient l'accord, 300.000 euros. Petite association… demande de garantie bancaire… pas de garantie bancaire… génial ! Nous avons dû abandonner le projet ! …

C'est quelque chose sur quoi on insiste depuis 25 à 30 ans, comment les petites associations peuvent-elles prétendre aux projets européens ? C'est génial de la part des responsables au niveau de la Commission européenne qui ont donné leur accord sur une petite association avec des difficultés financières mais sur l'idée d'un projet qui les intéressait, elles ont dit oui, mais on n'a pas trouvé les moyens ni auprès des banques ni auprès des collectivités, qu'elles soient régionales, départementales ou au niveau national, au niveau de l'État. C'est quelque chose de très grave et quelque chose qui n'est pas récent et on va encore se retrouver demain devant ce type de problèmes où les petites associations, parce qu'elles n'ont pas de trésorerie, elles ont beaucoup d'idées mais elles n'ont pas l'argent.

Troisième petite chose, il serait intéressant aussi de se dire, de faire en sorte que dans les établissements n'existent plus les activités, mais que les activités soient satellites et qu'on ne subventionne plus les établissements pour proposer les activités, mais qu'elles soient comme les maisons départementales des handicapées créées en France, que ce soit aussi des établissements qui proposent des activités satellites mais pas à l'intérieur même des établissements parce qu'ils n'ont pas toujours les compétences.

Actions de sensibilisation et de formation

Marie-Christine Tournié, Cefedem Ile-de-France

- Je représente le Cefedem Ile-de-France. Les centres de formation sont des organismes de formation qui sont missionnés par le Ministère de la Culture et de la Communication pour assurer la formation diplômante des professeurs de musique qui sont destinés à intervenir dans les établissements spécialisés d'enseignement musical. A ce titre, le Cefedem Île-de-France dispense une formation menant aux diplômes d'État de professeurs de musique. Cette formation se décline sous 2 formes différentes : initiale, elle s'adresse à un profil étudiant même si nous savons que la plupart d'entre eux travaillent quand même dans les écoles de musique ; et continue, elle est à l'attention d'un public en cours d'emploi. Ce public, après une expérience professionnelle, ressent la nécessité d'obtenir un diplôme lui permettant de se stabiliser dans son emploi ainsi que la nécessité d'une formation lui permettant de développer sa démarche pédagogique. Outre ces formations diplômantes, le Cefedem Île-de-France assure aussi une mission de formation permanente, s'adressant aux enseignants de la musique de la Région Île-de-France.

C'est lors des rencontres handicaps et pratiques artistiques, à Suresnes, en 2003, que Françoise Regnard, Directrice du Cefedem, a envisagé d'établir les premiers échanges avec Cemaforre. Je pense que vous savez que Cemaforre c'est le Centre National de Ressources Loisirs et Culture pour tous. Nous avons rencontré dans un premier temps, André Fertier, Président de Cemaforre et Dominique Carliez, directeur et cette rencontre nous a rapidement conduit à la nécessité de mettre en place une action de sensibilisation à la notion de handicap pour les étudiants et les stagiaires en formation au Cefedem. Cette action de sensibilisation organisée par Cemaforre a, dans un premier temps, pris la forme d'une conférence enrichie par des supports vidéo.

Ce fut pour la plupart des participants une réelle prise de conscience à la fois des difficultés que pouvaient engendrer l'accueil des personnes en situation de handicap mais aussi de ce qui était réalisable avec elles. C'est à partir de là que nos étudiants et stagiaires ont souhaité eux-mêmes que cette sensibilisation soit suivie d'une formation. Ils nous ont dit combien ils se sentaient démunis, combien ils se sentaient désemparés dans l'expectative d'accueillir une personne handicapée dans leur classe. Ils nous ont fait part de leurs peurs. Peur de ne pas être capable de faire, peur de mal faire, une peur qu'engendre parfois la différence et qui avait déjà conduit certains d'entre eux à refuser de faire.

En tant que responsables de formation, nous étions particulièrement attentifs et sensibles au fait que notre ministère de tutelle, le Ministère de la Culture, se soit engagé dans la volonté de mener une action suivie en faveur de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les personnes handicapées. Mais il faut bien l'avouer, si nous avions observé d'importantes avancées pour une meilleure accessibilité aux oeuvres, dans les bibliothèques, les musées, les monuments, nous étions bien obligés de constater que dans le domaine de la formation à l'enseignement musical, beaucoup, pour ne pas dire presque tout, restait à faire. Nous avions connaissance de stages ponctuels, de conférences organisées ça et là en fonction de la bonne volonté des équipes pédagogiques, mais à notre connaissance il n'existait aucune formation structurée faisant partie intégrante du cursus des futurs professeurs de musique.

En tant que formateur de formateurs, et de futur formateur, il nous a paru de notre responsabilité de faire en sorte que les enseignants formés par le Cefedem Île-de-France et appelés à enseigner en école de musique soient dotés des outils nécessaires à neutraliser leurs peurs et d'outils également suffisants pour leur permettre d'organiser au mieux l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les pratiques artistiques sont un droit pour tous et le respect de ce droit passe par la formation de tous les acteurs, c'est là que les enseignants ont un rôle important à jouer.

Comment s'est organisée cette formation ? Nous avons rencontré à plusieurs reprises Cemaforre. Nous avons fait un état des lieux de ce qui existait au Cefedem, quel était le public, quelle était sa formation, quels étaient les enseignements pédagogiques dont ils bénéficiaient déjà au sein de la formation. C'est à l'issue de ces rencontres et après un travail de conception que Cemaforre nous a proposé un programme de formation d'une durée de 55 heures qui visait non seulement à identifier les difficultés qui pouvaient être soulevées par l'accueil d'une personne en situation de handicap, mais aussi les réponses envisageables au regard des différents types de handicap et des différentes disciplines.

Nous avons démarré cette formation en 2005 et une brochure a été éditée que vous pouvez d'ailleurs vous procurer auprès de Cemaforre. Chaque point du programme a fait l'objet d'une approche théorique associée à des exercices pratiques de mise en situation. La formation a été encadrée par des formateurs spécialisés et des échanges ont eu lieu avec des enseignants eux-mêmes handicapés, ou bien accueillant dans leurs classes des élèves handicapés.

Trois sessions de cette formation se sont déroulées : une en direction du public de formation initiale, une deuxième en direction du public de formation continue, et une troisième plus réduite de 18 heures en direction des enseignants de la musique de la Région Île-de-France au titre de la formation permanente. L'objectif du premier point du programme était de permettre à l'enseignant d'être plus à l'aise dans sa relation avec l'élève. Pour cela, il lui donnait des repères sur les handicaps visuel, auditif, mental, psychique, moteur, perte d'autonomie, lui faire prendre conscience de la notion d'accessibilité et l'aider à mieux la comprendre, lui donner des outils, comportements et attitudes clés qui lui permettent de faciliter sa relation avec la personne handicapée.

Le deuxième point avait pour thème les modalités organisationnelles, l'objectif étant de donner les bases nécessaires à l'élaboration d'un projet pédagogique adapté au projet d'établissement, en tenant compte des données légales, des textes de lois, de la réglementation, en analysant aussi l'existant, l'accessibilité de l'établissement, besoins et possibilités de l'élève et en ayant bien sûr une démarche partenariale.

Je vais parler des perspectives. Nous sommes convaincus que cette formation ne doit pas être considérée comme un plus dans la formation des enseignants de la musique, mais comme une nécessité qui ne doit pas rester à l'état expérimental. Elle doit faire partie intégrante du cursus obligatoire d'un enseignant. De la même façon, elle doit être proposée au titre de la formation permanente à tous les enseignants en poste.

Expériences culturelles portées par des institutions de santé et d'accueil de personnes handicapées

Gilles Roland Manuel, pédopsychiatre, fondateur du Futur Composé, France

- Bonjour, je remercie Eucrea et André Fertier de m'avoir invité. Je suis médecin psychiatre et je dirige un service hospitalier, je travaille aussi dans un IME. Je ne suis pas sûr que les problèmes de l'autisme soient bien connus de tout le monde, ce sont des enfants puis ensuite des adultes qui sont un peu coupés du monde. En ce qui concerne les enfants et les adolescents, les adolescents dont je m'occupe et les jeunes adultes, ils ont un trait commun, c'est qu'aucun d'entre eux ne peut aller à l'école malgré la nouvelle loi, les nouvelles dispositions qui sont bienvenues. Ce sont des jeunes gens très enclavés dans un monde un peu à part, vous connaissez le terme de Bettelheim de la forteresse vide. Cela concerne quand même 100.000 personnes en France. Ce n'est pas rien.

C'est une situation difficile. Quand on parle de culture pour cette catégorie de la population, on a l'impression a priori de dire n'importe quoi puisqu'ils ne peuvent même pas aller à l'école… quand on voit qu'il y a des possibilités, cela semble être une espèce de cerise sur le gâteau. On pourrait considérer qu'il y a d'autres priorités. Mais quand on vit avec eux tous les jours, ce qui est mon cas, on se rend compte qu'il y va tout autrement. Pour vous citer un peu mes sources ou ce qui m'a impressionné puisque je suis maintenant en fin de carrière, il y a 2 choses : une expérience pratique en Italie qui, comme cela se passait en France à cette époque, il y a à peu près 25 ans, et comme cela se passe encore un peu en France dans notre beau pays en 2006. Il y avait des adultes et des enfants autistes qui vivaient dans des conditions même pas celles qu'on réserve aux animaux. Quand j'étais jeune interne, on donnait à manger aux autistes par une trappe, ils étaient nus dans une pièce, ils étaient 50 ou 60, à l'hôpital psychiatrique, et le jeune bourgeois que j'étais, se sentait complètement démuni, choqué et révolté par cette situation. Et je me suis promis à l'époque de ne pas céder aux tentations salonardes qui peuvent atteindre les psychiatres, surtout quand ils sont parisiens, et de ne pas oublier, quelles que soient la théorie et la conceptualisation, de ne pas oublier cette réalité. Je me le suis promis et j'espère avoir tenu ma promesse. En Italie, j'ai rencontré le pragmatisme italien, ils ont la réputation d'être des artistes, comme disait Cocteau, ce sont des français de bonne humeur, mais ils ont aussi un sens pratique qu'on n'avait pas du tout dans les années gauchistes ici… On s'agitait beaucoup, on parlait beaucoup, mais on ne faisait pas grand-chose (le jeune bourgeois est devenu gauchiste comme tous les jeunes bourgeois de l'époque).

Et j'ai trouvé là-bas une espèce de dynamisme, à Trieste, où j'ai eu la chance de pouvoir rester une année et d'y retourner ensuite pendant 10 ans et de voir des adultes et des enfants qui vivaient en cage au sens le plus concret du terme avec des infirmiers qui, pour s'amuser, jetaient leurs mégots au-delà des grilles. Et il y avait une ruée pour qui s'approprierait le mégot. J'ai revu les mêmes infirmiers faire un travail remarquable après… Ce qui me laisse un peu songeur.

Dans cette expérience de Trieste, j'ai vu l'importance de la culture, c'était la première fois. J'avais un peu honte venant d'un pays qui a une aura culturelle aussi impressionnante que la France, et j'ai été vraiment tout à fait impressionné par cela.

La culture allait dans les 2 sens, c'est-à-dire qu'au moment où on commençait, on commençait à faire sortir les malades qui, pour certains, n'avaient pas vu la ville depuis 20, 30, ou 40 ans. L'importance d'une insertion très progressive, très modeste de gens qui étaient pour la plupart délirants ou très abîmés par leur séjour hospitalier, et aussi et peut-être surtout, la rentrée du monde culturel dans cet hôpital qui était d'ailleurs un lieu d'une beauté tout à fait extraordinaire au milieu des palmiers dans un parc avec des vieux pavillons coloniaux.

Et j'ai assisté à ce désenclavement qui, comme tout bon désenclavement, va dans les 2 sens : c'est-à-dire qu'on fait rentrer et on sort.

C'est quelquefois une dimension qu'on oublie un peu.

L'autre, c'est une des références qui m'a beaucoup marquée, c'est la lecture, la référence à René Girard, et sa théorie du désir mimétique. Il ne parle pas du tout du handicap, mais il dit : tolérer les différences c'est un slogan un peu mou. Utile, sympathique, mais un peu mou. Il y en a un qui est plus dérangeant, c'est celui de tolérer les similitudes, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a de commun avec la personne handicapée ? C'est invraisemblable qu'en 2006 quand j'écris au Ministère de la Culture pour demander des subventions, qu'on me réponde encore : adressez-vous aux services des handicapés au Ministère de la Santé, section des handicapés. Comme si le handicap représentait auprès du Ministère de la Culture l'ensemble, 100% d'une personne et que même pour la culture… mais pourquoi pas pour aller faire ces courses au supermarché. Et quand on rencontre les gens du ministère de la culture, ils sont charmants, ils travaillent beaucoup, ils font des choses importantes et ils font de mieux en mieux et je me réjouis beaucoup qu'il y ait une représentante du délégué interministérielle qui soit là et cela peut laisser espérer qu'on n'aura plus ce genre de réponses dans quelques années.

J'ai transposé avec les gens avec lesquels je travaille et après dans une fédération qui s'appelle « Futur Composé », beaucoup d'activités culturelles sur le plan théâtral, etc., tout cela a fait une espèce de fédération extrêmement vivante et qui a fait un festival tous les deux ans avec une aide conséquente de la mairie de Paris et d'autres instances privées et publiques.

Je suis convaincu pour l'avoir vu en direct et en différé de l'importance de la culture. On se moque un peu de nous parce qu'on attend des soins d'un psychiatre. Mais je peux vous garantir que ce ne sont pas les soins qui sont recherchés. On a une démarche citoyenne pour ces jeunes gens mais des effets thérapeutique très importants et quelquefois nuls, mais le plus souvent important, arrivent à travers ces pratiques culturelles dont on a absolument besoin pour rompre leur isolement. Et ça permet de poser une question qui n'est pas posée à propos de ces jeunes gens, c'est la seule catégorie de la population pour laquelle on ne pose pas la question : à 18, 20, 25 ans voire 30, qu'est-ce que tu aimerais faire ? Où es tu bien ? Qu'est-ce que tu sais faire ? Même si on dit que tu ne sais pas faire grand-chose, il y a bien des choses que tu préfères. Dans la vie institutionnelle de ces gens, on a cette espèce d'humanisme qu'on nous envie trop à l'étranger. On a fait plusieurs fois le tour du monde avec eux dans tous les pays pour faire des spectacles et on ne leur pose pas la question : qu'est-ce que tu aimerais faire et où es-tu bien ? On est en train de créer des turbulences et le Théâtre du Cristal qui crée des institutions pour accueillir des jeunes gens s'ils savent faire du théâtre. Cela à une dimension extrêmement importante, cela stimule des équipes, pour moi c'est un vrai plaisir, le métier de psychiatre n'est pas très drôle, moi j'y ai pris goût grâce à ces jeunes gens.

Donc, j'y crois dur comme fer. Merci.

Accès des personnes handicapées aux médias

Peter Radtke, Président Directeur Général de ABM, membre du Conseil National Consultatif d'Ethique, Allemagne

- Il faut excuser mon français qui n'est pas bon. Si on m'avait demandé il y a 20 ans et même 15 ans quel est le problème le plus urgent en ce qui concerne la relation handicap et médias, j'aurais certainement dit : le manque de représentation. A cette époque, les personnes handicapées sur l'écran ou qui jouent au théâtre étaient une rare exception.

Aujourd'hui, en Allemagne, cela a beaucoup changé. Les personnes handicapées devant une caméra ne sont plus un tabou. Elles trouvent leur place dans des documentaires, dans des magazines et même dans des séries télévisées.

Si la proportion de leur apparence n'est pas 10 % comme dans la population ordinaire, ce n'est pas grave à mon avis. Est plus important que cela, à mon avis, certainement le fait qu'elles ne sont plus mises à l'écart. C'est le plus important.

Est-ce que cela veut dire que tout est bon en Allemagne ? Pas du tout. Dans un petit récit de Bertolt Brecht, Monsieur K demandait : que faites-vous quand vous aimez une personne? M. K répond : j'en fais une ébauche et je tâche de la faire la plus ressemblante. L'ébauche ? Non la personne.

Je me rappelle cette petite histoire quand je pense à l'image des personnes handicapées dans les médias allemands. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de la quantité des représentations mais plutôt de la qualité.

On a trouvé même des genres à la télévision où des personnes handicapées ne manquent presque jamais. Les personnes handicapées fournissent des titres chocs.

La représentation à la télévision est extrêmement sélective. Cela vaut non seulement pour les sortes de handicap que l'on montre, mais encore pour les aspects de vie et les fonctions dans le long métrage.

C'est d'autant plus embêtant, puisque les médias sont les médiateurs principaux et souvent uniques entre les personnes handicapées et la population non handicapée. Là où il n'existe aucune communication directe, la télévision, la radio et la presse doivent intervenir.

Regardons d'abord les sortes de handicap qu'on montre à la télé. Je ne parle pas ici des émissions médicales mais plutôt des documentaires et des longs métrages. De fait, il existe des personnes aveugles, on peut le deviner, seulement par l'audiodescription. On ne les trouve presque jamais dans les documentaires. On les connaît bien sûr dans les films policiers puisque la cécité augmente la tension, soit des victimes soit du coupable. La plupart des personnes qui ont un handicap physique présentées à la télévision sont des paraplégiques, c'est-à-dire des personnes assises dans un fauteuil roulant mais presque non handicapées.

Les personnes handicapées motrices cérébrales ne sont presque jamais à la télévision. Cela n'est pas à transmettre, disent les experts.

Tandis que les corps nus, bien formés sont présentés, même l'après-midi à la télévision, un corps habillé mais déformé c'est hors de toute discussion.

La situation est un peu meilleure concernant les handicapés mentaux mais j'ai l'impression que même dans cette catégorie nous constatons une tendance régressive. Je ne veux pas continuer cette énumération. Les aspects dans lesquelles on montre les personnes handicapées, c'est certainement en France la même chose, ce sont des personnes qui ne peuvent rien faire, ou qui sont vraiment des géants qui surmontent tous les obstacles.

Que fait on en Allemagne ? Mon organisation travaille depuis plus de 20 ans dans les médias, on a d'abord fait des émissions locales. Nous sommes présents aujourd'hui dans 3 chaînes nationales, une chaîne nationale où nous avons des émissions chaque semaine de 30 minutes sur les problèmes des personnes handicapées, et 2 chaînes nationales où on a des émissions une fois par mois de 30 minutes également.

Il n'est plus rare que des personnes handicapées aujourd'hui présentent des émissions mais c'est notre organisation qui a commencé avec cette initiative. Elle est imitée aujourd'hui dans d'autres émissions qui ne sont pas les nôtres, et nous sommes un peu fiers de cela.

Nous allons avec des films sur le handicap dans des écoles avec des employés handicapés, on analyse les films avec des élèves mais on reflète la situation de ce modérateur ou cette modératrice et c'est un enseignement des médias mais en même temps un enseignement sur la vie quotidienne des personnes handicapées.

Et enfin, nous participons cette année ainsi que l'année prochaine dans un projet de la commission qui est organisé par l'organisation espagnole sur les médias et le handicap qui a pour but de renseigner les maisons de radiodiffusion sur les problèmes des handicapés, et aussi les organisations des handicapés sur les exigences des médias parce que nous avons un peu l'impression que les associations des personnes handicapées en savent très peu sur les exigences des médias et il faut ici trouver une sorte de compromis.

Merci beaucoup.

Rôle et actions du mouvement des personnes handicapées

Laure-Carole Roynaud, administrateur national APF (Association des Paralysés de France) pour le Groupe Culture du Comité d'Entente

- Parmi les 22 règles édictées par l'ONU en 1994 pour l'égalisation des chances pour les personnes handicapées, la 10ème stipule que les États feront en sorte que les personnes handicapées soient intégrées dans les activités culturelles et puissent y prendre part en toute égalité. Les personnes handicapées revendiquent ce droit d'accès à la culture, qui est inscrit en préambule de la constitution de 1958 qui précise : la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Sur le plan législatif et réglementaire la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation sociale et la citoyenneté des personnes handicapées ne mentionne nulle part le mot culture.

Pour autant, elle impose la mise en accessibilité de tous les lieux recevant du public et donc les lieux culturels de pratique culturelle. En revanche sous la pression des associations représentatives, les décrets relatifs à la prestation de compensation ont pris en compte la dimension culturelle dans l'élaboration du projet de vie de la personne, du moins en théorie, car nous n'en sommes qu'à la phase de mise en place. Par ailleurs la loi de modernisation sociale de janvier 2002, stipule l'accès du mineur ou de l'adulte handicapé aux loisirs, au tourisme et à la culture constitue une obligation nationale. C'est un progrès que les associations reconnaissent.

En même temps, ces avancées induisent de tels changements de regards et de pratiques professionnelles que ces dispositifs légaux bien que nécessaires et indispensables ne seront pas suffisants. La vigilance doit rester de mise. Il nous faudra sans aucun doute être très persuasif notamment auprès des financeurs.

Il existe 2 façons de vivre la culture : la première comme spectateur auditeur, lecteur. La seconde comme acteur investi dans le geste créatif amateur ou professionnel.

Toutes deux demandent l'accessibilité des lieux ou elles se déclinent. A chacun ensuite de choisir la ou les manières de le faire, mais à tous, le droit d'accéder à la culture sous toutes ces formes.

Dans cette dynamique, l'accessibilité du lieu de diffusion culturelle ou de pratiques artistiques constitue la première condition d'accès à la culture sous toutes ses formes. Les établissements recevant du public doivent être accessibles.

Ce n'est pas toujours le cas, dans les bâtiments récents. Quant à la mise en accessibilité du cadre bâti ancien et protégé, la question demeure épineuse. La nouvelle loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a sorti l'obligation d'accessibilité de nombreuses possibilités de dérogation. Cette question oppose des intérêts divergents. La légitimité de l'accès de tous à l'ensemble des patrimoines et la préoccupation des professionnels en charge de sa conservation de le voir le moins altéré possible. Un souci esthétique qui trop souvent prime sur l'accès du lieu au visiteur. Les mentalités doivent évoluer, elles le font trop lentement.

Des actions concrètes sont engagées dans ce sens avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Et notamment avec le Centre des monuments nationaux qui sur la base d'une convention passée avec les associations représentatives met actuellement en place un programme d'audit et de réalisation concrète dans ce domaine.

Accessibilité du cadre bâti mais aussi formation des personnels d'accueil, réalisation permettant d'adapter l'offre culturelle et mise à disposition d'informations adaptées.

Dans leur mission qui est d'accueillir tous les publics, les équipements culturels travaillent de plus en plus souvent avec les associations représentatives de personnes handicapées chacune apportant son expertise.

Un partenariat permet de sensibiliser des publics handicapés qui ne fréquentent pas toujours les musées et les spectacles. Le manque d'informations mises à leur disposition en est l'une des causes. Il s'agit donc à la fois d'arriver à informer sur place avec une signalétique claire des documents de circulation et de visite précis, mais aussi de donner envie de venir en utilisant le réseau associatif, les salons et la presse spécialisée. Pour ce faire, l'organisation d'un réseau ressources est à construire notamment en lien avec les DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui se sont vues dotées d'un poste référent handicap, et le secteur médico-social. A ce sujet, une convention vient d'être signée entre les deux ministères de tutelle.

Témoignage

Marcus Weisen

- Madame Roynaud disait c'est souvent le souci d'esthétique qui prime sur un engagement pour l'accès. C'est une situation qui a existé dans tous les pays d'Europe mais que nous pouvons aussi changer. Il y a 2-3 ans, il y avait un budget de 3.000 à 4.000 euros et j'ai travaillé avec un architecte, c'est aussi un consultant d'accessibilité, on a fait un projet qui s'appelait "accès et élégance", c'est-à-dire l'accessibilité des lieux du patrimoine qui sont listés et de trouver des solutions d'accessibilité élégantes dans les lieux du patrimoine protégé. Dans ce sens, nous voulons changer l'idée qu'il y ait un conflit inévitable, dans le sens que nous voulons décoincer cette idée que la créativité existe seulement dans le sens esthétique. La créativité est un concept beaucoup plus vaste qui engage une créativité au niveau social et dans une citoyenneté du XXIème siècle. Nous pourrions lister des exemples extraordinaires de grands architectes qui ont été créés. Des architectes suisses de Bâle, Peter Zumthor et Pierre de Meuron ont créé une nouvelle école de danse en Angleterre, Laban où ils ont créé une rampe qui monte du rez-de-chaussée au premier étage. Ce bâtiment a été primé par le plus grand prix d'architecture britannique The Stirling Prize for Architecture.

La chose intéressante c'est que, pour les visiteurs, tous les visiteurs, vont à la salle de spectacle en montant la rampe, il y a des niveaux horizontaux, ils ont mis des bancs pour s'asseoir. Ce sont des chaises et des bancs qui sont de l'époque du pop art, des années 60.

Au niveau esthétique, c'est quelque chose d'extrêmement beau. C'est d'un usage universel pour chacun et chacune, et l'accessibilité est devenue à ce niveau un aspect d'une réflexion multidimensionnelle sur la manière dont nous jouons notre identité culturelle et notre citoyenneté du XXIème siècle. C'est très intéressant. Je voudrais citer quelques exemples encore, parce que les clivages entre les lieux du patrimoine en Grande-Bretagne et l'accès, sont déplacés.

Nous avons en Grande-Bretagne, une organisme, English Heritage, qui ressemble à votre Caisse du Patrimoine qui donne les lignes conductrices sur l'accès et elle est devenue plus progressive parce que les bonnes pratiques d'accessibilités physiques ont été développées. Alors maintenant il dit oui à 90% des demandes d'accessibilités à des lieux du patrimoine ou à des associations.

Il y a aussi des grands symboles britanniques comme la National Gallery ou la Tate Gallery qui sont dans les lieux du patrimoine britannique qui font briller l'identité blanche britannique dans des lieux sacro-saints quelque part, et pourtant, les architectes ont fait des interventions qui ont modifié ce patrimoine si sensible, en créant des rampes. Trafalgar Square ou la Tate, où il y avait des escaliers, des marches, la rampe qui était 300 mètres plus loin… C'était affreux. Et maintenant toute personne peut prendre l'entrée accessible.

D'une manière intéressante, à la Tate, c'est 50 % des visiteurs qui prennent la rampe ou les escaliers justes à côté. Ils n'ont pas hésité. Quand je regarde la qualité esthétique de la prestation, tout le monde est content, je pense que si nous disons cela aux architectes, ils vont peu à peu changer d'idée.

Synthèse et clôture

André Fertier, Eucrea International

- Je voudrais déjà excuser Sylvie Fish du National Disability Art Forum, du Royaume-Uni qui est souffrante et ne pouvait pas se déplacer, elle est de tout cœur avec nous. Je souligne le rôle important, en Angleterre, de National Disability Art Forum (NDAF). Ils ont un site Internet que je conseille d'aller voir. Il assure la promotion depuis longtemps de l'accès à la culture pour les personnes handicapées au Royaume-Uni et de réseaux d'artistes. Ils font un travail extrêmement riche.

Valérie Vanbesien, Forum Européen des Personnes Handicapées

- C'est dur de prendre la parole parce qu'au niveau européen c'est très abstrait comme d'habitude. Après avoir entendu tellement de choses aussi intéressantes concrètes et les initiatives, c'est un peu embarrassant, mais je voudrais remercier tous les intervenants et tous ceux qu'on a entendu et vous signaler que l'année 2007 sera assez importante. C'est l'année de l'égalité des chances pour tous, l'année européenne. Pour le mouvement des personnes handicapées c'est aussi le 10ème anniversaire de la création du forum européen et à cette occasion on relancera la campagne pour la directive spécifique handicap dont je vous ai parlé plus tôt dans mon intervention. Et on espère aussi que la résolution européenne sur l'accès des personnes handicapées à la culture et à la participation culturelle sera suivie d'actions et d'initiatives. Cette année fédérera beaucoup de synergies et peut-être d'initiatives dans ce domaine et peut-être qu'on pourrait espérer un projet d'échanges de bonnes pratiques. Il y a tellement de choses qui se font comme on l'a vu aujourd'hui. Il faudrait peut-être que quelque chose soit fait plus systématiquement au niveau européen, d'échanges de pratiques à tous les niveaux. Ce serait certainement très utile.

Dominique Carliez, Cemaforre

- Une ou deux réflexions sur les différents débats de cet après-midi. Les différents intervenants ont bien exprimé que, finalement les réponses, que ce soit au niveau des établissements culturels, au niveau de certains établissements médico-sociaux, au niveau d'associations qui portent des travaux, au niveau des ministères ou des médias, ils ont finalement développé des bonnes pratiques. Les bonnes pratiques, des bonnes pratiques et beaucoup de bonnes pratiques existent, elles sont assez connues, elles ne sont pas suffisamment connues, il faut les développer, la recherche est nécessaire. C'est une chose. Mais en tout cas suffisamment de bonnes pratiques pour pouvoir avancer concrètement, comme l'a dit M. Hébert au niveau des établissements culturels, mais pas forcément tout seul. On voit là des exemples d'établissements culturels surtout d'ailleurs des musées et monuments, au niveau de certains types d'établissements médico-sociaux ou de certains pôles ressources qui ont développé des pratiques que ce soient au niveau du théâtre adapté de la danse en fauteuil roulant, ou de la musique pour des personnes handicapées mentales.

Ce qui est difficile, et plus difficile encore pour nous pays latins contrairement à nos amis finlandais, c'est de faire en sorte que ces différentes pratiques et finalement les micros usages qui se mettent en place ou les cultures des métiers et des filières qui se mettent en place et qui permettent de renforcer l'accessibilité des loisirs et de la culture aux personnes handicapées restent assez clairsemés.

Il est assez difficile de mettre en place des politiques cohérentes pour faire en sorte que sur des projets de différentes bonnes pratiques, des acteurs se réunissent et fassent en sorte que des politiques structurées et surtout durables se mettent en place. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Marcus Weisen qui a expliqué qu'il fallait réunir 3 ou 4 critères pour réellement estimer porter une politique digne de ce nom qui soit porteuse de qualité et surtout de pérennité.

Je pense que nous avons avec le niveau d'avancement des différents acteurs à se poser la question de quelle façon on va faire en sorte qu'on puisse ensemble avancer et faire en sorte aussi que la personne handicapée soit au centre c'est-à-dire qu'elle ne soit pas contrainte uniquement d'aller dans l'établissement culturel, le musée ou la bibliothèque qui aura développé des activités, mais que quel que soit sa demande, qu'elle soit une demande professionnelle ou amateur, que ce soit de l'occupationnel, que ce soit de l'activité artistique ou l'accès aux musées, aux monuments que ce soit cette demande qui puisse être prise en compte et que des réponses puissent être apportées et travaillées et construites ensuite ensemble.

Je pense qu'on n'en est malheureusement pas encore là, certaines expérimentations se mettent en place mais qui sont encore insuffisantes. C'est réellement un usage et une culture du travailler et de l'agir ensemble, et surtout ensemble pour mettre au centre des réponses et des politiques la personne handicapée et ces besoins naturels et légitimes de culture et de loisirs. Merci.

Pascal Parsat, Eucrea France

- J'ai entendu beaucoup de choses. Je voudrais juste dire que Jacques Copeau, en son temps, en voulant ouvrir son théâtre devant tant d'esprits chagrins, de gens qui lui disaient que c'était bien inutile et à quoi cela servirait de vouloir en faire un de plus, il disait que si on devait nommer ce qui nous anime, c'est l'indignation. Voilà ce que je pensais en vous écoutant aujourd'hui et j'avais envie de vous le dire. Je me laisse aller dans les citations : c'est en s'attachant au difficile que l'homme grandit, disait Rilke, et il n'y a pas homme plus libre que celui qui assume ses devoirs, disait Saint-Exupéry.

J'ai bien-aimé aussi tout à l'heure quand Mme Soraya Kompany nous a dit qu'il n'était plus question de bénévolat, c'est un droit. Je l'ai béni car je pense qu'il est temps aujourd'hui qu'on ne parle plus de compassion, de charité, de solidarité mais peut-être de respect et de fraternité, mots qui me semblent beaucoup plus adaptés. Un artiste ne parle pas de lui il part de lui, il va vers les autres et bien des gens ont ce chemin-là à faire.

Voilà ce que j'avais à dire. Il convient aussi aujourd'hui de sortir de nos isolements respectifs de faire en sorte que toutes ces actions, ces actions quelque peu clandestines et quelque peu marginales à ceux qui les traversent, se rassemblent et se fédèrent. Il n'est pas question de chapelle, il n'est pas question de protéger un pré carré en disant : c'est mon domaine. Il n'est pas question de ne pas partager. Il est question de mutualiser les outils, les informations, et d'échanger, de traverser les frontières car je crois que la culture a l'art de transgresser les normes. Voilà ce que j'avais à dire.

André Fertier, Eucrea International

- Je voudrais brièvement évoquer quelques messages qu'on n'a pas traité. Tout d'abord, on parle souvent en Europe d'une manière générale de la nécessité de campagnes de communication : il faudrait changer le regard porté sur les personnes handicapées. Je souhaiterais que l'on tourne cette page et que l'on parle plutôt de changer le regard que porte chaque citoyen sur ses propres responsabilités concernant les droits, le respect des droits fondamentaux. C'est-à-dire que concrètement, je trouve plus intéressant qu'une personne qui est directrice d'une école de musique depuis 30 ans, s'interroge sur sa responsabilité, c'est-à-dire si finalement, ce n'est pas tellement un problème qu'elle participe à l'exclusion si pendant 30 ans son école n'est pas accessible à tous. Ce n'est pas le regard porté sur la personne de couleur qui monte dans un bus dont elle se fait jeter pendant l'apartheid en Afrique du Sud, c'est le regard que le chauffeur du bus porte sur lui-même s'il cautionne cette exclusion. Il est important d'amener chaque citoyen à prendre conscience du rôle actif qu'il joue dans l'exclusion et que finalement cette exclusion est au quotidien extrêmement banalisée.

Je pense qu'en terme de campagne de sensibilisation et notamment en 2007 au niveau de cette année européenne déclarée Année de l'Egalité des chances, il serait intéressant pour les personnes handicapées qu'on arrive a porter plus le regard sur chacun a son humble niveau à son propre niveau, pour savoir si en termes de déontologie quand on parle par exemple des architectes, je suis stupéfait de voir qu'il s'agit là d'un métier, en effet, qui est artistique, c'est un geste artistique, mais qui dans son code de déontologie n'a jamais intégré les usagers des bâtiments construits. Il ne s'agit pas seulement de personnes handicapées mais de qui que ce soit. De la même façon qu'un professeur de danse peut s'interroger dans l'école où il intervient sur sa déontologie professionnelle, si finalement il a tendance à exclure une partie importante de la population, je pense que chacun peut porter le regard sur lui-même et la société avancera un peu plus vite quant à cette dynamique d'inclusion et de respect des droits fondamentaux.

En termes de grands chantiers il me semble qu'il y a 2 ou 3 grands chantiers qui ne sont pas assez évoqués.

Premièrement au niveau européen, je considère qu'il faudrait qu'une réflexion en profondeur soit faite sur l'évolution des métiers c'est-à-dire notamment les métiers des professionnels qui interviennent pour prendre en charge, aider les personnes handicapées. Que ce soit au sein du secteur hospitalier, dans le secteur sanitaire, dans les hôpitaux, que ce soit dans des institutions médico-sociales, car tant que finalement, on ne remettra pas en cause le type de mission qu'on donne à ces professionnels, l'accès aux loisirs et à la culture ne sera pas correctement proposé aux personnes handicapées. Si des agents hospitaliers, des infirmiers sont depuis des décennies en charge au quotidien de ne faire que du loisir et de la culture et, que la société laisse continuer cela, c'est un véritable problème. Il ne faut pas mépriser ces activités animés par ces professionnels, ils animent des activités de manière remarquable dans certains cas, mais s'ils le font de manière remarquable, il faut que se soit reconnu, qu'ils aient des validations d'acquis et que leur rôle soit clairement nommé et reconnu concernant les activités loisirs et culture. S'ils ne sont pas formés et qu'ils n'ont pas de qualification, ils n'ont pas à le faire. Ils ont un rôle nouveau à jouer qui est celui d'accompagner, non pas les personnes handicapées, mais les professionnels de la culture pour savoir intégrer les personnes en situation de handicap dans les activités culturelles. Une réflexion de fond est vraiment à faire sur les questions de métiers qui sont concernés.

La réflexion sur les métiers, par exemple, de la culture et de cette formation nécessaire pour savoir prendre en compte les situations de handicap. Mais une réflexion de fond est à mener, dans la plupart des pays européens sur la manière d'arriver de manière claire à différencier la maladie du handicap. Et en conséquence à différencier les missions et à clarifier les missions des institutions qui travaillent à la fois en effet à cheval sur ces questions de soin et de santé et d'accompagnement pour passer par-delà les situations de handicap. C'est un vrai capharnaüm aujourd'hui, et je donnerai un seul exemple hallucinant : en 2006, des lieux où résident parfois 500 à 700 personnes lourdement polyhandicapées comme dans les services de gériatrie ; officiellement, ce sont des lieux de soins, les gens vivent là, à plein temps, sans que même la signalétique pour leur chambre, pour les couloirs, ne soit pensée et ainsi des personnes âgées qui sont confusionnelles n'osent même pas sortir de leur chambre parce qu'elles ont peur de ne pas les retrouver ! Pourquoi ? Parce que les institutions pensent avoir des missions de soins mais pas des missions essentiellement en tant que lieux de vie, où il est nécessaire de penser l'accessibilité et l'accompagnement pour dépasser les handicaps.

Il faudrait aussi par-delà la réflexion sur les métiers, clarifier les missions des institutions et identifier leur rôle concernant les loisirs et la culture.

Je souligne justement que pour que ces rencontres puissent avoir lieu, l'importance essentielle des pôles ressources et des pôles de compétences spécialisés dans le domaine du handicap. C'est un point qui est trop occulté parce que ces pôles ressources et ces pôles de compétence du handicap, ce sont eux qui jouent le rôle d'aiguillon y compris pour les grands établissements culturels nationaux.

Comme l'a évoqué Luc Boulangé, il faudrait aussi se préoccuper de la fragilité de ces structures, de ces pôles ressources, de ces pôles de compétence et, sur le plan européen ou sur le plan des États membres de l'Union, arriver à ce qu'un programme européen soit créé pour le soutien de ces pôles de compétence.

Je voudrais en conclusion vraiment remercier vous tous qui avez participé aujourd'hui à ce colloque à cette rencontre, et tout particulièrement Myrha Govindjee qui a joué un rôle de coordination extraordinaire pour que ces rencontres aient pu avoir lieu. Je voudrais également remercier les personnes de Visuel Titrage qui se sont chargées de la sténotypie. Je signale d'ailleurs que nous avions prévu des interprètes en langue des signes mais nous avons su juste hier que ce n'était plus possible, ça c'est l'imprévu. Je voudrais aussi remercier les interprètes de Asco International qui ont assuré la traduction pour nous tous en anglais et français, c'est un travail très fatigant et difficile.

Et bien sûr, l'ensemble des partenaires et des organisateurs européens : la Commission Européenne, les Ministères, Eucrea International, Eucrea France, Adès Organisation du salon Autonomic, Cinesourds, Argos, Horizon 2000, Cemaforrel'ensemble des structures qui ont collaboré à ces rencontres pour qu'elles puissent avoir lieu. Je voudrais enfin remercier Stéphanie Sauthon également qui, avec son talent habituel, sa générosité, son professionnalisme nous a permis d'avoir une qualité de gestion de cet après-midi. Merci à tous.

Les actes de ces rencontres pourront être publiés. Vous pouvez les obtenir par e-mail si vous nous avez communiqué votre adresse.

Stand au Village culture – salon Autonomic Paris 2006 ©photo Cemaforre

Village Culture

Un espace dans le cadre du salon Autonomic regroupant plus de 40 exposants dont une douzaine d'établissements culturels nationaux engagés dans une politique d'accueil des publics en situation de handicap, de nombreux pôles ressources spécialisés dans l'accès des personnes handicapées aux pratiques culturelles (musique, danse, théâtre, lecture etc.), une richesse d'informations sur les activités culturelles et les lieux accessibles, les ressources en formation, en conseil assistance, un Point-Info « Europe, Culture & Handicap »… des temps forts sur les stands avec des démonstrations de mise en accessibilité des activités culturelles.

- ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - A151
http://www.bibliotheques-sonores.org - bsauliray@tele2.fr
L'association des donneurs de voix, reconnue d'utilité publique, prête gratuitement aux aveugles et mal-voyants par l'intermédiaire de 116 Bibliothèques Sonores réparties dans toute la France, des livres enregistrés par des bénévoles sur K7 ou CD. Démonstration sur stand d'une écoute agréable sur un matériel d'utilisation simple.
- LA CAUSE - A153
http://www.lacause.org
Amicale protestante des aveugles et des mal-voyants. Bibliothèques sonores et en braille.
- MISSION EVANGELIQUE BRAILLE MEB - A153
http://www.mebraille.ch - info@mebraille.ch
Association interconfessionnelle sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, au service des aveugles francophones et caractérisée par l'activité bénévole. La MEB édite et diffuse la Bible et tout autre littérature en braille et sur support audio. Méthode d'initiation au braille, bible œcuménique en braille.
- ESIUM - A156
http://www.esium.fr - contact@esium.fr
ESIUM développe des solutions électroniques innovantes, souples et adaptées qui s'intègrent naturellement dans l'espace urbain (feux piétons) et tous les bâtiments, pour informer et guider efficacement la personne malvoyante.
- LES DOIGTS QUI REVENT - A164
http://www.ldqr.org - ldqr@wanadoo.fr
Cette association fondée en 1994 a pour but de créer, produire et diffuser des albums et jeux tactiles pour les enfants déficients visuels et aveugles aussi riches et variés que ceux offerts aux enfants voyants, favorisant ainsi leur développement et leur intégration. Marque Française : LDQR
- TOM's 3D - A164
http://www.toms3d.com - contact@toms3d.com
ToM's 3D est une coopérative maitrisant une technologie innovante permettant, à faible coût, d'imprimer du relief (noir ou braille) sur tout support existant. Ce procédé économique rend l'information écrite accessible à tous : voyants, malvoyants ou non voyants.Marque française : TOM'S 3D
- 2 - AS - A169
http://www.2-as.org - marc.renard@2-as.org
2-AS agit en faveur de l'accessibilité du cadre de vie pour les personnes sourdes ou malentendantes : conseils, informations sur les besoins de cette population et les aides techniques; formation des professionnels; édition-diffusion d'ouvrages sur l'accessibilité ou la surdité.Marque françaises : EDITIONS DU FOX
- ATELIER ET COMPAGNIE THEATRALE EN SIGNES ACTS - A173
http://www.acts.free.fr - acts31@hotmail.com
Act's a pour vocation de favoriser l'accessibilité des sourds à la culture par la promotion de la langue des signes au travers d'animations (stages théâtre, clowns, match d'improvisations…), de créations de pièces et de vidéos et de la diffusion de spectacles. RDV au Festival SIGN'Ô les 3 et 4 février 2007 au théâtre des Mazades à Toulouse
- REGARD DE SOIE - A181
regarddesoie@wanadoo.fr
Regard de soie développe des ateliers de bien être destinés aux personnes handicapées.
- INJA Institut National des Jeunes Aveugles - B129
http://www.inja.fr - accueil@inja.fr
Etablissement public national d'enseignement et d'éducation spécialisés – Classes élémentaires à Terminales L, ES, S – Soutien à l'intégration, S3 AIS – Formation d'accordeur de piano – Préparation au concours d'entrée des conservatoires de musique – Centre de production de livres en braille – Banque de données de l'édition adaptée – Département informatique et recherche – Service d'aide aux familles d'enfants déficients visuels (0-6 ans)
- ANPEA - B141
http://www.anpea.asso.fr - anpea@wanadoo.fr
L'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficient visuels avec ou sans handicaps associés, informe, conseille et soutient les familles.Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour promouvoir l'intégration et les structures éducatives nécessaires.Promoteur et gestionnaire d'établissements et services, elle édite la revue Comme les Autres.
- ADIAC HANDIWEB - B153
http://www.handiweb.fr - leevoirien@free.fr
Handiweb.fr, le portail internet du handicap, est destiné à mettre en relation les valides et les personnes en situation de handicaps.Vous y trouverez un grand nombre d'informations : culture, santé ainsi qu'une newsletter et un chat.
- LECTURE POUR TOUS - B153
http://lecturepourtous.org - em@lecturepourtous.org
L'association Lecture pour tous permet aux enfants et étudiants déficients visuels d'avoir le livre dont ils ont besoin ou envie.
- EO EDPS - C121
http://www.eo-edps.fr - grochon@eo-edps.fr
Inventeur des feux sonores radiocommandés, EO-EDPS a réalisé, depuis 1993, plus de 30 000 installations dans 350 villes de France. A ne pas manquer cette année, le bloc multisensoriel KARTELBRAILLE qui propose des informations d'orientation et de sécurité en gros caractères, braille et audio français/anglais.Temps fort du salon, le 8 juin avec la présence de Gilbert Montagné sur le stand EO-EDPS pour la présentation officielle de KARTELBRAILLE.Marques françaises : KARTELBRAILLE-BRAILLECOM-EO-GUIDELIGNE-VIGILIGNE-EOGUIDAGE.
- FDFA Femmes pour le dire, Femmes pour agir - C227
http://www.femmespourdire.asso.fr - fdfa@asso@free.fr
L'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir », créée en avril 2003, a pour objectif de promouvoir par

tout moyen à sa disposition l'insertion des femmes handicapées dans la société et ce, quel que soit leur handicap.
- DEFISTIVAL - D204
http://www.defistival.org - infos@defistival.org
Le DÉFISTIVAL c'est le jour de fête et de fraternité des personnes handicapées, leurs familles, leurs amis et vous tous! Le 23 Septembre 2006, place Joffre aura lieu un grand défilé coloré autour du Champs de Mars. Venez découvrir l'esprit, le déroulé, les animations et la programmation musicale de cette journée de fête sur le stand DÉFISTIVAL, en présence des membres de l'association CQFD "Ceux qui font le DÉFISTIVAL".
- FAIRE FACE - D92
tél. 01 40 78 69 95 - fax 01 40 78 69 36
Mensuel d'information édité par l'Association des paralysés de France, Faire Face apporte actualité, informations pratiques, petites annonces, dossiers de fond… à ses lecteurs. A destination des personnes en situation de handicap moteur et de leurs proches, ce magazine compte aussi des suppléments, gratuits pour ses abonnés : un Guide vacances en janvier, un Guide fiscal en février, deux suppléments annuels sur la sclérose en plaques et deux autres sur les blessés médullaires.Tiré à trente mille exemplaires, il est disponible sur abonnement.
- DECLIC Le magazine de la famille et du handicap - E101
http://www.magazine-declic.com - declic@immedires.fr
Déclic, le magazine de l'enfant différent.Des articles pratiques pour gagner du temps et obtenir les meilleures aides, des témoignages pour partager les expériences, des rubriques santé, loisirs, droits, conso…Toute l'information utile pour l'entourage de l'enfant handicapé.
- GUIDE NERET - E103
cbense@groupeliaisons.fr
Guide Néret est un guide qui recense plus de 13 000 structures, le Guide Vacances des lieux de vacances pour personnes handicapées…Marques françaises : GUIDE NERET, GUIDE VACANCES ET LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPEES, GUIDE CTNERHI, GUIDE TRAVAIL PROTÉGÉ…
- MAIRIE DE PARIS - E191
http://www.paris.fr
La politique menée par la municipalité parisienne depuis 2001 en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est volontariste et ambitieuse pour que chacun trouve sa place à Paris.
Pour relever ce défi sociétal, la Ville met en œuvre des actions concrètes pour leur permettre d'exercer pleinement et entièrement leur citoyenneté : pratiquer un sport, avoir accès à la culture, aux vacances, aux loisirs, au logement, pouvoir se déplacer dans la ville… Autant d'actes quotidiens et de droits qu'il importe de favoriser.
- LUDILHAND ELLA DEVELOPPEMENTS - E211
http://www.ludilhand.com - contact@ludilhand.com
Boutique Web - Vente au détail jeux et jouets pour enfants. Matériel de rééducation.
- EDITIONS CHAVIRÔ - E213
ed.chaviro@wanadoo.fr
CHAVIRÔ est une maison d'édition, de jeux crées spécifiquement pour des personnes ayant besoin de rééducation psychosensorielle.Notre 1er jeu : "des Tonnes de Têtes" : pour travailler sur les émotions, les expressions du visage, existe sous forme magnétique et cd-rom.
- PLAYCUBE - E217
playcube@playcube.fr
Création française, Playcube est un jeu de construction tri-dimensionnel ludo-éducatif. Ce jeu de construction permet de stimuler la création artistique, de découvrir l'orientation dans l'espace et de developper l'imagination. Ces cubes en plastique souple, emboitables sur toute les faces sont faciles à manipuler et agréables au toucher. Marque française : PLAYCUBE a obtenu le PRIX DU JOUET 2006.
- CLARTE MAGAZINE MEDITIONS GROUPE - F102
groupemeditions@wanadoo.fr
Clarté Magazine est une revue éditée en grand caractère pour les déficients visuels. Magazine de culture générale, santé, histoire, tourisme. Elle est vendue exclusivement par abonnement.
- LA VOIX DU RETRAITE - F102
groupemeditions@wanadoo.fr
Groupe de presse fondé en 1977 spécialisé en presse destinée aux séniors, ainsi qu'en presse professionnelle et médicale.
- Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) DU GARD - F213
http://www.tourismegard.com - reymondon@tourismegard.com
- AUTONOMIC'ART CONCOURS - F230
Concours biennal à l'occasion du salon AUTONOMIC, ouvert gratuitement à tous les artistes handicapés, structures et compagnies œuvrant dans le domaine de la culture et/ou du handicap, exposant ou non sur le salon AUTONOMIC, seuls ou par équipes, amateurs ou professionnels. Sont récompensées les catégories suivantes : spectacles, peinture/dessins, photographie et sculpture.
- VIVRE FM 93.9 - G100
http://www.vivrefm.com - contact@vivrefm.com
Vivre FM : la radio de la différence contre l'indifférence.
Chaque jour de 5 h 30 à 17 h 30 sur 93.9 FM, 24h/24 sur www.vivrefm.com. Vivre FM concerne d'abord toutes les personnes handicapées, mais s'adresse aussi à tous ceux qui les entourent. Vivre FM c'est encore plus d'infos et de services : accessibilité, santé, formation, orientation, insertion sociale et professionnelle, familles, cultures et loisirs !
- MIKLI DIFFUSION FRANCE - G191
http://www.mikli.com - lafont.julia@mikli.com
Yann Arthus-Bertrand voulait partager sa vision photographique avec les personnes aveugles et malvoyantes. Alain Mikli, créateur de lunettes, a relevé le défi en créant Regards Tactiles, des expositions à voir du

bout des doigts. Marques françaises : Regards Tactiles et Alain Mikli

- CEMAFORRE Centre National de ressources loisirs et Culture pour tous - G200

http://www.cemaforre.asso.fr - contact@cemaforre.asso.fr

Cemaforre organise le Colloque européen Culture et Handicap le 7 juin 2006 en partenariat avec Eucrea France, Eucrea International, Ades organisation Salon Autonomic C'est aussi une association d'ingénierie autour de la thématique Culture-handicap : information-sensibilisation-études et recherches-formation-édition-mise en réseau. Cemaforre a publié récemment l'annuaire national Loisirs et Culture pour tous.

- EUCREA FRANCE - G200

eucrea.france@wanadoo.fr

Rassemblement national d'organismes et de structures œuvrant pour l'accès des personnes handicapées aux loisirs et à la culture. Tête de réseau, force de propositions dans ce domaine, co-organisateur du Colloque européen culture handicap, le 7 juin 2006 en partenariat avec Cemaforre, Eucréa International et Ades Organisation Salon Autonomic.

- EUCREA INTERNATIONAL - G200

http://www.eucrea-international.org - eucrea.international@wanadoo.fr

ONG Eucrea International est une plate-forme internationale d'information de conseil et d'expertise, une force de propositions auprès des institutions et organisations nationales et internationales pour l'accès à la culture.- Présentation des politiques culturelles européennes et internationales - Déclaration Européenne Art Culture, Médias et Handicaps - Résolution Européenne du 6 mai 2003 culture handicap - Bilan "outil d'aide" à l'évaluation : document diffusable dans chaque pays membre de l'union Européenne - co-organisateur du Colloque Européen Culture et handicap le 7 juin 2006 en partenariat avec Cemaforre, Eucrea France et Ades Organisation Salon Autonomic.

- PASSE MURAILLE asbl - G206

http://www.passe-muraille.be - passe-muraille@tele2.be

Sensibiliser, éduquer, informer et former pour œuvrer au changement des mentalités et améliorer le rôle citoyen de la personne handicapée.

Développement de programmes de sensibilisation à partir de 4 ans, Expertise en technique d'accessibilité. Programme de formation pour mieux appréhender la dimension "HANDICAP" dans le secteur de l'entreprise.

- KLAUS COMPAGNIE - G208

klaus.compagnie@wanadoo.fr

Compagnie de danse contemporaine créée en 1991, la Klaus Compagnie propose des créations chorégraphiques exclusives du chorégraphe Pascal Croce. Depuis plusieurs années, la compagnie a intégré des danseurs handicapés, ouvrant de nouveaux horizons chorégraphiques. La Klaus Compagnie, loin du courant abstrait, permet à tous les publics de se glisser dans des univers toujours proches de notre histoire, dans l'immense richesse de la vie. Dans une perpétuelle recherche entre corps, handicap, fusion, Pascal Croce essaie simplement de nous amener à oublier tous ces paramètres alchimiques pour ne laisser apparaitre que l'essentiel : la danse même. Parallèlement la Klaus Compagnie développe des ateliers de danse pour personnes handicapées et valides en Aquitaine.

- CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE - G210

http://www.cite-sciences.fr - contact@cite-sciences.fr

La Cité des sciences et de l'industrie est accessible aux personnes présentant un handicap. "Notre politique est d'accueillir toute personne présentant un handicap. Nous travaillons pour ce faire auprès des concepteurs d'exposition et des architectes en nous appuyant sur un cahier des charges d'une accessibilité bien comprise. La cité a reçu le label tourisme et handicap en mai 2001. Notre offre s'articule sur 2 axes forts :

1- Des contenus scientifiques sous des formes attractives :-Les expositions invitant à la manipulation, aux jeux, conçues pour émerveiller et émouvoir. Elles sont composées de supports variés (interactifs, objets, maquettes, films, simulations, animations). Elles proposent plusieurs niveaux de lecture et des clés d'entrées poly sensorielles, -Le carrefour numérique proposant des activités sur le web ou sur des logiciels sous la conduite d'un animateur, -La médiathèque proposant des ressources, livres films, Cd rom

2- Un service d'accompagnement à la visite, souple et adapté, composé de professionnels qui étudient vos demandes et vous proposent un programme d'activités".

- Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) DE L'HERAULT - G211

http://www.herault-tourisme.com - c.edmmann@cdt.herault.fr

La démarche Tourisme Handicap dans l'Hérault : les hébergements et loisirs accessibles aux personnes handicapées.

LABEL TOURISME & HANDICAPS

- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - G212

http://www.mnhn.fr - handicap@mnhn.fr

Le Muséum national d'Histoire Naturelle présente, à travers ses collections d'animaux vivants ou naturalisés, de squelettes, de végétaux et de minéraux, la diversité de la vie sur terre. Des visites guidées et des ateliers sont proposés aux publics en situation de handicap.

- ANTENNA AUDIO - G216

http://www.antennaaudio.com - fr@antennaaudio.com

Antenna Audio propose des productions créatives, plaisantes, ainsi qu'une technologie de pointe. La société fournit également service et maintenance avec des équipes excellentes, expérimentées en production, écriture, illustrations sonores, traductions ou gestion de sites. Les installations d'Antenna Audio se trouvent dans les musées, sites historiques, parcs de loisirs. Parmi nos clients et projets : le Musée Pergamon de Berlin, les Musées du Vatican, le Château de Versailles, le Musée du Louvre, The Tate Modern à Londres, Le Rijksmuseum

à Amsterdam, le Metropolitan Museum à New-York. Le son est devenu un média souple qui peut être distribué sur toutes sortes de plateforme - avec des images, des vidéos, du texte et plus encore. Ainsi, on peut captiver l'attention des visiteurs avec des aides à la visite pour tous les sites qui souhaitent expérimenter ces nouveaux outils, pour apprendre à intégrer chacun d'eux de la meilleure façon, dans un programme complet de parcours sonore et services aux visiteurs.

- CHÂTEAU DE VERSAILLES - G216

http://www.chateauversailles.fr - handicap@chateauversailles.fr

Le château et les jardins de Versailles comptent parmi les plus illustres monuments du patrimoine mondial et constituent la plus belle et la plus complète réalisation de l'art français au XVIIe siècle. L'ancien pavillon de chasse de Louis XIII fut transformé et agrandi par son fils Louis XIV qui y installa le siège de la cour et du Gouvernement de la France. Le château fut embelli de nouveaux appartements décorés au XVIIIe siècle sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. La monarchie dut quitter Versailles le 6 octobre 1789, après les premières journées de la révolution française. En 1837, le roi Louis Philippe inaugura dans le château le musée consacré à toutes les gloires de la France.

- BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATIONS Bibliothèque Centre Pompidou - G220

http://www.bpi.fr - lecture-handicap@bpi.fr

La BPI est la grande bibilothèque généraliste et multimédia du Centre George Pompidou. Elle est accessible à tous et propose des services spécifiques aux personnes déficientes visuelles. Les documents sont à consulter sur place.

- CENTRE POMPIDOU - G220

http://www.centrepompidou.fr - handicap@cnac-gp.fr

Le Centre Pompidou abrite le Musée national d'art moderne, l'un des plus grands du monde pour l'art moderne et contemporain mais il n'est pas qu'un Musée. Les Galeries d'exposition illustrent toutes les formes de la création et de l'expression, dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, du design… Le Centre Pompidou recèle une formidable bibliothèque d'actualité, la Bibliothèque publique d'information (BPI) et un Institut de recherche musicale acoustique/musique (IRCAM), des salles de cinéma, de spectacles, de concerts. La programmation du Centre Pompidou est ouverte au public handicapé. Des animations dans les collections du Musée sont proposées pour les déficients visuels : parcours tactiles ou visites orales. Des visites adaptées dans les collections du Musée sont proposées pour les déficients mentaux et intellectuels et pour les déficients auditifs. Toutes ces animations peuvent être organisées pour les groupes adultes et scolaires, à la demande, du mercredi au lundi.

- ACCES CULTURE - G222

http://www.accesculture.net - accesculture@magic.fr

L'association Accès Culture s'occupe d'adapter les spectacles pour le public sourd ou malentendant grâce à l'écran individuel de surtitrage et pour le public non ou malvoyant grâce à l'audiodescription. Pour les personnes sourdes ou malentendantes au Théâtre national de Chaillot et à la Comédie française, et pour les personnes non ou malvoyantes au Théâtre national de Chaillot, à la Comédie française, à l'Odéon, à l'Opéra Comique, au Théâtre du Chatelet et à l'Opéra Bastille. Ces services sont disponibles sur certaines dates : nous consulter.

- CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX - G226

http://www.monum.fr - claude.godard@monum.fr

Le Centre des Monuments Nationaux qui ouvre à la visite plus de 100 monuments propriété de l'Etat affectés au ministère de la Culture et de la communication a fait de l'accueil des personnes handicapées une priorité essentielle.

- REGARD EN France Cie - G230

http://www.oclairdelalune.com - info@oclairdelalune.com

Regard'en France Cie, par le théâtre, sensibilise, informe, forme. Une structure professionnelle reconnue qui ouvre le premier centre de ressource théâtre-handicap pour professionnels et amateurs de théâtre.

- Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) DU VAR - G231

tél. 04 94 18 59 71 - fax 04 94 18 59 62

Passez des vacances inoubliables en Provence. Hébergement, restauration, activités nautiques, terrestres ou artistiques : Organisez vos vacances dans le Var ! Faites votre choix grâce à un éventail de préstations adaptées qui sauront allier plaisir et sécurité.

- CULTIV'ART ASS - G232

cultivart@free.fr

Depuis une dizaine d'année, l'association Cultiv'art propose des spectacles de contes en Langue des signes et français, pour faire partager à un public mixte, de sourds et d'entendants, le plaisir des contes. Cultiv'art c'est également, un spectacle de chansons en langue des signes et français, le « Trio insolite », un répertoire sur le thème de la ville et des hommes : « Villanthrope ». L'association adapte, en langue des signes, les spectacles d'autres compagnies pour qu'ils deviennent accessibles à tous. Cultiv'art propose également des stages et ateliers « conte », « expression corporelle » et « théâtre », toujours dans un souci de mixité sourds /entendants.

- COMPAGNIE SONGES FESTIVAL VICE ET VERSA - G234

http://www.festival-vice-versa.com - contact@festival-vice-versa.com

Le Festival Vice & Versa propose en Mai de chaque année une manifestation culturelle pluridisciplinaire de qualité à tous les publics sans exception, touchés par le handicap ou non, autour de la thématique :Révéler la différence et éveiller les sens. Le festival poursuit un double objectif : - Proposer un accès à la culture à des publics qui en sont parfois exclus (handicap physique, sensoriel, mental et social).- Permettre aux publics non handicapés de mieux connaître ces différences, de mieux appréhender le monde en général, de manière

ludique et humaine. - Favoriser les échanges, le respect, la tolérance ainsi que la rencontre humaine et sensorielle.

- AMISALL - G240

http://www.federacionfamac.org - amisall@terra.es

Association pour l'intégration sociale des personnes handicapées de la ville de Lleida

- THEATRE DU CRISTAL - G242

theatreducristal@free.fr

La compagnie s'efforce de renouveler l'esthétique du théâtre contemporain en multipliant les rencontres entre les professionnels du spectacle vivant et une population "marginalisée", celle des personnes handicapées mentales.

- JET HANDICAP EVASION - G244

http://www.jet-handicap-evasion.com - jethandicapevasion2@wanadoo.fr

L'association Jet Handicap Evasion est une plateforme de communication et de services pour les personnes handicapées.

- ART PRIME - G250/G241

http://www.art-prime.com - courrier@art-prime.com

L'association « Art Prime », a pour objectif de permettre à des artistes handicapés et valides de présenter leurs travaux au travers d'expositions et d'évènements liés à la culture et au handicap afin de donner la possibilité à un grand nombre de créateurs, handicapés et valides, d'être reconnus pour leur talent et leurs compétences.

- MODUGAME - H172

http://www.modugame.fr - contact@modugame.fr

Modugame est spécialisée dans la conception de parcours et modules en mousse pour le jeu, l'apprentissage et la rééducation ; des enfants aux personnes âgées.

En plus de nos produits standards, notre bureau d'étude examine également toutes propositions sur mesure.

- ONISEP Service Réadaptation - H180

http://www.onisep.fr - valouis@onisep.fr

Etablissement public de l'Education nationale, l'ONISEP informe sur la scolarité et la formation des jeunes et adultes handicapés. Il édite des répertoires d'établissements de scolarisation et de formation professionnelle, ainsi qu'une revue mensuelle "Réadaptation".

- HOP TOYS - H190

http://www.hoptoys.fr - contact@hoptoys.com

Hop'Toys propose une très vaste sélection d'articles ludiques et pratiques répondant aux besoins de l'enfant mais aussi de l'adulte en situation de handicap : éveil sensoriel, développement de la motricité, apprentissages, rééducation orthophonique, aides à la communication, accès à l'ordinateur, logiciels informatiques spécialisés, aides quotidiennes diverses, librairie spécialisée… et une toute nouvelle collection de vêtements ! Avec plus de 1200 produits, Hop'Toys se positionne véritablement comme le compagnon de vie de la personne handicapée. Demandez vite nos divers catalogues gratuits au 04 67 13 81 10. Une question ? Besoin d'un conseil ? N'hésitez pas à appeler nos conseillers : ils sont à votre écoute !

- ASSOCIATION ARGOS - H201

http://www.argos.asso.fr - argos@argos.asso.fr

L'association a pour but de promouvoir la participation de la personne handicapée dans notre société au travers : un site internet, une émission radio" L'Heure des Déglingués", des parcours ludiques, des exopisitions itinérantes et le développement du label tourisme et handicap sur le département du Cher.

- HORIZON 2000 ASBL - H207

http://www.h2000.be - horizon.2000@h2000.be

Horizon 2000 créé en 1989 a comme objectif principal de travailler l'image de la personne handicapée au moyen de l'information, de la communication et de la démystification pour et avec la personne handicapée. Pour ce faire, nous proposons un éventail d'outils allant d'un site Internet à l'élaboration d'ateliers et de formations, en passant par l'organisation d'évènements et le développement d'outils de démystification (pour un public allant de 4 à 77 ans). Nos différents publics cibles : la personne handicapée, sa famille, les écoles, les entreprises, les service publics, les professionnels du handicap…

- COMPAGNIE DE L'AUTRE PART - H209

http://www.autrepart.org - compagnie.autrepart@unap.com

La Compagnie de l'autre part, troupe professionnelle dont l'éthique est influencée par les 11 acteurs permanents qui la composent, confronte "la normalité" et "l'a-normalité" pour redécouvrir un langage poétique commun.

- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - H210

http://www.culture.fr - sandrine.sophys-veret@culture.gouv.fr

Le Ministère de la culture et de la communication a pour mission de préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, encourager la création des œuvres d'art et de l'esprit, contribuer à la diffusion et à la démocratisation de la culture et promouvoir la diversité culturelle.

- CITE DE LA MUSIQUE - H211

http://www.cite-musique.fr

La Cité de la Musique à Paris est un lieu d'échanges favorisant l'accès de tous à la culture, à travers ses concerts, son musée et ses expositions, ses centres de documentation, ses acitivités pédagogiques et éditoriales destinés aux adultes et aux jeunes.

- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE - H213

http://www.bnf.fr - accueil.handicap@bnf.fr

La Bibliothèque nationale de France met progressivement en place pour les personnes handicapées visuelles des équipements sur le site François-Mitterrand permettant la consultation d'Internet et des catalogues ainsi que de l'ensemble des documents imprimés à disposition dans les salles de

lecture (cabines insonorisées, vidéo-agrandisseurs, loupes électroniques portatives, logiciel Vocale Presse)
- MUSEE DU QUAI BRANLY - H215
http://www.quaibranly.fr - contact@quaibranly.fr
Le musée du quai Branly, consacré aux arts et civilisations d'Afrique, d'Océanie et des Amériques, ouvrira au public fin juin 2006.
Situé en bord de Seine, au pied de la tour Eiffel, sa particularité réside aussi bien dans son projet mêlant coopération culturelle et scientifique que dans son architecture imaginée par Jean Nouvel. Autour des collections de référence seront associées des présentations temporaires exploitant la diversité des ressources du musée ou issues de collaborations internationales. Véritable carrefour des cultures du monde, ouvert au plus grand nombre, le musée du quai Branly proposera également une politique de programmation de spectacles vivants - arts de la scène, théâtre, danse, musique - en résonance avec les différentes œuvres et expositions temporaire présentées, ainsi qu'un programme étendu de visites guidées, ateliers et activités afin d'offrir aux visiteurs du musée un meilleur accès aux œuvres exposées.
- MUSEE D'ORSAY ETABLISSEMENT PUBLIC - H221
http://www.musee-orsay.fr
Installé dans un bâtiment inattendu, une ancienne gare, construite en 1900, en bordure de Seine, face au jardin des Tuileries, le musée d'Orsay, inauguré en décembre 1986, montre dans toute sa diversité, la création artistique du monde occidentale 1848 à 1914. Depuis son ouverture, le musée d'Orsay a fait de l'accueil de personnes en situation de handicap, un axe important de son projet d'établissement. Ses collections et ses services sont intégralement accessibles aux personnes en fauteuil roulant. En 2005, l'Association nationale Tourisme & Handicap a attribué au musée d'Orsay le label garantissant un accueil de qualité et l'accessibilité des personnes en situation de handicap moteur, auditif ou mental.
MUSEE DU LOUVRE - H223 -
http://www.louvre.fr - handicap@louvre.fr
Depuis plusieurs années, le musée du Louvre a mis en place une politique d'accessibilité, souhaitant partager avec le plus grand nombre la richesse et la diversité de ses collections. Ce souci d'accessibilité a été validé en 2002 par l'obtention du label Tourisme et handicap. Des visites spécifiques et des ateliers peuvent être proposés à tous les visiteurs, en fonction de chaque type de handicap. Pour plus d'informations : www.louvre.fr, rubrique « accessibilité », handicap@louvre.fr
- REUNION DES MUSEES NATIONAUX RMN - H225
tél. 01 40 13 49 53 - fax 01 40 13 41 15
La Réunion des musées nationaux a été créée en 1895 pour procéder à l'acquisition d'œuvres d'art destinées à enrichir les collections nationales. L'établissement s'est vu progressivement confier trois autres missions : l'accueil du public, l'organisation d'expositions temporaires et la diffusion culturelle autour de ces expositions et des collections permanentes des musées nationaux.
- CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX - POLE IDF - H227
http://www.monum.fr - handicapidf@monum.fr
12 monuments historiques appartenant à l'Etat sont regroupés dans le pôle Ile de France du Centre des Monuments Nationaux pour développer leurs offres de visite à tous les publics et en particulier aux personnes en situation de handicap. Arc de Triomphe, Panthéon, Chapelle Expiatoire, Tours de la Cathédrale Notre Dame de Paris, Conciergerie, Sainte Chapelle, Château de Vincennes, Château de Champs sur Marne, Château de Maisons Laffite, Domaine National de Saint-Cloud, Basilique Cathédrale de Saint-Denis, Villa Savoye à Poissy.
- MIMOGEA - H230
gamoatti@free.fr
La librairie MIMOGEA présente sur le salon un choix de plus de 1 000 ouvrages différents destinés aussi bien aux professionnels qu'au grand public. Grand choix de temoignages et de livres de jeunesse.
- SANS TAMBOURS NI TROMPETTES - H231
http://www.stnt.asso.fr - francis.degryse@wanadoo.fr
L'association vise à promouvoir tout type d'action culturelle originale associant création artistique et innovation technologique ou sociale (publication de contes, atelier de théâtre, journée handiclasse, etc).
- HYBOOK - H233
http://www.hybook.fr - info@hybook.fr
Conception, fabrication et distribution d'une tablette électronique à écran couleur de 25cm, maniable, autonome, permettant l'accès à toutes sortes de documents (livres, pages Web…) en grands caractères et contrastes adaptés.
- EDITIONS GARRANDES ARRIMAGE - H235
htpp://garrandes.com - arrimage@garrandes.com
Les éditions proposent des ouvrages d'estampage en relief interprétant les œuvres de divers artistes tels que : Matisse, Cocteau.
- CINE-MA DIFFERENCE / Apaema - H241
http://www.cinemadifference.com - contact@cinemadifference.com
Pour aller comme tout le monde au cinéma dans sa ville. Et pouvoir y exprimer son plaisir, son intérêt, son inquiétude, par des mouvements, des paroles, des bruits… sans déclencher regards furibonds ni remarques désagréables.A cette séance, la norme c'est nous !
- RETOUR D'IMAGE - H243
http://www.retourdimage.org - retourdimage@noos.fr
Retour d'image produit un festival biennal sur la représentation des personnes handicapées au cinéma, avec films rendus accessibles grâce au sous-titrage et à l'audio-description et suivis de débats avec interprétation en LSF.
- DUO SOMA - H245
http://www.duosoma.com - contact@duosoma.com

Chansons théâtrales, UNESCO, Festival Avignon, Genève…
Artistes professionnels handicapés.Spectacles-débats pour associations, foyers expl : “le handicap peut-il être une force ?” “L’activité artistique comme outil de reconstruction”.
- NENKO SARL - H52
http://www.nenko.info - mail@nenko.info
Spécialiste dans l´aménagement de salles d´éveil sensoriel Snoezelen, Nenko vous propose aussi une large gamme de jeux adaptés et de matériel de revalidation. Nenko peut aussi vous livrer des vélos et tricycles avec les accessoires nécessaires. Contactez-nous pour recevoir des conseils personnalisés ou recevoir nos catalogues par correspondance.
- ESPACE MAQUETTES DE TRAINS - I170
espace.maquettes.trains@wanadoo.fr
Musée de chemin de fer miniature et réel, situé en face d’une gare, ayant différents réseaux en fonctionnement lors des visites, accessible à tout public aussi bien les passionnés que les curieux.Renseignements : 02 40 58 47 33
- ASS ARTISTES AVEUGLES - I193
http://www.artistesaveugles.com - contact@artistesaveugles.com
L’association a pour objectifs de favoriser les échanges entre voyants et non-voyants, briser la solitude des aveugles, les aider à faire connaître leurs divers talents artistiques et développer les valeurs humanistes qui fondent notre société dans le respect et la diversité.
L’association gère un studio d’enregistrement, propose une revue en Braille et des rencontres entre artistes aveugles et voyants.
- PERISCOPE CULTURE TOURISME ET DEFICIENCE VISUELLE - I193
eskaperiscope@free.fr
L’association met ses compétences au service de l’amélioration de l’accueil et de l’accessibilité des personnes malvoyantes et aveugles dans les sites culturels touristiques et de loisirs : musées, monuments, médiathèques, hébergement, offices du tourisme, voyagistes… (cadre bâti, collections, offres culturelles, information/communication…).
- HANDIROCK - I195
http://www.handirock.asso.fr - patrick.ripoche@handirock.asso.fr
HandiRock est une association loi 1901 ayant pour objectif de faire danser des valides et des handicapés moteur.

Festival Inside / Out

Spectacles, films, débats, conférences, expositions au sein du salon Autonomic à Paris Expo les 7, 8, 9 juin 2006 et dans divers lieux tout le mois de juin tels l'Institut Finlandais de Paris, l'école O Clair de la Lune (cours de théâtre accueillant des élèves en situation de handicap), le dispositif CASCAD Paris 20e (Cellule d'Assistance et de Services Culturels à Domicile), etc.

Festival In

Les Ateliers Découverte du Patrimoine - Espace I211
le 07-06 - handicap mental
11 h 30 et 15 h 15 - Le Jardin à la française - Château de Versailles
le 08-06 - handicap visuel
10 h 45 - Trésors des récifs coraliens - Muséum National d'Histoire Naturelle
11 h 30 - Poils, plumes et écailles : animaux naturalisés en tous genres - Muséum National d'Histoire Naturelle
13 h 15 – Présentation de poste de lecture adapté – BPI de Beaubourg
14 h 00 – Atelier d'Ecriture cunéiforme – Musée du Louvre
16 h 30- Instruments d'Afrique et d'Asie – Cité de la Musique
17 h 30 – Le vitrail à la Sainte-Chapelle – Centre des Monuments Nationaux
le 07-06 à 16 h 30 - handicap auditif
12 h 45 et 17 h 15 - Notions de communication non verbale - Cité des Sciences et de l'Industrie
16 h 30 - Chorégraphies Indiennes avec Chandanse des sourds - Musée du Quai Branly
le 09-06 - handicap visuel
11 h 00 - Présentation de poste de lecture adapté – BPI de Beaubourg
12 h 15 - Le vitrail à la Sainte-Chapelle – Centre des Monuments Nationaux
13 h 30 - « Ecouter voir » devant une œuvre - Centre Pompidou
15 h 45 - Présentation de la galerie tactile - Musée d'Orsay
16 h 45 - Images tactiles : de l'objet au dessin – Cité des Sciences et de l'Industrie
le 09-06 à 14 h 45 - handicap auditif
Présentation de la galerie tactile - Musée d'Orsay
le 08-06 - handicap mental
10 h 45 - Trésors des récifs coraliens - Muséum National d'Histoire Naturelle
11 h 30 - Poils, plumes et écailles : animaux naturalisés en tous genres - Muséum National d'Histoire Naturelle
12 h 15 et 16 h 30 - A la découverte des instruments de musique - Cité de la Musique
15 h 15 - "A vue de nez" exploration sensorielle et création artistique - Centre Pompidou
le 07-06 - handicap visuel
14 h - Atelier Mosaïque - Musée du Louvre
le 09-06 - Ateliers d'arts plastiques - stand no G 241
Des ateliers de peinture, sérigraphie, photographie et caricatures seront proposées par Art Prime à tout public.
Art Prime - www.art-prime.com
Les Ateliers de l'UNISDA - stand no A175
du 07-06 au 09-06 - handicap auditif
Plateau de démonstrations de projets et d'outils permettant l'accès à la culture.
Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficients Auditifs - www.unisda.org
La terre vue du ciel pour les non voyants - stand no G191
du 07-06 au 09-06 - handicap visuel et tout public
Exposition de Yann Arthus-Bertrand et Alain Mikli. Une photo provoque une émotion. On regarde, on interprète et on comprend l'image qui nous fait face. Mais qu'en est-il si on est non-voyant ? Aujourd'hui, la photo tactile comble ce manque. Pour la première fois, le spectaculaire, la surprise et l'émotion des photos les plus étonnantes au monde sont accessibles aux non-voyants et malvoyants. Ils peuvent dorénavant les partager avec des proches voyants à leurs côtés.
Mikli Diffusion France - www.mikli.com
Les Déglingués - stand no H201
du 07-06 au 09-06 - tout public
140 dessinateurs professionnels du monde entier – presse, caricaturistes, illustrateurs, bédéistes – ont accepté gracieusement, à notre demande et avec beaucoup de talent de plancher sur le thème "Les personnes en situation de handicap". Le tour du monde d'une drôle de déglingue… des dessinateurs de toute l'Europe… mais aussi d'Argentine, du Brésil, d'Israël, d'Australie, de Russie et même de Chine ! soit une quarantaine de pays.
Association Argos - www.argos.asso.fr
Fresque Géante - stand no D230
du 07-06 au 09-06 - tout public
Fresque Géante réalisée à l'occasion des vingt ans de l'Union Nationale des familles de Traumatisés Crâniens, sur le thème d'une marche commune démarrant du chaos de l'accident vécu par chacun et allant vers le soleil éclairant les lettres U.N.A.F.T.C. Une chaîne de mains faite avec les empreintes de chaque artiste simule la base du chemin.
Art-Prime - www.art-prime.com
Galerie tactile végétale - stand no I220
du 07-06 au 09-06 - handicap visuel
Mise en scène dans un environnement de buis et de plantes aromatiques des Jardins des Domaines Verts Nation de quatre moulages : deux chef-d'œuvres de Gabriel-Christophe Allegrain (1710-1795), « Vénus au bain » et « Diane surprise au bain », vont ainsi côtoyer le « Dieu Amon protégeant Toutankamon » et la « déesse Nephthys ». Les œuvres originales sont toutes conservées au Musée du Louvre.
La galerie tactile
Dédicaces de livres - stand no H230
du 07-06 au 09-06 - tout public
Séances dédicaces d'auteurs :
« Handicap : des mots pour le dire » avec le Dr Hamonet et de Marie de Jouvencelle - « Les personnes handicapées » avec le Dr Hamonet

« Handicap : des mots pour le dire » avec le Dr Hamonet et de Marie de Jouvencelle - « Les personnes handicapées » avec le Dr Hamonet
« Lettre à Monsieur Chirac à propos du handicap » avec le Dr Hamonet - «Les Petits pieds d'Hélène bien mal chaussés » avec Henri et Valentine Gaumé - «Julie ma fille » avec Mme Coutant - « J'ai décidé de vivre » avec Mr Crozon
« Grandir dans un monde différent » avec Olivier Raballand - "Mes yeux s'en sont allés" avec Maudy Piot - "La ligne brisée" avec Monique Pelletier
La librairie propose un large choix de livres sur le handicap (droit, autisme, travail social, etc.) et adaptés aux personnes handicapées (livres en gros caractères, grand choix de cassettes audio et livres lus) - Librairie Mimogea - Paris - T. 01 42 52 01 55 ou 01.42.55.19.26
Librairie Mimogéa
Espace projection - stand no H204

du 08-06 au 09-06 - tout public
Projections de courts-métrages mettant en scène des personnes handicapées, accessibles à tous (sous-titrage, médaillon LSF et audiodescription) – Certains courts-métrages feront l'objet de débats.
08 juin – 14 h – 18 h
L'audiodescription ou comment rendre accessible le cinéma et les spectacles vivants pour les personnes aveugles et mal voyantes -
Animé par Marie-France Plumauzille - audiodescriptrice et Accès Culture
09 juin
Ciné-ma Différence : A cette séance, la norme c'est nous !
Pourquoi et comment rendre le cinéma accessible à des personnes dont le handicap (handicap mental, autisme, polyhandicap…) les en exclut habituellement ?
Cinésourds et Retour d'Images - www.retourdimage.org

Conférences

Mercredi 7 Juin 2006

14H00-18H00 : L'architecture pour tous : 1ères Rencontres Nationales des Concepteurs en Accessibilité et Qualité d'usage - entrée libre - Salle Conférences
GEPA et CAPT - Tél : 04 76 63 02 54

14H00-18H00 : Colloque Culture et Handicap - Salle Océanie
Ce colloque sera l'occasion de présenter les dynamiques européennes pour la promotion de l'accès des personnes handicapées à toute pratique culturelle. Seront exposées les politiques développées au niveau de l'Union Européenne (présence confirmée de Madame Wallis Goelen, responsable de l'Unité Intégration des Personnes Handicapées de la Commission Européenne), des Etats-membres (7 pays représentés à ce jour), des collectivités territoriales, des établissements culturels et des institutions d'accueil.
EUCREA International - http://www.rech2006.com

Jeudi 8 juin 2006 - ESPACE FORUM (entree libre)

10h-12h : Un centre ressource Théâtre Handicap : pourquoi ?
Regard'en France Cie, association loi 1901 fondée en 1993 est aujourd'hui l'interlocutrice privilégiée de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la culture et plus particulièrement du théâtre pour tous, handicapés ou non. Elle ?uvre sur trois axes : sensibilisation et information avec "Les visiteurs du noir", formation avec son école accessible à tous adaptée à chacun "O' Clair de la lune", accessibilité avec "Le fonds théâtral sonore".
Elle ouvre le premier "centre de ressources théâtre-handicap" en France : une structure professionnelle dans le domaine du théâtre et du handicap, des outils de sensibilisation et d'information, une expérience, une réflexion, des actions.
Pascal Parsat - Regard'en France Cie - www.oclairdelalune.com -
regardenfrancie@wanadoo.fr - Tél. : 06 60 42 64 90

12h-14h : Le " Conseil National Handicap " : actions et objectifs
Les "États généraux du Handicap, le temps des engagements" ont eu lieu à l'Unesco, le 20 mai 2005. Ils présentaient les engagements de huit forums, balayant tous les aspects de la vie des personnes en situation de handicap, accessibilité, scolarité, vie personnelle, travail, sport, loisirs, jusqu'à la grande dépendance et son accompagnement. La présentation du volume des Actes a eu lieu mardi 23 mai 2006, au Conseil d'État. Le Conseil National Handicap se propose de présenter ici ses projets, pour ne pas laisser sans suite le succès rencontré au moment de ces États généraux et continuer à sensibiliser l'ensemble des citoyens. On insistera sur le fil rouge de la formation, indispensable à toute avancée dans ce domaine.
Avec Monique Pelletier, présidente du Conseil National Handicap, avocat, ancien Ministre, membre honoraire du conseil constitutionnel - m.pelletier@ngo-avocats.com - Tél. : 01 47 20 92 92
Contact : Dr Roger SALBREUX - Tél. : 01 43 71 62 60 - roger.salbreux@wanadoo.fr

Plateau animations …

Programmation - Espace D230

• Animations déambulatoires :

- Parade de Clowns - Théâtre du Cristal
- Conteur Bricolporteur - Paroles Vagabondes

Mercredi 7 juin

11 h 00 - Duo Soma
11 h 30 - Ballet Théâtre Romeo's et Juliet's - Klaus Compagnie
12 h 00 - Mystère Jo Show - Jet Handicap Evasion
13 h 30 - Danses de salon - Handirock
14 h 00 - Chorale les Korrigs Enchanteurs
15 h 00 - Sans blagues, 100 histoires de fous rires ! LSF - ACT's
15 h 30 - Chanson Comique Troupier- Christophe Lepage
16 h 00 - Ballet Théâtre Romeo's et Juliet's - Klaus Compagnie
17 h 00 - Villanthrope - Le Trio Insolite - Cultiv'Art
17 h 30 - Princesse Patate ! - Compagnie Paroles

Jeudi 8 juin

10 h 30 - Duo Soma
11 h 00 - Ballet Théâtre O? Life - Klaus Compagnie
12 h 00 - Princesse Patate ! - Compagnie Paroles
14 h 00 - Ballet Théâtre l'Abécédaire de R - Klaus Compagnie
14 h 30 - Sans blagues, 100 histoires de fous rires ! LSF -ACT's
15 h 00 - Musique Classique - Christophe Burgaud
15 h 30 - Ballet Théâtre O? Life - Klaus Compagnie
16 h 30 - Villanthrope - Le Trio Insolite - Cultiv'Art
17 h 30 - Remise des prix Concours Autonomic'Art
18 h 30 - Alfred et Anastasie ont bien l'honneur La Page de Garde

Vendredi 9 juin

11 h 30 - Ballet Théâtre Crystal de Jade - Klaus Compagnie
12 h 30 - Duo Soma
13 h 30 - Mystère Jo Show - Jet Handicap Evasion
14 h 00 - Danses de salon - Handirock
14 h 30 - Prod STEVEN and CO et les Twins (Simone et Germaine)
Handi Cap sur Scène
15 h 30 - Ballet Théâtre Crystal de Jade - Klaus Compagnie
16 h 00 - Chorale Loisirs et Rencontres
17 h 00 - Quidam - Compagnie Colette Priou ass.Imagin

La Cité du Mieux-Vivre, Plateau TV

Elément phare d'Autonomic Paris 2006, la Cité du Mieux Vivre est conçue dans un environnement réunissant usagers et professionnels de l'accessibilité, Lieu d'échanges et de débats : Le centre de la Cité du Mieux Vivre est occupé par un plateau débats/TV sur lequel sont réalisés des interviews, des débats et des émissions diffusés sur le salon.notamment animés par Vivre FM .

8 juin, de 12h à 13h - table-ronde "La culture est-elle enfin accessible ?" invités : des responsables et représentants d'établissements culturels

Espace cinéma-handicap …

MERCREDI 7 JUIN	JEUDI 8 JUIN	VENDREDI 9 JUIN
10h00-10h30 Films Retour d'image	**10h00-11h00 Films Autonomic Art**	**10h00-11h00 Films Autonomic Art**
11h00-12h00 Films Autonomic Art	**11h00-12h30 Films Autonomic Art**	**11h00-12h30 Films Autonomic Art**
12h30-13h30 Films Autonomic Art	**12h30-13h30 Films Retour d'image**	**12h30-13h30 Films Retour d'image**
13h30-15h00 Frédérique Arbouet - Projection Débat "Les couleurs de nos Départs" 16'	**14h00-17h00 Accès Culture présente sa saison 15h & 17h Projection extrait de démonstration audio-description + Rencontre avec les audio-descripteurs Retour d'image**	**13h30-15h00 Association Ciné ma différence A cette séance, la norme c'est nous!Débat- projection**
16h00-16h30 Films CinéSourds		**15h30-16h00 Films CinéSourds**
16h30-17h30 Films Retour d'image		**16h00-17h30 Films Retour d'image**
18h00-18h30 Projection Débat Duo Soma	**17h30-18h00 Remise des Prix Autonomic Art**	
	18h00-18h30 Films CinéSourds	

CINESOURDS

Titre	Productions & réalisations	Pays	Sous-titrés	Durée
Alvet Och Host	Jéôme Cain	Suède	non	4,5
La Forza Dell Amore	Alessandro Merlini	Italie	non	9
Not from where I'm standing	Samuel Dore	Angleterre	VOST	4

RETOUR D'IMAGE

Titre	Productions & réalisations	Pays	Sous-titrés	Durée
Le Rêve de Pedro	David Caballer/Jesus Martinez Tormo	Espagne	VOST	10
Mas, Uno menos	Alvaro Pastor/Antonio Naharro	Espagne	VOST	21
Nationale 7 (extrait)	Jean-Pierre Sinapii	France	VFST	15
Il Dario Dei Salti	Davide Pernicano	Italie	VOST	15

AUTONOMIC'ART (HORS CONCOURS)

Titre	Productions & réalisations	Pays	Sous-titrés	Durée
O ? Life	Klaus Compagnie	France	non	12
La ville limite en corps	Lilla Derridj & Marine Semichon	France	non	11,35
Pâris sous la pluie	Duo Soma	France	non	8,43

AUTONOMIC'ART

Titre	Productions & réalisations	Pays	Sous-titrés	Durée
Les couleurs de nos départs	Frédérique Arbouet	France	oui	16
Amour Orange	Pierre Olivier TUR & Pascal Gendreau	France	oui	13
Les aventuriers du temps	CSP (extrait du film)	France	oui	10
Le voyage D'Emeric	Lycée Saint Charles de Marseille	France	oui	6'2
A la quête du nouveau regard	PITH (extrait titre 4 du spectacle)	France	non / LSF	10
Rien à Voir (Lee Voirien)	Guy Coulanjon et Benjamin Dauwe	France	STF	8

Concours Autonomic'Art

Cette seconde édition récompense les artistes handicapés et les structures oeuvrant dans le domaine de la culture et/ou du handicap pour leurs créations et faire la promotion de leurs oeuvres. Le concours est ouvert à tous les artistes ou compagnies, handicapés ou travaillant avec des personnes handicapées, exposant ou non sur le salon Autonomic, seuls ou par équipes, amateurs ou professionnels ainsi qu'aux structures (professionnels de la culture, structures d'accueil, clubs, etc.) ayant réalisé des projets innovants dans le domaine culture et handicap. Les amateurs et professionnels seront départagés séparément.

Autonomic'Art 2006 a privilégié le thème de l'humour et préselectionné les oeuvres suivantes :

• Catégorie Photographie

J'AVANCE !
Composition photographique à partir de clichés de plantes de tissus photographiées dans l'environnement et retouchées par ordinateur. Cette composition se lit de gauche à droite.:pétale de tulipe noire symbolise une personne ayant
difficultés à marcher. Elle est soutenue et aidée par silhouette fleurie en-dessous d'elle. Cette aide lui donne l'élan pour se redresser et aller de l'avant. Elle devient lumineuse sur la droite. (L'artiste est hémiplégique).
Caroline DESCOTES - carolinedescotes@wanadoo.fr

HANDICIRQUE, UN REGARD SUR LA DIFFÉRENCE
conçu suite à un reportage du photographe Christophe SMETS au sein de l'école, secteur Handicirque. Ce reportage transformé en une exposition de photos noir et blanc qui compte 25 photos sous cadre. Christophe Smets a cherché à être le plus proche possible du groupe sans les gêner dans leurs exercices, ce qui donne un caractère émouvant à chaque photo.
Ecole de cirque de Bruxelles
00 32 2 640 15 71 - info@ecoledecirquedebruxelles.be

• Catégorie Sculpture
LA VACHE QUI RIT SE PREND POUR M. PROPRE
Travail d'humour et de passion pour deux personnages mythiques et familiers: "la vache qui rit" et "M. Propre".
Le sous-titre de cette oeuvre pourrait être "l'habit ne fait pas le moine". Il a été réalisé par un artiste non voyant en tandem avec un voyant. L'artiste y a développé sa sensibilité et connaissance tactile (mise en volume d'image(s) mentale(s) du passé).
Michel DUSSART - 24 rue de TOURNAI - Appt 51 - 59000 LILLE - Tél.: 06 17 98 73 97 - migwel59@hotmail.com

• Catégorie Dessin / Peinture

BARRICADE ARCHITECTURALE
Dessin qui illustre les difficultés rencontrées par une personne handicapée. Il représente un animal handicapé confrontés aux mêmes obstacles qu'une personne handicapée. Le ton humoristique est évoqué par la surprise des deux protagonistes (chien et personne en fauteuil roulant).
Mariano LABARTA - AMIBA - rue Torrente Flores 72,4o - BARCELONA - Espagne - Tél.: 00349334080305

GROS SIGNES
Recueil de "gros signes", dessins représentant les gros mots en langue des signes française, complété par des recherches étymologiques sur l'origine de ces signes. Ce livre témoigne à sa façon de la richesse de la LSF et des capacités d'invention gestuelle des sourds. La partie sur les étymologies est particulièrement originale. (Disponible sur le stand de l'association 2-AS, n° A 169)
2-AS - Marc RENARD - 12, rue d'AUFFARGIS - 78690 Les ESSARTS-le-ROI
Tél.: 01 30 41 55 17 - marc.renard@2-as.org

LIVRET D'ACCUEIL
OEuvre collective conçue par l'atelier Arts plastiques.
L'I.M.E. recevant des adolescents déficients intellectuels, souvent non lecteurs, concevoir un livret d'accueil en bande dessinée était la solution la plus appropriée, d'autant qu'un jeune au sein de l'établissement possèdait de réelles aptitudes en dessin (il a dessiné toutes les planches).
I.M.E. du Valais - 81, rue de la TOUR - 22000 SAINT BRIEUC - Tél.: 02 96 68 10 50

MIRO INCOGNITO
Bande dessinée qui raconte l'histoire de Mirette, une malvoyante. Elle illustre comment Mirette devient malvoyante, comment elle apprend à vivre avec, et l'influence de son handicap sur sa relation aux autres. L'histoire est inspirée du vécu de l'artiste, elle-même malvoyante.
Hélène SOUBARAS - 12, rue de la prairie des Iles - 91400 ORSAY - Tél.: 01 69 31 28 97 - helene.soubaras@club-internet.fr

TANT QU'IL Y AURA DES SOURDS
Recueil de dessins humoristiques sur la surdité et en particulier sur la malentendance et les appareils auditifs. C'est la surdité de l'auteur qui lui a inspiré ces dessins. Il donne à voir la surdité de l'intérieur en s'inspirant de son expérience personnelle et de ses rencontres avec d'autres
sourds. (Disponible sur le stand de l'association 2-AS, n° A 169)
2-AS - Marc RENARD - 12, rue d'AUFFARGIS - 78690 Les ESSARTS-le-ROI - Tél.: 01 30 41 55 17 - marc.renard@2-as.org

• Catégorie Spectacles Amateurs

SANS BLAGUES, 100 HISTOIRES DE FOUS-RIRES
Spectacle réunissant trois humoristes sourds qui présentent un large panel de blagues et de sketches mis en scène et adaptés en langue des signes. Un travail sur le visuel et l'inconicité est réalisé afin de rendre ces spectacles accessibles à un large public.
Radouane SAHSA & Pierre-Olivier TUR - ACT's (Atelier Compagnie Théâtrale en Signes)- COLOMIERS
Tél.: 06 12 81 39 77 - acts31@hotmail.com

LES AVENTURIERS DU TEMPS

Film d'aventure humoristique. Un groupe de jeunes voyage dans le temps à la recherche d'un savant fait prisonnier durant le Moyen-Age. Ce projet pluridisciplinaire du S.E.M. a permis de réaliser une vidéo à partir de scénarios pensés par les jeunes.
Section d'Education Motrice de Laval
S.E.M. de Laval - Christian CUMONT - 46, rue de la Fuye - 53000 LAVAL
Tél.: 02 43 98 35 41 - catherine.come@apf.asso.fr

STEVEN CHRIS AND THE TWINS
Spectacle humoristique et musical complété par des effets vidéo réalisés par une personne handicapée (elle ne peutplier les bras).Spectacle qui fait participer le public et qui met en valeur la collaboration entre les artistes valides et ceux en situation de handicap.
Association Handi Cap sur Scène - 3, rue des Marêts - 89560 MOUFFY
Tél.: 03 86 41 74 45 - chrissteven007@aol.fr

ALA QUÊTE DU NOUVEAU REGARD
Spectacle humoristique composé de 9 tableaux qui présentent des scènes de vie en entreprise. Sont abordés les thèmes de l'exlusion, de la différence et du regard des autres, l'objectif étant la sensibilisation aux situations de handicap dans l'entreprise. La pièce a été interprétée à plusieurs reprises par des salariés handicapés du groupe.
Assurance France GENERALI - Pascale HARANG
Tél.: 01 58 38 85 40 - pharang@generali.fr

ALFRED ET ANASTASIE PIPELET ONT BIEN L'HONNEUR
...de vous inviter à partager une tranche de vie ordinaire avec les locataires de l'immeuble dont ils sont les gardiens. Vaudeville? Mélo? Ce spectacle donne matière à pleurer, à rire et à s'interroger sur les problèmes de société. Non contente de faire avec le handicap, la troupe tente désormais de mettre le handicap "au service" de ses créations.
La Page de Garde - 38bis rue P. V. Couturier - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél.: 01 42 70 35 33 - piermonraimb@noos.fr

• Catégorie Spectacles Professionnels

L'ABÉCÉDAIRE DU R
Création de danse contemporaine où l'humour est une matière de travail qui mêle danseurs valides et danseurs handicapés. Ce ballet-théâtre utilise les souvenirs de notre enfance à travers les musiques des dessins animés tels que Chapi-Chapo, Tom Sawyer…et l'univers de la danse classique. Présentée pour la première fois au festival universitaire de Poitiers (mai 06).
Klaus Compagnie - Pascal CROCE - BORDEAUX
Tél.: 06 09 44 46 70 - klaus.compagnie@wanadoo.fr

Ô !
Cette création collective mise en scène par Eric MORIN. RACINE (art thérapeute) et interprétée par des comédiens
handicapés mentaux met en scène des clowns. Le clown permet de dire l'indicible, de mettre en lumière l'invisible. Cette tragicomédie nous questionne sur notre façon d'être et nous renvoie en miroir tout notre handicap face à l'inconnu.
Théâtre du cristal - Olivier COUDER - BEAUMONT sur OISE -Tél.: 01 34 70 44 66 - theatreducristal@free.fr

PRINCESSE PATATE !
Création théâtrale 2006/2007 de la Cie ParOle. A l'image d'un conte de fée, cette pièce raconte l'invraisemblable rencontre entre Pierre, prince charmant pas comme les autres et une princesse patate. La Cie ParOles cherche à fabriquer de nouvelles richesses et formes artistiques, pour affirmer chaque singularité, chaque expérience unique.
Compagnie ParOles - Sylvie AUDUREAU - LIMOGES
Tél.: 05 55 50 59 72 - cie.paroles@wanadoo.fr

MONSIEUR BUTTERFLY D'APRÈS LE ROMAN D'HOWARD BUTEN
C'est l'histoire d'un homme clown, ex-clown qui veut fonder une famille et décide d'adopter 4 enfants handicapés. Avec humour et tendresse, il emmène le spectateur dans un voyage à travers les méandres de l'autisme, de la trisomie, de la schizophrénie et du handicap physique.
Compagnie Le Tapis Volant - LEVALLOIS-PERRET
Tél.: 06 12 43 92 18 - patrickmassiah@yahoo.fr

LE TRIO INSOLITE : VILLANTHROPE
Né du désir de faire partager au public sourd la passion de la chanson, ce spectacle de chansons en langue des signes et en français est mené par un trio insolite (un musicien chanteur aveugle, une chanteuse à voix et une interprète en LSF). "Villanthrope" aborde les thèmes de la ville, des hommes, de la communicabilité et de l'incommunicabilité...
Cultiv'art - Colette BARBELIVIEN, Marie-Magdeleine BEGUE & Cyril TROCHU - Tél.: 06 21 05 55 26 - cultivart@free.fr

Festival Out …

L'ombre à la portée des enfants
le 14-06 à 15 h 00 - handicap auditif
L'ombre est la clé de grande découverte scientifique et la source d'inspiration de nombreux artistes. L'expo parcours l'ombre à la portée des enfants est l'occasion de comprendre les phénomènes liés à l'ombre et à la lumière par une approche scientifique, artistique pédagogique et ludique, dans une scénographie spectaculaire.
Réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande
Par mél : info.sourd@cite-sciences.fr
Par fax : 01 40 05 82 73
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Design for All : Sculpture pour tous les sens
le 08-06 à 10 h 00 durée 2 h 30 - professionnels
Cet atelier s'adresse aux professionnels concernés par la prise en compte du handicap sensoriel (enseignants, architectes, journalistes, etc.). Il aura pour support l'exposition de sculptures en bois de Pasi Karjula. Il sera animé par Erica Othman du Musée national des Beaux-Arts de Helsinki ; Maarit Hedman, artiste peintre et Hoëlle Corvest de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris). Par atelier, groupe de 10 personnes maximum afin de permettre l'interactivité entre les participants et les animateurs. Sur inscription à l'Institut Finlandais. Tél. 01 40 51 89 09.
Institut finlandais - www.institut-finlandais.asso.fr
Design for All : Sculpture pour tous les sens
le 08-06 à 14 h 30 durée 2 h 30 - professionnels
Cet atelier s'adresse aux professionnels concernés par la prise en compte du handicap sensoriel (enseignants, architectes, journalistes, etc.). Il aura pour support l'exposition des sculptures en bois de Pasi Karjula. Il sera animé par Erica Othman du Musée national des Beaux-Arts de Helsinki ; Maarit Hedman, artiste peintre et Hoëlle Corvest de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Paris). Par atelier, groupe de 10 personnes maximum afin de permettre l'interactivité entre les participants et les animateurs sur inscription à l'Institut Finlandais au 01 40 51 89 09.
Institut Finlandais - www.institut-finlandais.asso.fr
"O Clair de la Lune"
le 08-06 à 18 h 00 durée 5 h - tout public
Classe ouverte de théâtre avec les élèves de 2ème année de l'école "O Clair de la Lune" et leur professeur d'art dramatique, Pascal Parsat. Cet atelier peut accueillir 60 personnes, sur inscription au 01 40 51 89 09 - Email : info@institut-finlandais.asso.fr
Une vidéo d'extraits du spectacle de fin d'année de la 1ère promotion (2004-2005) et des témoignages de spectateurs sera diffusée tout l'après-midi dans le foyer de l'auditorium à l'Institut Finlandais - 60 rue des Ecoles - 75005 Paris.
Institut Finlandais - www.institut-finlandais.asso.fr

Visite du Château
du 01-07 au 31-10 - handicap auditif
Des bons seront offerts sur le stand du château de Versailles (G216) pour une visite avec visioguide en Langue des Signes Française (Grands Appartements, Galerie des Glaces…). Offre valable dans la limite des bons disponibles.
Tel : 01 30 83 75 05 - Fax : 01 30 83 77 90
Mail : handicap@chateauversailles.fr.
Château de Versailles - www.chateauversailles.fr
LE BARBIER DE SEVILLE ou la précaution inutile
le 13-06 à 20 h 00 durée 2 h 30 - handicap visuel
Spectacle accessible en audio-description. Opéra en deux actes, de Gioacchino Rossini livret de Cesare Sterbini d'après P.A. Caron de Beaumarchais. Mise en scène : Jérôme Savary, direction musicale : John Nelson, Ensemble Orchestral de Paris. Avec Michel Trempont, Vincent Le Texier, Delphine Haidan, Florian Laconi, Jean–François Lapointe, Cécile Galois.
Tarif : 1ère cat : 80 euros/ 2ème cat : 68 euros/ 3ème cat : 60 euros
Réservation : 01 42 44 45 76 Individuels 01 42 44 45 47 - Groupes - Fax. 01 42 49 26 93 ou communication@opera-comique.com
Opéra Comique - www.opera-comique.com
LE BARBIER DE SEVILLE ou la précaution inutile
le 15-06 à 20 h 00 - handicap visuel
Spectacle accessible en audio-description. Opéra en deux actes, de Gioacchino Rossini livret de Cesare Sterbini d'après P.A. Caron de Beaumarchais. Mise en scène : Jérôme Savary, direction musicale : John Nelson, Ensemble Orchestral de Paris. Avec Michel Trempont, Vincent Le Texier, Delphine Haidan, Florian Laconi, Jean–François Lapointe, Cécile Galois.
Tarif : 1ère cat : 80 euros/ 2ème cat : 68 euros/ 3ème cat : 60 euros
Réservation : 01 42 44 45 76 Individuels 01 42 44 45 47 - Groupes - Fax. 01 42 49 26 93 ou communication@opera-comique.com
Opéra Comique - www.opera-comique.com
LE BARBIER DE SEVILLE ou la précaution inutile
le 17-06 à 20 h 00 durée 2 h 30 - handicap visuel
Spectacle accessible en audio-description. Opéra en deux actes, de Gioacchino Rossini livret de Cesare Sterbini d'après P.A. Caron de Beaumarchais. Mise en scène : Jérôme Savary, direction musicale : John Nelson, Ensemble Orchestral de Paris. Avec Michel Trempont, Vincent Le Texier, Delphine Haidan, Florian Laconi, Jean–François Lapointe, Cécile Galois.
Tarif : 1ère cat : 80 euros/ 2ème cat : 68 euros/ 3ème cat : 60 euros
Réservation : 01 42 44 45 76 Individuels 01 42 44 45 47 - Groupes - Fax. 01 42 49 26 93 ou communication@opera-comique.com
Opéra Comique - www.opera-comique.com
Projets culture-handicap Finlande-France
le 08-06 à 12 h 00 - tout public

Présentations audiovisuelles des projets culture - handicap en Finlande et en France à l'Auditorium de l'Institut Finlandais (60 rue des Ecoles - 75005 Paris - Tél. 01 40 51 89 09 - Fax 01 40 46 09 33 - Email : info@institut-finlandais.asso.fr
Institut Finlandais - www.institut-finlandais.asso.fr
Le Cid de Pierre Corneille
le 24-06 à 20 h 30 durée 2 h 50 - handicap visuel
Mise en scène de Brigitte Jacques-Wajeman
Spectacle accessible en audio-description
Réservation Tél. : 0825 10 16 80 - Fax : 0826 80 16 80
Tarifs : Cat A : 25 euros/Cat B : 18 euros/Cat C : 9 euros
(Renseignements Accès culture : Tél. 01 53 65 30 74 - Fax au 01 53 65 31 59
Email : accesculture@magic.fr)
Comédie française - www.comedie-francaise.fr
Le Cid de Pierre Corneille
le 03-06 à 20 h 30 durée 2 h 50 - handicap auditif
Mise en scène de Brigitte Jacques-Wajeman
Spectacle accessible en surtitrage
Tarifs : Cat A :25 euros/Cat B :18 euros/Cat C :9 euros
Réservation : Tél. : 0825 10 16 80 - Fax : 0826 80 16 80
(Renseignements Accès culture - Tél. 01 53 65 30 74 - Fax. 01 53 65 31 59
Email : accesculture@magic.fr
Comédie française - www.comedie-francaise.fr
CYRANO DE BERGERAC d'Edmond Rostand
le 20-06 à 20 h 30 - handicap visuel
Mise en scène de Denis Podalydès avec dans le rôle-titre Michel Vuillermoz.
Spectacle accessible en audio-description
Tarifs : Cat A : 25 euros/Cat B : 18 euros/Cat C : 9 euros
Réservation : Tél. : 0825 10 16 80 - Fax. : 0826 80 16 80
Comédie française - www.comedie-francaise.fr
Théâtre : Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand
le 22-06 à 20 h 30 - handicap auditif
Mise en scène de Denis Podalydès avec dans le rôle-titre Michel Vuillermoz.
Spectacle accessible en surtitrage
Tarifs : Cat A : 25 euros/Cat B : 18 euros/Cat C : 9 euros
Réservation : Tél. : 0825 10 16 80 - Fax : 0826 80 16 80
Comédie française - www.comedie-francaise.fr
Bibliothèque François-Mitterrand
le 06-06 à 14 h 30 - handicap visuel
Visite guidée de la Bibliothèque François-Mitterrand adaptée aux déficients visuels sur inscription au 01 53 79 49 49. Accès : Métro Bibliothèque ou Quai de la Gare - Quai François-Mauriac - Paris 13.
Bibliothèque nationale de France - www.bnf.fr
La vie quotidienne de Louis XIV
le 07-06 à 10 h 45 - handicap visuel
Visite adaptée aux personnes déficientes visuelles.
Tarif : 5,50 € pour la personne non ou malvoyante ; gratuit pour un accompagnateur. Réservation obligatoire : Tél. : 01 30 83 75 05
Fax : 01 30 83 77 90 - Mail : handicap@chateauversailles.fr
Château de Versailles - www.chateauversailles.fr
Bibliothèque François-Mitterrand
le 09-06 à 14 h 30 - handicap visuel
Visite guidée de la Bibliothèque François-Mitterrand adaptée aux déficients visuels sur inscription au 01 53 79 49 49. Accès :Métro Bibliothèque ou Quai de la Gare - Quai François-Mauriac - Paris 13.
Bibliothèque nationale de France - www.bnf.fr
Centre Pompidou Dedans / Dehors
le 24-06 à 11 h 00 - handicap visuel
Promenade architecturale pour visiteurs aveugles et malvoyants.
Une visite active pour comprendre l'architecture du Centre Pompidou mais aussi pour ressentir l'ambiance de lieux proches extérieurs : structure du Centre Pompidou, escalier mécanique, coursives et terrasses.
Tarif : 4,50 € (entrée gratuite au Musée et dans les expositions).
Centre Pompidou - www.cnac-gp.fr
Atelier Le corps sculpté égyptien
le 24-06 à 14 h 00 - handicap mental
A partir d'un travail de modelage de l'argile, les participants sont amenés à observer et à distinguer les différents canons et proportions propres à la civilisation égyptienne. Cette approche plastique est suivie d'une visite du département des antiquités égyptiennes.
Pour tous renseignements :
Tel : 01 40 20 52 63 Fax : 01 40 20 54 46
Mail : handicap@louvre.fr

Pour toute demande spécifique :
Messagerie visiteurs en situation de handicap 01 40 20 59 90.
Musée du Louvre - www.louvre.fr
Découverte du Château
le 09-06 à 10 h 00 durée 1 h 30 - handicap mental
Découverte du Château, du mobilier et du style rocaille. Sur réservation 01 60 05 46 31 - Tarif : gratuit pour la personne handicapée et son accompagnateur.
Château de Champs-sur-Marne - www.monum.fr
Le Jardin du Trocadéro : un herbier vivant à parcourir
le 09-06 à 15 h 00 durée 1 h 30 - handicap visuel
Histoire de ce jardin irrégulier du début du XIXe siècle, découverte des arbres et végétaux remarquables.
8 personnes malvoyantes et non-voyantes maximum
Réservation au 01 41 12 02 90
tarif : gratuit pour la personne handicapée et son accompagnateur
Domaine national de Saint-Cloud - www.dnsc.fr
Le Panthéon au bout des doigts
le 08-06 à 10 h 00 durée 1 h 30 - handicap visuel
Découverte du monument, de son histoire, de son architecture et de son décor par le toucher et à l'aide de planches en relief. Passage par le caveau de Louis Braille.
maximum : 8 personnes non voyantes
tarif : gratuit pour la personne handicapée et son accompagnateur
Panthéon - www.handicap.monum.fr

Le Mouvement des images
le 24-06 à 14 h 30 - handicap mental
Visite guidée de l'exposition, sur réservation (individuels et groupes)
T. 01 44 78 49 54 - Tarif : 4,50 € (entrée gratuite au Musée et dans les expositions).
Centre Pompidou - www.cnac-gp.fr
Star wars
le 03-06 à 11 h 00 - handicap auditif
Pour la première fois en France, une exposition consacrée aux coulisses de Star Wars. Pour voir "en vrai" les objets originaux de la saga de Georges Lucas : costumes, véhicules, créatures et tout savoir sur les effets spéciaux utilisés et sur la "science de Star Wars".
Sur réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande par mél : info.sourd@cite-sciences.fr et par fax : 01 40 05 82 73.
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Star wars
le 01-06 à 11 h 00 - handicap auditif
Pour la première fois en France, une exposition consacrée aux coulisses de Star Wars. Pour voir "en vrai" les objets originaux de la saga de Georges Lucas : costumes, véhicules, créatures et tout savoir sur les effets spéciaux utilisés et sur la "science de Star Wars".
Sur réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande par mél : info.sourd@cite-sciences.fr et par fax : 01 40 05 82 73.
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Biométrie
le 17-06 à 15 h 00 - handicap auditif
Pour tout savoir sur cette technologie en plein essor, ses implications dans la société civile, ses aspects éthiques et ses limites juridiques.
Réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande. Par mél : info.sourd@cite-sciences.fr Par fax : 01 40 05 82 73
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Biométrie
le 01-06 à 15 h 00 - handicap auditif
Pour tout savoir sur cette technologie en plein essor, ses implications dans la société civile, ses aspects éthiques et ses limites juridiques. Sur réservation obligatoire 1 semaine avant la visite ou à la demande par mél : info.sourd@cite-sciences.fr - Par fax : 01 40 05 82 73.
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Le verre dans l'empire romain
le 03-06 à 15 h 00 - handicap auditif
Réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande
Par mél : info.sourd@cite-sciences.fr
Par fax : 01 40 05 82 73
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr

L'eau pour tous
le 17-06 à 11 h 00 - handicap auditif
Réservation obligatoire 1 semaine avant la visite, ou à la demande
Par mél : info.sourd@cite-sciences.fr
Par fax : 01 40 05 82 73
Cité des sciences et de l'industrie de la Villette - www.cite-sciences.fr
Visite descriptive : Nature morte, Oudry
le 21-06 à 14 h 00 - handicap visuel
Ces visites proposent un commentaire et un dialogue sur une œuvre du musée à partir de dessins en relief. Le thème de cette saison est la nature morte.
Pour tous renseignements :
Tel : 01 40 20 52 63 Fax : 01 40 20 54 46
Mail : handicap@louvre.fr

Pour toute demande spécifique :
Messagerie visiteurs en situation de handicap 01 40 20 59 90.
Musée du Louvre - www.louvre.fr

L'architecture du Centre Pompidou
le 24-06 à 14 h 30 - handicap auditif
Dedans Dehors : une visite active pour comprendre l'architecture du Centre Pompidou mais aussi pour ressentir l'ambiance de lieux proches extérieurs.
Sur réservation - individuels et groupes : Tél. 01 44 78 49 54 - Visiteurs sourds et malentendants : Email: nicole.fournier@centrepompidou.fr - Fax 01 44 78 16 73.
Centre Pompidou - www.cnac-gp.fr
Dessins de Jean-François Millet
le 15-06 à 19 h 00 durée 1 h 30 - handicap auditif
"Vous connaissez mon premier dessin fait au pays, sans maître, sans modèle, sans guide : je n'ai jamais fait autre chose depuis."
L'exposition d'une cinquantaine de dessins permettra de rendre compte de la complexité de la pratique du dessin chez Millet. Visites avec conférencier en langue des signes. (Exposition accessible en fauteuil roulant).
Musée d'Orsay - www.musee-orsay.fr
Du symbolisme à l'expressionnisme…
le 29-06 à 00 h 00 durée 1 h 30 - handicap auditif
Exposition Du symbolisme à l'expressionnisme, Willumsen (1863-1958), un artiste danois
En dehors de ses tableaux exécutés à Pont-Aven et au Pouldu, Jens Ferdinand Willumsen est un artiste quasiment inconnu en France. Il s'agit ici de faire découvrir l'oeuvre de ce touche-à-tout comme son mentor, Paul Gauguin.
Visites avec conférencier en langue des signes à l'attention du public adulte sourd ou malentendant. (Exposition accessible en fauteuil roulant).
Tarif : Gratuité d'entrée ; droit de conférence : 4,70 € en caisse n°6
Musée d'Orsay - www.musee-orsay.fr
La vie quotidienne de Louis XIV
le 24-06 à 14 h 30 - handicap auditif

Tarif : 5,50 € pour la personne non ou malentendante ; gratuit pour un accompagnateur. Réservation obligatoire. Tel : 01 30 83 75 05. Mail : handicap@chateauversailles.fr. Fax : 01 30 83 77 90.
Château de Versailles - www.chateauversailles.fr
Collection permanente du Musée Bourdelle
le 08-06 à 10 h 30 - handicap visuel
Dans le jardin et l'atelier de l'artiste, les visiteurs pourront découvrir et toucher des bronzes originaux d'Antoine Bourdelle qui fut le collaborateur de Rodin et le maître de Matisse et de Giacometti. Rendez-vous à 10h30 au Musée Bourdelle
16 rue Antoine Bourdelle 75015 Paris.
Contact : Laurence Oudry T. 01 49 54 73 91/92 - Mail : laurence.oudry@paris.fr
Musée Bourdelle - www.v2asp.paris.fr/musees/bourdelle/
« Les coutumes funéraires en Egypte »
le 10-06 à 14 h 30 - handicap auditif
Les visites en langue des signes (LSF) sont conduites par des conférenciers sourds.
Pour tous renseignements :
Tel : 01 40 20 52 63 Fax : 01 40 20 54 46
Mail : handicap@louvre.fr
Pour toute demande spécifique :
Messagerie visiteurs en situation de handicap 01 40 20 59 90.
Musée du Louvre - www.louvre.fr
Château de Maisons au 17e siècle
le 07-06 à 10 h 00 durée 1 h 30 à 2 - handicap mental
Visite-atelier sur la Vie quotidienne au Château de Maisons au 17e siècle. Sur réservation Tél. 01 39 62 01 49 - Tarif 7 € adulte/4,50 € enfant.
Château de Maisons-Laffitte - www.maisonslaffitte.net
Découverte du Château au son de la flûte
le 09-06 à 10 h 00 durée 1h30 à 2 h - handicap mental
Découverte du Château de Maisons Laffitte, chef-d'œuvre de l'architecture classique du 17e siècle, au son de la flûte. Sur réservation : 01 39 62 01 49 -
tarif 7 € adulte/4,50 € enfant.
Château de Maisons-Laffitte - www.maisonslaffitte.net
Découverte de l'art du vitrail à la Sainte-Chapelle
le 11-06 à 10 h 00 durée 2 h - handicap visuel
Visite-atelier pour adultes en individuel : présentation de l'architecture et des vitraux de la Sainte-Chapelle suivie d'une visite tactile du monument.
Groupe de 8 personnes maximum, sur réservation au 01 53 40 60 85.
Sainte-Chapelle - www.monum.fr
Château de Maisons-Laffitte en musique
le 09-06 à 15 h 00 durée 1 h 30 à 2 - handicap visuel
Découverte du château de Maisons-Laffitte, chef d'œuvre de l'architecture classique du 17e siècle, au son de la flûte et à l'aide de maquettes et planches tactiles.
Réservation : 01 39 62 01 49
Tarif adulte 7 €
Tarif enfant 4,50 €
Château de Maisons-Laffitte - www.maisonslaffitte.net
Parcours tactile dans le château
le 08-06 à 15 h 00 durée 1 h 30 à 2 - handicap visuel
Découverte du Château : les Chinoiseries et la Compagnie des indes, les décors textiles, maquettes et planches tactiles. Sur réservation 01 60 05 46 31 - Tarif adulte 7 € - tarif enfant 4,5 €.
Château de Champs-sur-Marne - www.monum.fr
Vie quoditienne au Château au 18è siècle
le 07-06 à 15 h 00 durée 1 h 30 à 2 - handicap mental
Réservation 01 60 05 46 31
Tarif adulte 7 €
Tarif enfant 4,5 €
Château de Champs-sur-Marne - www.monum.fr
Le Château de Vincennes
le 06-06 à 10 h 30 durée 1h30 à 2 h - handicap visuel
Le château de Vincennes, histoire et architecture en extérieur (donjon et chapelle fermés) : une visite organisée par le service des visites du Centre des Monuments Nationaux. Sur réservation : 01 44 54 19 34 - Tarif 4 € adulte.
Château de Vincennes - www.monum.fr
L'île de la cité, du palais à la cathédrale en extérieur.
le 07-06 à 10 h 30 durée 1h30 à 2 h - handicap moteur
Visite organisée par le service des visites du centre des monuments nationaux
Réservation : 01 44 54 19 34
tarif 4 € adulte
L'Ile de la Cité — Monuments Nationaux - www.monum.fr
Visite du quartier du Marais
le 08-06 à 10 h 30 durée 1h30 à 2 h - handicap moteur
Le Marais, de l'Hôtel de Sully à l'église Saint-Paul, Saint-Louis en passant par la place des Vosges.
Visite organisée par le service des visites du centre des monuments nationaux.
Réservation : 01 44 54 19 34 tarif 4 € adulte
Le Marais — Monuments Nationaux - www.monum.fr
Le Radeau de la Méduse, en nocturne
le 16-06 à 19 h 00 - handicap auditif
Les visites en langue des signes (LSF) sont conduites par des conférenciers sourds.
Pour tous renseignements :
Tel : 01 40 20 52 63 Fax : 01 40 20 54 46
Mail : handicap@louvre.fr
Pour toute demande spécifique :
Messagerie visiteurs en situation de handicap 01 40 20 59 90.
Musée du Louvre - www.louvre.fr

Acteurs des Rencontres Européennes Culture & Handicap 2006

Charte d'utilisation du logo

Le logo "Rencontres Européennes Culture et Handicap" symbolise la philosophie, les valeurs, les objectifs, les messages des Rencontres Européennes Culture et Handicap : respect du droit d'accès à la culture, respect des différences, égalité des chances, non-discrimination, citoyenneté, etc.

- utilisé pour une campagne de communication afin d'établir une identité visuelle à toute personne physique ou morale impliquée dans les actions de ces Rencontres

- diffusé le plus largement possible pour sensibiliser et impliquer toute personne et tout organisme concernés par ces Rencontres.

La liste des acteurs des Rencontres Européennes Culture & Handicap est diffusée via internet et par catalogue auprès d'instances nationales et européennes…

Mme Béatrice Abadie, Musicothérapeute, Association Musique Et Handicap 78
Mme Claudette Adolphe,M. Jean-Pierre Adolphe, Bleu Comme Une Orange
M. Eric Alexandre, Chargé D'études, Délégation Ministérielle A L'accessibilité
Mme Frédérique Arbouet, Réalisatrice, Efilms
M. Marc Assenat, Animateur, Foyer De Vie Le Prieuré
Mlle Charlotte Audollent, Chargée De Mission Culture-Publics Spécifiques, Mairie De Nantes
Mlle Eloïse Auffret
Acts Atelier Et Compagnie Theatrale En Signes
Acces Culture
Adiac Handiweb
Amisall
Anpea
Antenna Audio
Association Argos
Arrimage
Art Prime
Ass Artistes Aveugles
Association Des Donneurs De Voix
Mlle Delphine Bachacou, Chargée De L'action Culturelle, Centre National De La Danse
Mlle Vicki Balaam, Artistic Director, Stopgap Dance Company
M. Jordi Balta, Interarts
M. Hamou Bouakkaz, Ville de Paris
Mlle Margherita Balzerani, Responsable Handicap.Médiatrice Culturelle., Palais De Tokyo, Site De Création Contemporaine
Mme Odile Barbier, Présidente D'association Pour Sourds Et Malentendants, La Seve
Mlle Catherine Baron, Responsable Partenariat Et Journées Culture/Handicap, Association Ville Verte
Mme Pascale Barrau, Consultante Tourisme/Audiovisuel
Mme Francine Beal, Relations Publiques, Compagnie Songes
M. Claude Beauné, Responsable Développement Et Pérénisation, Eclaireuses Eclaireurs De France
M. Walter Aurelien Beboa Mbira, Président Handicap Up Cameroon, Association
M. Morrad Benxayer, Chargé De L'action Et De La Diffusion Pédagogiques Et Culturelles, Direction Des Archives De France
M. Fabien Berquier, Agent D'entretient, Néant
Mme Elisabeth Biette, Administratrice Chargée De La Communication Et Des Projets Culture/Handicap, Association Ville Verte
M. Marie-Thérèse Bonfigli, Secrétaire Générale, Le Plazz'arts
Mme Marie-Claire Brown, Journaliste
M. Luc Brum, Chanteur, Lambda Vibes
Mlle Isabelle Brunaud, Directrice Artistique Et Chorégraphe, Cie Danse Avec Les Roues Asssociation Anqa
Bibliotheque Publique D'informations Bibliothèque Centre Pompidou
Bibliotheque Nationale De France
M. Philippe Caillet, Directeur Mas/Fo, Apei Conflans
Mme Lucie Camaret, Chargée De La Définition Et Du Suivi De La Politique Relative A La Vie Scolaire Et Etudiante, Ministère De L'agriculture Et De La Pêche
Mlle Aurélie Canny, Chargée De Mission, Cis De Picardie
M. Dominique Carliez, Directeur, Cemaforre
M. Alain Carré, Centre Européen Musical Alain Carré
Mme Agathe Cartier, Culture/Handicap, Gihp Haute Normandie
Mme Aurélia Cenni - Daniel, Etudiante
Mlle Aude Chalier, Conseillére Technique, Creai De Picardie
M. Joël Chalude, Directeur Artistique, Symbioses
M. Julien Chartier, Directeur, Point Rencontre, L'europe Pour Tous
Mlle Magali Chaussade, Stagiaire Archimed
Mme Renée Collomp, Chargée Administration, Association Musique Et Handicap 78
M. Olivier Couder, Théâtre Du Cristal
M. Grégoire Couette, Metteur En Scène, Compagnie De L'autre Part
M. Pascal Croce, Directeur Artistique, Klaus Compagnie
Cemaforre, Centre National De Ressources Loisirs & Culture Pour Tous
Centre Des Monuments Nationaux
Centre Pompidou
Centre Des Monuments Nationaux Pole Idf
Château De Versailles
Cine-Ma Difference / Apaema
Cite De La Musique
Cite Des Sciences Et De L'industrie
Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) Du Gard
Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) De L'Herault
Comité Départemental Du Tourisme (C.D.T) Du Var
Compagnie Songes Festival Vice Et Versa
Compagnie De L'autre Part
Clarte Magazine Meditions Groupe
Cultiv'art Ass
Mme Mireille Déréthé, Adjointe Au Maire De Clamart, Mairie De Clamart
Mlle Isabelle De Buttet, Chargé De Mission Culturel
Mlle Isabelle De Caunes, Etudiante, Université Paul Valery
M. Matthieu Decraene, Chargé De Développement Des Publics, Handicap, Musée Du Louvre
Mme Marie-Thérèse Defretin, Vice-Présidente, Association Personimages

Mme Sonia Delaporte, Secrétaire, Gihp Haute Normandie
M. Oumar Diop, Président, Handicap Formeduc
Mme Danielle Dobosz, Ecole Municipale D'arts Plastiques Paul Belmondo
M. Philippe Duban, Turbulences
Mme Margaret Dubourgnoux, Responsable Pôle Handicap, Hôtel De Ville
Mme Anne Dunoyer De Segonzac, Déléguée Générale, L'enfant @ L'hôpital
M. Eric Duteil, Référent Culturel, Groupe Hospitalier Du Havre
Mme Nadine Dutier, Apam Formation
M. Abdenour Dzanouni, Ingénieur Conseil En Communication, Editions De La Belle Feuille
Declic Le Magazine De La Famille Et Du Handicap
Defistival
2 - As
Duo Soma
Mme Valérie Eguchi, Artiste Animateur, Pigments Et Arts Du Monde
Mlle Marie Eichelbrenner, Coordinatrice, Association D'un Monde A L'autre
M. Sala Emmanuel, Artiste, Duo Soma
Eucrea France
Eucrea International
Eo Edps
Editions Chavirô
Editions Garrandes
M. Issahou Fallah Karakoro, Animateur De Projets, Association Des Parents Et Amis Des Personnes Encéphalopathes (Apape) Du Togo
Mlle Mathilde Faulcon, Etudiante En Master
M. Lopez Faustin, Chômeur, Handicap Ducentr Tali Boudabo Au Sénégal
M. André Fertier, Eucrea International
Mme Aurélie Foltz, Premisses
M. Patrick Franquet, Président, Théâtre Du Reflet
Mme Nicole Fumey
Faire Face
Fdfa Femmes Pour Le Dire, Femmes Pour Agir
M. Stéphane Galhaut, Coordinateur, Association Lullabi
Mme Monique Garcia, Pôle Handicap, Mairie De Rosny-Sous-Bois
Mme Solange Gariepy
Mme Marie-Pierre Ghribi-Bianchi, Responsable De Documentation, Centre National Du Théâtre
Mlle Julie Giraudet, Etudiante
Mme Wallis Goelen, Commission Européenne
M. Alain Goric'h, Journaliste, Fédération Des Apajh
M. Nicolas Guéchot, Ciné-Madifférence
Mme Claudie Guérin, Coordinatrice Des Médiathèques Et Centres De Documentation, Ap-Hp
Mlle Anne-Laure Guignard
Mme Cécile Guyomarc'h, Responsable D'accessibilité, Cité Des Sciences Et Industrie
Guide Neret
M. Jean-François Hébert, Président, Cité Des Sciences Et De L'industrie
Mlle Delphine Herisson
Mme Muriel Homo, Directrice, Gihp Haute Normandie
Mme Laure-Carol Roynaud, APF, M. Rémy Hugault, Apf Handirock
Hop Toys
Horizon 2000 Asbl
Hybook
Mme Christiane Izel, Chargée De Mission, Coliac
Inja Institut National Des Jeunes Aveugles
M. Jean-Baptiste Jobard, Administrateur, Mesh
Mme Geneviève Joubert, Creahm Belgique
Jet Handicap Evasion
Mme Riitta Kaivosoja, Ministry Of Education And Culture Finland
M. Stephan Kutniak, Chargé De Mission Théâtre, Conseil Général Des Hauts-De-Seine
Mme Gillette Labory, Responsable Commission Culture, Avh
M. Jean Labouverie, Conseiller, Epcc La Roche Guyon
M. Guillaume Laffite, Chargé De Communication, Archimed
M. Joel Le Toullec, Président, Handivoix
Mme Francine Lemonnier, Chargé D'étude, Ign
Mme Marjatta Levanto, Directrice, Institut Finlandais
Mme Dorothée Lombard, Présidente D'association, Association La Luciole
Mlle Patricia Loubiere, Chorégraphe, Cie Mozaik
La Cause
La Voix Du Retraite
Lecture Pour Tous
Les Doigts Qui Revent
Ludilhand Ella Developpements
Mme Jacqueline Maillé, Coordinatrice Handicap Du Pôle Ile-De-France, Centre Des Monuments Nationaux
Mme Chantal Malet, Artiste Peintre
Mme Claire Maynadier, Animatrice Auprés Public Handicapé, Indépendante
M. Patrick Mazaud, Bleu Comme Une Orange
M. Brice Meyer-Heine, Ingénieur, Unisda
Mme Catherine Morhange, Responsable Ciné-Ma Différence, Apaema
Mlle Isabelle Morin/Diego, Directrice, Temps Du Regard
Mlle Noémie Mouche, De Cesf
Mme Clotilde Moynot
Mairie De Paris
Mission Evangelique Braille Meb
Esium
Mikli Diffusion France
Mimogea
Ministere De La Culture Et De La Communication
Musee Du Quai Branly
Musee D'orsay
Etablissement Public Musee Du Louvre
Museum National D'histoire Naturelle
Modugame

M. Kodjovi Efoévi Noamessi, Artiste, Association Des Parents Et Amis Des Personnes Encéphalopathes (Apape) Du Togo
Mme Juliette Nonn
Mme Martine Notaro, Directrice De La Compagnie, Compagnie De L'autre Part
Mme Annie Noyre, Chargée De Mission Ministère De La Culture Et De La Communication
Nenko Sarl
Mme Françoise Ollivier, Art Thérapeute, L'entrée Des Artistes
Mlle Caroline Onasch, Assistante Administration, Théâtre Du Cristal
Onisep Service Réadaptation
M. Pascal Parsat, Regard'en France Cie
M. Benoît Paumier, Délégué A La Ddai, Ministère De La Culture Et De La Communication
Mme Eliane Perdrier, Présidente (Journaliste), Coordination Solidarités Sep
M. Renato Pereira Da Ponte, Administrateur, Théâtre Du Cristal
M. François Pesez, Président, Lethe Musicale
M. Joël Plantet, Rédacteur En Chef Adjoint, Lien Social
Periscope Culture Tourisme Et Deficience Visuelle
Passe Muraille Asbl
Playcube
M. Peter Radtke, ABM, Allemagne
Mme Monica Raimbault, Responsable, Apajh
La Page De Garde
Mme Françoise Regnard, Cefedem Ile-de-France
Mlle Herveline Rehault, Relations Publiques, Festival Vice Et Versa
Mlle Audrey Relandeau, Référente Technique Travail Social, Handicap International
Mlle Henriette Reynaud
Mme Perrine Riaza-Wallet, Assistante Administrative Et Financiére Chargée Du Programme Départemental Culture Et Handicap, Conseil Général Des Yvelines
Mme Nathalie Rochet, Administratrice, Lethe Musicale
M. Gilles Roland-Manuel, Fondateur Futur Composé
Regard En France Cie
Regard De Soie
Reunion Des Musees Nationaux Rmn
Retour D'image
Mme France Saïe Belaïsch, Architecte, Direction Des Archives De France
M. Mohamed Saib, Fonctionnaire, Handicapé
M. Olivier Sainte-Claire, Enseignant, Lycée René Auffray
Mme Sophie Sala, Artiste, Duo Soma
M. Emmanuel Sala, Artiste, Duo Soma
Mme Sari Salovaara, National Finish Gallery,Finland
M. Alain Salque, Directeur, Foyer De Vie Le Berceau
Mme Stéphanie Sauthon
Mlle Hélène Sauvat, Musicienne Intervenante, Mesh
M. Jean-Pierre Savary, Chef De Projet Handicap Et Dépendance, France Télécom - Division R&D
Mlle Ursula Schmitt-Weltin, Chargée Des Publics Handicapés, Cité De La Musique
Sans Tambours Ni Trompettes
M. Karim Tabit, Artiste Peintre
M. Georges Tag, Artiste Plasticien
Mme Danielle Tant, Ecole Municipale D'arts Plastiques Paul Belmondo
Mme Pascale Théry, Chargée D'actions Educatives, Château De Maisons-Laffite
Mlle Fanély Thirion, Chargée De Relations Avec Le Public, Théâtre National De La Colline
Theatre Du Cristal
Tom's 3d
Mme Mervi Tiennsu-Nyland, Finlande
M. Charles Vaast, La Crete
M. Guy Vengud, Gihp Ardennes, Mme Vengud
Mme Magali Viallefond, Directrice, Mesh
Mme Isabelle Vienney, Formatrice En Arts Plastiques
Mlle Michèle Villéger, Chargée De Mission, Ministère De La Culture Et De La Communication
Mme Inga Walc-Bezombes, Responsable Du Service Educatif Et Culturel, Maison De Victor Hugo
M. Marcus Weisen, MLA, UK
Mlle Denise Woods, General Manager, Stopgap Dance Company
Mme Stéphanie Xeuxet, Accès Culture
Mme Patricia Zehme
VIVRE FM 93.9

Annexes

RÉSOLUTION DU CONSEIL
du 6 mai 2003
concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles

(2003/C 134/05)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

1. NOTANT que le traité instituant la Communauté européenne donne à la Communauté la possibilité de prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle;
2. RAPPELANT la décision du Conseil du 3 décembre 2001 relative à l'Année européenne des personnes handicapées 2003 (1);
3. RAPPELANT également:
— la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 20 décembre 1996 concernant l'égalité des chances pour les personnes handicapées (2),
— la communication de la Commission européenne de2000 intitulée “Vers une Europe sans entraves pour les personnes handicapées ”(3),
— la résolution du Conseil du 6 février 2003 relative à l““eAccessibility ” - Améliorer l'accès des personnes handicapées à la société de la connaissance ”(4);
4. SOULIGNANT que l'Union européenne compte un nombre important de personnes handicapées qui, dans leur expression culturelle et artistique, sont confrontées à des barrières physiques, sociales et en matière d'information et dont l'accès au patrimoine culturel et à la création artistique est donc restreint;
5. NOTANT que les règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 décembre 1993, mentionnent expressément la responsabilité qui incombe aux États de faire en sorte que “ les handicapés soient intégrés dans les activités culturelles et puissent y participer en toute égalité ”(règle 10); qu'elles évoquent notamment la tâche qui incombe aux États de veiller à ce que les handicapés “aient accès aux lieux d'activités culturelles tels que les théâtres,les musées,les cinémas et les bibliothèques” et de “prendre des dispositions spéciales pour rendre la littérature,le cinéma et le théâtre accessibles aux handicapés ”;
6. PRENANT NOTE des initiatives prises par les États membres ainsi qu'au niveau de la Communauté pour que les personnes handicapées aient un meilleur accès à la culture;

CONSTATANT cependant la nécessité de prendre de nouvelles mesures concrètes et appropriées pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux infrastructures culturelles, aux activités culturelles et aux médias,

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

i) examiner les moyens permettant d'intégrer les personnes handicapées dans les secteurs artistique et culturel et de soutenir l'égalité des chances des personnes handicapées dans la production et la promotion de leurs œuvres;

ii) encourager le secteur de la culture à contribuer à promouvoir une représentation positive des personnes handicapées;

iii) poursuivre les efforts en vue d'éliminer les barrières existantes et étudier de nouveaux moyens appropriés susceptibles de favoriser et d'améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture,entre autres:
— en évaluant et en améliorant l'accès physique, sans préjudice de la réglementation des États membres relative à la protection des monuments, à des lieux tels que les sites archéologiques, les musées, les monuments et les lieux d'activités culturelles, ainsi qu'en assurant l'accès physique aux immeubles qui seront construits à l'avenir,
— en fournissant des informations par le recours aux technologies modernes de l'information,
— en améliorant l'accès aux activités culturelles,par exemple grâce à des représentations sous-titrées, au recours à des messages faciles à lire et au langage des signes, à des guides et à des catalogues en braille, ainsi qu'à l'utilisation de contrastes lumineux dans les expositions;

iv) encourager l'amélioration des facilités d'accès au moyen d'une signalisation appropriée,par exemple en utilisant divers logos;

v) renforcer l'échange d'informations et d'expériences sur ces questions au niveau européen, le cas échéant également entre les organisations et réseaux européens disposant de connaissances spécifiques dans ce domaine.

CONVIENT que le Conseil devrait, d'ici la fin 2005, faire le bilan du suivi des mesures qui auront été prises pour mettre en œuvre la présente résolution.

(1) JO L 335 du 19.12.2001.
(2) JO C 12 du 13.1.1997.
(3) Document n o 8557/00,COM(2000)284 final.(4)JO C 39 du 18.2.2003.
(4) JO C 39 du 18.2.2003

Déclaration européenne art, culture, médias & handicaps

2003

Dans le cadre de 2003, année européenne des personnes handicapées et du dixième anniversaire de la résolution de l'ONU 48 / 96

Nous, responsables au niveau de l'Union européenne, des États membres et des collectivités territoriales, professionnels des secteurs artistique, culturel, sanitaire et médico-social, représentants d'ONG et d'associations, citoyens européens, signataires de la présente Déclaration

> considérons l'accès à la culture comme un droit inaliénable, inhérent à la personne humaine

> affirmons l'égalité des chances dans l'accès à la culture, l'accès aux œuvres, au patrimoine et aux pratiques artistiques comme l'une des valeurs de l'identité européenne

"Une société qui forme la porte à une partie de ses membres est une société qui s'appauvrit, ces actions destinées à améliorer les conditions des personnes handicapées débouchèrent sur l'émergence d'un monde meilleur pour tous" (Déclaration de Madrid - 2003)

Afin d'aménager l'égalité des chances de plus de 50 millions de citoyens européens handicapés dans l'accès à l'art, à la culture et aux médias, nous prenons l'engagement - dans le cadre de nos responsabilités et compétences - de diffuser largement à tous les niveaux de la société la présente Déclaration, d'encourager à son adhésion et de favoriser la mise en œuvre des points énoncés dans les articles ci-après :

1. **Prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées dans les mesures pour tous dans le domaine de l'art, de la culture et des médias**

2. **Réalisation d'études**

   • **sur les besoins des personnes handicapées**, de tous âges et de tous handicaps, vivant en institution d'accueil ou à domicile pour l'accès aux pratiques artistiques et à la culture
   • **sur les politiques culturelles** (bonnes pratiques, législations, financements, nouveaux métiers, accessibilité des lieux culturels et de l'offre)

3. **Mise en accessibilité des lieux culturels et de l'offre culturelle** pour toutes les personnes en situation de handicap

   (Le thème de l'accessibilité devrait entrer en amont dans toute planification de travaux et de programmation)
   • **Accès au cadre bâti et aux équipements** (libre circulation en fauteuil roulant, signalétique adaptée, boucles magnétiques, dispositif d'audio-description, etc.)
   • **Accès aux œuvres, spectacles et pratiques** (pédagogies adaptées, médiation culturelle et aides techniques : visites en langue des signes ; cours et spectacles de danse en fauteuil roulant ; documents de visite en gros caractères, en braille et en relief ; supports de communication avec des illustrations et un vocabulaire adapté ; ateliers de dessin et musique assistés par ordinateur, etc.)

4. **Développement de services pour l'accès des personnes handicapées aux pratiques artistiques et à la culture**
   • **Information sur l'offre culturelle accessible** (conçue avec des supports appropriés en fonction des divers handicaps)
   • **Services d'accompagnement pour la vie culturelle** (pour l'accès aux œuvres, aux spectacles et aux pratiques)
   • **Services d'action culturelle à domicile** (portage de livres, cd-roms, matériel pour peindre, créer la musique ; intervention d'artistes etc.)

5. **Mise en place de dispositifs et de mesures spécifiques pour des politiques culturelles inclusives**

   • **Instances de concertation** permettant le travail en réseau des secteurs culturel, sanitaire et médico-social (au niveau de l'Union européenne, des États, des collectivités territoriales et locales, des établissements, etc.)
   • **Dispositifs d'impulsion et d'animation des politiques culturelles en direction des personnes handicapées** (au niveau de l'Union européenne, des États, des collectivités territoriales et locales, des établissements, etc.)
   • **Dispositifs de financements spécifiques et droit à compensation** (lignes budgétaires spécifiques dans le cadre des programmes de financements pour tous ; création de fonds d'intervention et de soutien à l'expérimentation et aux innovations, etc.)
   • **Soutien aux dynamiques favorisant le développement des activités artistiques intégrant des personnes handicapées et valides**
   • **Développement de pôles et centres ressources** pour l'information, la mise en réseau, la formation, la recherche, les aides techniques, les nouvelles technologies, le conseil-assistance aux porteurs de projets et de politiques
   • **Obligation pour des institutions** des secteurs culturel, sanitaire et médico-social de mettre en œuvre un **projet d'établissement pour l'intégration des personnes handicapées dans la vie culturelle** (planification, charte d'action, personnes référentes, etc.)
   • **Formation des bénévoles, des professionnels et développement de nouveaux métiers** dans l'ensemble des secteurs concernés.

6. **Intégration professionnelle des personnes handicapées dans les métiers de l'art, de la culture et des médias** (mobilisation et mesures d'aide pour leur accès à l'enseignement, la production, la diffusion et l'emploi ; mesures pour le respect de la propriété intellectuelle)

7. **Mesures pour l'accès aux médias** (quotas de sous-titrage, d'interprétation en langue des signes et d'audio-description, etc.)

Pour adhérer à la présente déclaration et rendre votre soutien public, veuillez en informer le Comité de coordination : EUCREA International - c/o Cerraforte 115 rue de Ménilmontant - 75020 Paris - France - Tél. 0033 (0)1.47.97.87.26 - Fax. 0033 (0)1.47.97.27.83 - E-mail: eucrea.international@wanadoo.fr
Votre soutien sera dès lors publié sur le site Internet de EUCREA International : http://www.eucrea-international.org

EUCREA International est une ONG pour la promotion de l'égalité des chances des personnes en situation de handicap dans les domaines de l'art, de la culture et des médias. Membre fondateur du Forum européen des personnes handicapées.
Siège social : 30 Square Ambiorix - B 47 - B-1040 - Bruxelles (Belgique)

Document conçu pour une impression en format affiche A3

Contact des intervenants au Colloque Européen Culture et Handicap du 7 juin 2006

Wallis Goelen
Chef de l'Unité Intégration des Personnes Handicapées
Commission Européenne
Intégration des personnes handicapées
Unité 3 - Empl-G-3
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 2 2951827 / +(32) 2 2958495
Tél. + (32) 2 2991111
http://ec.europa.eu

Valérie Vanbesien
Chargée de mission Culture
Forum Européen des Personnes Handicapées
European Disability Forum
Rue du Commerce 39-41
1000 – Brussels
Tel. + 32 2 282 46 00
Fax. + 32 2 282 46 09
Web : http://www.edf-feph.org

André Fertier
Président
Eucrea International
siège social : 32, square Ambiorix - B 47 - B 1040 – Bruxelles
correspondance : c/o Cemaforre
115, rue de Ménilmontant – 75020 Paris
Tel. +33(0)6 07 89 14 63 / +33(0)1 47 97 87 26
Fax. +33(0)1 47 97 27 83
Email : eucrea.international@wanadoo.fr
Web : http://www.eucrea-international.org
Documents disponibles en ligne sur le site http://www.eucrea-international.org
- Résolution du 6 mai 2003, du Conseil des ministres Education, Jeunesse, Culture de l'Union Européenne concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles.
- Déclaration Européenne Art, Culture, Média & Handicaps

Angleterre

Marcus Weisen
Conseiller technique inclusion et communautés
Museums, Libraries and Archives Council
Victoria House
Southampton Row
London WC1B 4EA
Tel. + 44 20-72731408
Email: marcus.weisen@mla.gov.uk
Web : http://www.mla.gov.uk click 'policy'

National Disability Arts Forum (NDAF)
59 Lime Street
Newcastle upon Tyne
NE1 2PQ
United Kingdom
Tel. 0 845 260 11 66 / +44 (0)191 2611628
Fax. 0191 000573
Minicom 0191 261 2237
Web : http://ndaf.org
Diffusion d'une lettre électronique hebdomadaire EtCetera

Allemagne

Dr. Peter Radtke
Président Directeur général
Arbeitsgemeinschaft Behinderung und Medien (ABM)
Bonner Platz 1
80803 München
Tel. 089-30799210
Fax 089-30799222
Email : Radtke@abm-medien.de
Web : www.abm-medien.de

Belgique

Geneviève Joubert
CREAHM Region Wallonne asbl
6 quai St Leonard
4000 Liege (B)
Tel. + 32 4 227 23 28
Fax. + 32 4 227 75 12
Email : genevieve@creahm.be - info@creahm.be
Web : http://www.creahm.be
http:// art-differencie.com

Luc Boulangé
Email : boulange.luc@infonie.fr
letuyau.canalblog.com

Espagne

Jordi Balta
Interarts
Carrer Mallorca 272, 9a.
08037 Barcelona.
Tel. : +34 934 877 022
Fax. : +34 934 872 644
Email : jbalta@interarts.net
Web : http://www.interarts.net
Diffusion d'une lettre électronique : Cyberkaris

FORTE: Youth, Education & Culture
<http://www.forteproject.org/eng>

Finlande

Riitta Kaivosoja
Directrice générale du Département Culture, Sport, Jeunesse
Ministère de l'Education et de la Culture, Finlande

Mervi Tiennsuu-Nyland
Conseillère Personnes âgées
Ministère de l'Education et de la Culture
PL 29 - P.O. Box 29
FIN-00023 GOVERNMENT
FINLAND
Tel. + 358-9-160 77 266
Fax. + 358-9-160 76 987
e-mail: mervi.tiensuu-nylund@minedu.fi
Web : http://www.minedu.fi

Sari Saloovara
Chef de Projet Culture For All
Art Museum Development Department KEHYS
Finnish National Gallery
Kaivokatu 2
FIN-00100 Helsinki
Tel. +358 (0)9 17336378, +358 (0)40 5078660
Email: sari.salovaara@fng.fi
Web : http://www.kulttuuriakaikille.fi
CultureforAll.info

France

Soraya Kompany
Chef de cabinet
Délégation interministériel aux personnes handicapées (DIPH)
11, place des cinq martyrs du Lycée Buffon - 75 014 Paris
Tel. + 33 1 40 56 68 48
Fax. + 33 1 40 56 68 20
Web : http://www.handicap.gouv.fr / http://www.sante.gouv.fr

Benoît Paumier
Délégué
Ministère de la Culture
Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01
Tel. : + 33 1 40 15 80 00
Fax. + 33 1 40 15 78 00
Web : http://www.culture.gouv.fr

Hamou Bouakkaz
Conseiller Technique
Cabinet de Bertrand DELANOË, maire de Paris
Chargé de l'inclusion des Personnes Handicapées à la Vie de la Cité
Hôtel de Ville
4 rue Lobau 75004 Paris
75196 Paris RP
Web : http://www.paris.fr

Jean-François Hébert
Président
Cité des Sciences et de l'Industrie
30, avenue Corentin-Cariou
75930 Paris cedex 19
Tel. +33 1 40 05 70 00 (standard – du lundi au vendredi) / 01 40 05 80 00 (serveur vocal)
Web : http://www.cite-sciences.fr

Jacqueline Maillé
Coordinatrice Pôle Ile-de-France Handicap
Centre des monuments nationaux
22, avenue Victoria
75001 Paris
Tel. +33 1 53 40 60 87
Fax. +33 1 53 40 60 95
Email : jacqueline.maille@monum.fr
Web : http://www.monum.fr
Diffusion d'une lettre électronique présentant toutes les offres des établissements culturels (musées, monuments, bibliothèques, salles de spectacle) http://www.arianeinfo.org

Françoise Regnard
Directrice
CEFEDEM ILE DE France
182, avenue Paul Doumer
92500 Rueil Malmaison
Tél. + 33 1 41 96 20 00
Fax. + 33 1 47 14 11 24
Email : ifem@wanadoo.fr

Gilles Roland Manuel
Pédopsychiatre, Fondateur du Futur Composé
Siège Social: 10 rue de Thionville - 75019 Paris - Tél: 01 40 40 95 80 - Mail: alternance752@wanadoo.fr
IME Alternance Bourg la Reine
23 bis rue Ravon
92340 Bourg la Reine
Tel. +33 1 46 65 37 33
http://festivalfuturcompose.free.fr

Laure-Carole Roynaud
administrateur national
Association des Paralysés de France (APF)
17 boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris
Tel. +33 1 47 78 69 00
Web : http://www.apf.asso.fr

Eucrea France
Siège social : c/o APF - 17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Correspondance : 3, villa Saint-Fargeau
75020 Paris
Tel. +33 1 47 97 87 26
Fax. +33 1 47 97 27 83
Email : eucrea.france@wanadoo.fr

Pascal Parsat
Directeur artistique
Regard'en France Cie
Centre Ressources Théâtre-Handicap
Cité Internationale des Arts
18 rue de l'Hôtel de Ville - 75004 Paris
Email : regardenfrancie@wanadoo.fr
Sensibilisation : www.lesvisiteursdunoir.com
Formation : www.oclairdelalune.com
Information : www.lefondstheatralsonore.com

Dominique Carliez
Directeur
Cemaforre
Centre national de ressources pour
l'accessibilité des loisirs et de la culture
115, rue de Ménilmontant
75020 Paris
Tel. +33 6 07 34 83 39 / +33 1 47 97 87 26
Fax. +33 1 47 97 27 83
Email : dominique-carliez@cemaforre.asso.fr
Web : http://www.cemaforre.asso.fr

Stéphanie Sauthon
Animatrice de radio
Tel. +33 6 14 98 79 31
Email : stephanie.sauthon@gmail.com

Clotilde Moynot
Directrice
Compagnie Pièces Montées
3 place Marc Bloch
75020 Paris
Tel. +33 870 59 43 58
Email : moynot.clotilde@free.fr

Premisses
101, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tel. 06 72 47 67 07 / 06 83 27 08 37
01 57 42 29 43
Fax. 01 45 55 61 00
Email : assopremisses@wanadoo.fr

Jean-Jacques Boutaud
Webmaster
http://www.rech2006.com

Adès Organisation
Salon Autonomic
http://www.autonomic-expo.com

Rencontres Européennes Culture & Handicap 2006
communication : Cemaforre
info@rech2006.com - http://www.rech2006.com

http://www.rech2006.com